RA
989
.F74
P37366
1885

RA
989
.F74
1885

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lhpitaldumidie00pign

Universitas
BIBLIOTHECA

L'HOPITAL DU MIDI

ET

SES ORIGINES

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE MÉDICALE ET SOCIALE

DE LA

SYPHILIS A PARIS

Par le Docteur A. PIGNOT

PRÉPARATEUR DU COURS D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE
A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX
MÉDAILLE DE BRONZE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CLINIQUE

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
Société d'Imprimerie et Librairie administratives et des Chemins de fer
Paul DUPONT
41, RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 41

1885

Universitas
BIBLIOTHECA

RA
779
.F74
B37366
1885

A la veille de la Révolution, en 1785 — il y a juste cent ans — des Lettres Royales Patentes transformèrent un cloître abandonné par ses moines en hôpital spécial où devaient être soignés, suivant le texte de l'édit, « les pauvres de tout âge, de l'un et l'autre sexe, attaqués du mal vénérien ». Cette institution charitable, appelée par la suite *Hôpital du Midi*, a été le point de départ de l'étude que nous avons entreprise.

L'idée première de ce travail nous a été donnée par notre cher maître, le professeur Laboulbène, dont les curieuses recherches sur l'hôpital de la Charité ont inspiré déjà plusieurs monographies relatives aux hôpitaux parisiens.

Mais, si grande que soit la place qu'il occupe dans les annales de la syphiliographie française, l'hôpital du Midi, immortalisé par Ricord, ne représente, à vrai dire, qu'une période limitée et même assez restreinte, dans l'histoire de la vérole à Paris

Le jour où le mal de Naples, venu on ne sait d'où, éclata sur la capitale, les indigents victimes du fléau furent sinon soignés, du moins recueillis, par ordre des magistrats chargés de veiller à la police de la Ville. C'est donc au XVe siècle que remonte en réalité l'origine de nos hôpitaux pour les syphilitiques. Cette considération nous a déterminé à passer en revue les différents asiles offerts aux vénériens dans la longue odyssée qui, de la grange infecte de la rue du Sépulcre, les a menés, à travers mille péripéties, au vieux couvent des Capucins.

Notre projet était de poursuivre cette étude jusqu'à l'époque contemporaine, d'esquisser l'histoire si instructive et si glorieuse de l'Ecole du Midi et de montrer les progrès réalisés par notre siècle dans la pathologie et la thérapeutique vénériennes; mais, limité par le temps, nous avons dû nous arrêter, du moins pour le moment, avant d'avoir parlé de Ricord et de ses élèves.

Tel qu'il est, ce travail n'aurait même pu être entrepris, si nous n'avions trouvé la plus encourageante bienveillance aux Archives Nationales, à la bibliothèque de la Faculté et surtout à l'Assistance Publique. Que MM. Brelet, secrétaire général, Brièle, archiviste de l'administration, et Millon, directeur de l'Hôpital du Midi, veuillent bien agréer l'expression de notre reconnaissance.

1885.

PREMIÈRE PARTIE

LA SYPHILIS A PARIS

DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

I. Les plus anciens documents sur l'histoire de la syphilis à Paris. *Les comptes de l'Hôtel-Dieu en 1496.* L'arrêt du Parlement. — L'apparition du mal à Naples cause une terreur profonde. Cruauté des mesures prises à Paris. Les vérolés chassés, sequestrés et pendus. — *La grange de la rue du Sépulcre, premier hôpital des vénériens à Paris.* Le bourg Saint-Germain dans la seconde moitié du XVe siècle. — Le registre des aumônes du roi Charles VIII. Avènement de Louis XII. Nouvelle ordonnance du Prévôt : les vérolés « jectez en la rivière ». L'Europe entière est infectée.

II. Lépreux et vérolés. Intervention de l'évêque de Paris en faveur des victimes du mal de Naples. Les astrologues, leurs idées sur la cause première du fléau, leurs prédictions rassurantes. — *Les vérolés à l'Hôtel-Dieu.* Visite de l'hôpital par deux maîtres chirurgiens, en février 1507; rapport sur le nombre et l'état des vérolés qu'ils y trouvent. Luttes énergiques des administrateurs pour débarrasser l'Hôtel-Dieu « des povres mallades de verolle ».

I. En 1496, sœur Jeanne Lasseline, religieuse et prieure de l'Hôtel-Dieu, portait sur son compte « finissant au dernier jour de septembre » une dépense de quatre-vingts livres parisis pour les malades de « grosse vérolle de Naples ». Le compte de sœur Jeanne est le plus ancien document connu qui précise l'existence de la syphilis à Paris (1).

(1) « *Item pour avoir fourny oultre les draps et couvertures ordi-* « *naires dont elle faict mention en ces comptes pour les malades* « *de la grosse vérolle de Naples et pour refaire la plupart des* « *dicts draps et couvertures qui ont esté gastez et qui jamais ne* « *serviront, icelle prieuse a endommaigé et mis en frayre a* « *plusieurs et diverses fois jusques a la somme de IIII^XX livres* « *parisis* ». — Sœur Jehanne Lasseline, religieuse et prieuse de l'Ostel-Dieu de Paris. Registre commencé au premier jour d'octobre mil-quatre-cent quatre vings et quinze et finissant au dernier jour de septembre suivant.

Cette pièce, d'un intérêt majeur pour l'histoire de la syphilis parisienne, fait partie de la précieuse *collection de documents* publiée par M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique T. III, 2e fasc.); on en trouvera plus loin le fac-similé.

Il est néanmoins avéré que le mal sévissait déjà depuis deux ans dans la capitale du royaume, quand l'Hôtel-Dieu en faisait pour la première fois mention sur ses livres; car l'ordonnance fameuse, rendue par le Parlement dans les derniers jours de cette même année 1496, déclare que « la maladie contagieuse nommée grosse vérolle » avait « grand cours *depuis deux ans en çà*, tant de ceste ville de Paris que d'aultres lieux » (1).

La vérole venait-elle d'Italie, rapportée par les soldats de Charles VIII? La devait-on aux juifs chassés d'Espagne par l'Inquisition? Ne couvait-elle pas plu-

(1) Arch. Nat. Xia. Registres du conseil du Parlement de Paris, T. XL, fol. 74 recto. 6 mars 1496 (ancien style). — V. appendices et pièces justificatives. Cet arrêt du 6 mars 1496 a passé jusqu'à ce jour pour la plus ancienne mention qui ait été faite de la vérole à Paris. Or, il est en réalité postérieur de cinq mois et six jours au témoignage de l'Hôtel-Dieu, daté du mois de septembre.

Pour s'expliquer ce fait, en apparence paradoxal, il faut se rappeler qu'au XVe siècle le nouvel an partait de Pâques, c'est-à-dire du mois de mars ou d'avril. L'année 1496 ayant commencé le 3 avril pour finir le 25 mars suivant, n'est-il pas clair que le mois de septembre a précédé le mois de mars? D'après le nouveau style, le compte de l'hôpital appartiendrait toujours à 1496, tandis que l'arrêt du conseil figurerait seulement dans l'année 1497.

tôt depuis longtemps, méconnue dans les léproseries parisiennes ? Les témoignages de l'époque ne nous permettent à ce sujet que d'assez pauvres conjectures. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à la fin du XVe siècle une épidémie cruelle, de nature inconnue, visita la plus grande partie de l'Europe, qu'on l'appela en France *mal de Naples*, en Italie *mal Français*, çà et là *grosse vérole* (1) et qu'elle avait « grand cours » à Paris dès 1495.

La syphilis de nos jours, parfois cependant si grave, n'est plus que l'ombre de celle que connurent les contemporains de Charles VIII. Le mal à son début fut véritablement effroyable (2). Ceux qu'il avait frappés

(1) « *Parisiis et in aliquibus magnis civitatibus Galliæ a litteratis* « GROSSA VARIOLLA *hic morbus appellabatur.* » Torrella.

(2) Onc ne vit tant de gens boutonnez.
Et qui pis est ce venin tant nuisible
Par sa malice occulte et invisible
Allait chercher les vainnes et artères
Et leur causait si estranges misères,
Dangier, douleur de passion et goutte.
Qu'on ne scaurait remède somme toute.
Fors de crier, souppirer, lamenter
Plorer et plaindre et mort se souhaiter...

Jean le Maire, *Conte d'Atropos et Cupido, pour retirer les gens de folles amours* (1527) (Bibl. Nat. Y+, 4396.)

devenaient bientôt un objet d'épouvante et de dégoût. Les ulcères qui couvraient leur corps et le rongeaient jusqu'aux os exhalaient une puanteur telle que, d'après la croyance populaire, il suffisait de la sentir pour devoir être atteint (1). Aussi ne voulait-on ni leur parler, ni les voir, ni habiter auprès d'eux (2). Les lépreux même les fuyaient (3). Chassés de toute part, ils s'en allaient vivant à l'aventure (4). On en vit expirer « un grand nombre en plein air, dans les rues, dans les champs » (5).

(1) Jean Fernel. *De luis venereæ curatione perfectissimâ liber*. Trad. Lepileur, p. 27.

(2) « *A peine avais-je dit, que mes amis les plus intimes me tournèrent le dos, comme si les ennemis se fussent précipités sur eux l'épée à la main* » *Grünbeck* (1496). Trad. Corlieu (coll. des anc. syph.) p. 56.

(3) « *Est mirabilis, contagiosa et nimium formidanda infir-* « *mitas quam etiam detestantur leprosi et eâ infectos secum habi-* « *tare non permittant, metuentes graviori quam sit lepra, infici* « *morbo.* » Trithémius *Chronicon hirsangiense*. V. Potton notes de *Ulric de Hutten*, p. 9.

(4) Laurent Phrisius. *Opusc. de Morbo gallico* (1532).

(5) Berler (1510), cité par A. Fournier. (*Comment.* de Fracastor, p. 93.)

A Paris, le nombre des victimes devint bientôt si considérable, que le Parlement crut nécessaire d'agir. Or, sous le roi Charles VIII, les pouvoirs publics connaissaient peu les demi-mesures. L'arrêt du 6 mars, crié par les carrefours à son de trompe, en serait au besoin la preuve : Défense fut faite à tout malade de Paris de quitter sa demeure avant guérison complète, sauf recours au curé et aux marguilliers de sa paroisse pour se faire apporter les vivres nécessaires. Les pauvres sans feu ni lieu furent relégués hors des murs, dans le bourg Saint-Germain : enfin les étrangers infectés reçurent l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Le supplice de la hart, c'est-à-dire la potence, attendait les récalcitrants. Montesquieu ignorait sans doute ces détails quand il reprochait aux magistrats de n'avoir pas opposé, dès le principe, à la marche envahissante du fléau, la rigueur des lois mosaïques sur la peste (1).

Ce dut être un étrange spectacle que cette procession de vérolés fuyant en masse la ville inhospitalière qui ne savait leur offrir d'autre remède que la corde. Aux

(1) Montesquieu. *Esprit des lois*. Livre XVI, ch. II.

deux extrémités de Paris, devant les barrières Saint-Denis et Saint-Jacques, des gardes avaient été placés pour prendre les noms des bannis et remettre à chacun d'eux, comme secours de voyage, la somme de quatre sous parisis. Les gens du Prévôt qui, le soir, fermaient les portes et tendaient les chaînes sur la Seine, furent chargés de « garder et défendre qu'aucun malade de ceste maladie » n'entrât « apertement ou secrètement en ladite ville de Paris ». Il serait sans doute fort intéressant de savoir comment fonctionna ce singulier cordon sanitaire : mais les chroniques sont muettes sur ce point.

Le lieu choisi pour recevoir les vagabonds atteints du mal de Naples était une dépendance de la célèbre abbaye Saint-Germain dont les trois tours romanes dominaient la prairie au sud-ouest de la ville. Quelques chaumières groupées autour du cloître avaient formé le noyau d'un village qui, avec le temps, était devenu un gros bourg. Sous Charles VIII, les constructions s'étendaient des remparts au carrefour dit de la Maladrerie (1) et de la route de Vaugirard aux environs de

(1) Actuellement carrefour de la Croix-Rouge.

la Seine. On y trouvait, au milieu de métairies nombreuses et de logis d'artisans, plusieurs habitations de plaisance, les hôtels de Navarre, de Garancière, de Taranne, le pilori de l'Abbé, la flèche aiguë de la première église Saint-Sulpice, enfin, tout au bout du quartier, à l'entrée du chemin de Sève ou Sèvres, la grande léproserie Saint-Germain, déjà vieille de trois siècles (1).

Ce fut non loin de là qu'on mit les vérolés. Le Parlement acheta deux granges qui, d'après les cartulaires du chapitre de l'abbaye, formaient l'angle du chemin de Sèvres et de la rue du Sépulcre (2). Des quêtes, des taxes et le produit de quelques amendes couvrirent les frais d'une installation sommaire qui permit bientôt de loger et nourrir tant bien que mal les indigents contaminés. Ainsi fut fondé le premier hôpital de vénériens à Paris.

(1) Cf. Laboulbène *Hist. de la Charité de Paris*. 1878 *in Gaz. Méd.*) et H. Feulard. *Notice sur l'Hôpital Laënnec* (1883.)

(2) Rue du Dragon. — Voir, pour l'histoire des *Granges aux malades de Naples*, la *Topographie historique du Vieux Paris* par Berty et Tisserand. (Région du bourg Saint-Germain. p. 92).

Dire comment et par qui ces malheureux y furent soignés au début serait assurément chose fort embarrassante, puisque devant cette maladie mystérieuse que Galien n'avait pas prévue et qu'on regardait comme une vengeance céleste, les médecins, se déclarant impuissants, refusaient sans pudeur d'approcher des victimes. Au reste, peu importait ; la masure du bourg Saint-Germain n'était en réalité qu'une prison, pour ne pas dire une fourrière, et le Parlement, en y enfermant les « povres mallades », avait bien moins montré sa pitié que sa peur.

Sequestrés, chassés ou pendus, les vérolés n'étaient apparemment plus à craindre : du moins les Parisiens durent le croire. Pouvaient-ils, en effet, supposer que la terrible ordonnance était tout à la fois impraticable et inutile, qu'il suffisait d'un seul cas ignoré pour raviver l'incendie mal éteint, que nombre d'habitants, indemnes en apparence, portaient déjà en eux et propageaient le germe funeste, enfin que les individus relaxés, après une détention de quelques semaines (1)

(1) Arch. Nat. Xia, Registres du Parlement XL, fol. 141 v°, samedy 27 may (1497). *Aujourd'huy, l'evesque de Paris a remonstré que des malades de la grosse vérolle qui par ordonnance de la court avaient esté mis ès fauxbourgs de ceste ville, y en avoit de garis en bien grant nombre,* etc...

étaient d'autant plus redoutables pour la santé publique qu'ils semblaient mieux guéris ?

Grande fut donc la surprise quand le mal de Naples reparut. L'année n'était pas achevée que de nouveau les malades pullulaient dans la ville. On les revit, bravant les mesures prises, circuler partout au grand jour et même mendier jusque devant les portes du palais des Tournelles, sous les yeux de Charles VIII (1).

Au printemps de l'année 1498, le danger devint plus menaçant encore, car la mort imprévue du jeune roi et l'avènement au trône du duc d'Orléans avaient attiré dans la capitale, de tous les coins du royaume, manants, bourgeois et nobles pour les funérailles du roi Charles et l'entrée solennelle de Louis XII.

(1) Voir aux Arch. Nat. le Registre des comptables de la maison de Charles VIII (1497.) Kk 77. « *A Jehan Denis, povre « malade de la grosse verolle, pour lui faire guérison, la somme « de soixante sols tournoys.* — *A Adrien Lemoyne, pour le « guérir de la grosse verolle, la somme de quarante sols tournoys* » (fol. 30 v°). — *Michau du boys, pour lui ayder a vivre et se « faire guérir de la grosse verolle la somme de quarante sols « tournoys* (fol. 32 v°) ».

Ces aumônes royales montrent assez nettement que l'ordonnance du 6 mars avait été vite oubliée.

Dans l'espoir de préserver « le peuple et la seigneurie » confiés à sa vigilance, le Prévôt trouva bon de remettre en vigueur l'arrêt du Parlement et ses sévérités excessives. Toutefois, il faut le dire, une concession fut faite : plus de gibet à l'avenir pour les vérolés insoumis ; ils seraient simplement « jectez en la rivière » (1).

Mais on eut beau sévir : dans une agglomération aussi considérable, l'épidémie trouvait une proie trop facile pour la laisser échapper. D'ailleurs, cette fois encore, l'expulsion maladroite des « forains », infectés, fut de la plus désastreuse conséquence pour les provinces jusque-là respectées.

Et ce n'était pas seulement le pauvre pays de France que désolait cette « peste nouvelle » qui, si l'on en croit Jacques de Béthencourt (2), allait bientôt devenir plus fréquente à elle seule que toutes les autres maladies réunies.

(1) Registre bleu du Chastelet de Paris (Arch. Nat., section judiciaire) 25 juin 1498. — V. appendices et pièces justificatives.

(2) Depuis longtemps, l'usage veut qu'on écrive Jacques *de Béthencourt*. Cependant l'édition de 1527 imprimée sur le manuscrit de l'auteur porte non *de Béthencourt*, mais *Abéthencourt* et *ab Abéthencourt*. Cette remarque a été faite récemment par le Dr Turner dans une intéressante étude sur les premiers syphiliographes (*Ann. Derm. et Syph.*, *1883*).

L'Espagne et l'Italie avaient été ravagées les premières. L'Allemagne ne tarda pas à être envahie : les troupes mercenaires, les lansquenets, les reîtres, qui servaient tour à tour le roi de France et l'empereur, laissèrent sur leur passage des semences de contagion que la dépravation des mœurs germaniques fit rapidement fructifier (1). En Ecosse (2), Jacques IV menaçait de marquer du fer rouge, à la joue, les malades d'Edimbourg qui refusaient de partir. A Venise, les galères de la flotte (3) ne pouvaient plus lever l'ancre, tout l'équipage étant atteint. Chaque jour voyait s'étendre les limites du fléau, et, au dire de Hensler (4), plus du vingtième de la population de l'Europe fut frappé en moins de deux années. Aussi la dernière heure du siècle sonna-t-elle au milieu de la consternation générale.

(1) Livre du Chevalier allemand Ulric de Hutten. MDXVIII. (Trad. de Potton, p. 9.)

(2) Proclamation of King James IV. In the Records of the Town-Cuncil of Edinburgh 22 sept. 1497. (Grüner. *Aphrodisiacus* p. 71.)

(3) Jullien. Traité des malad. vén. Hist. de la syph.

(4) Hensler. Geschichte der Lustshenche. (Bibl. Fac. Med. 37,539.)

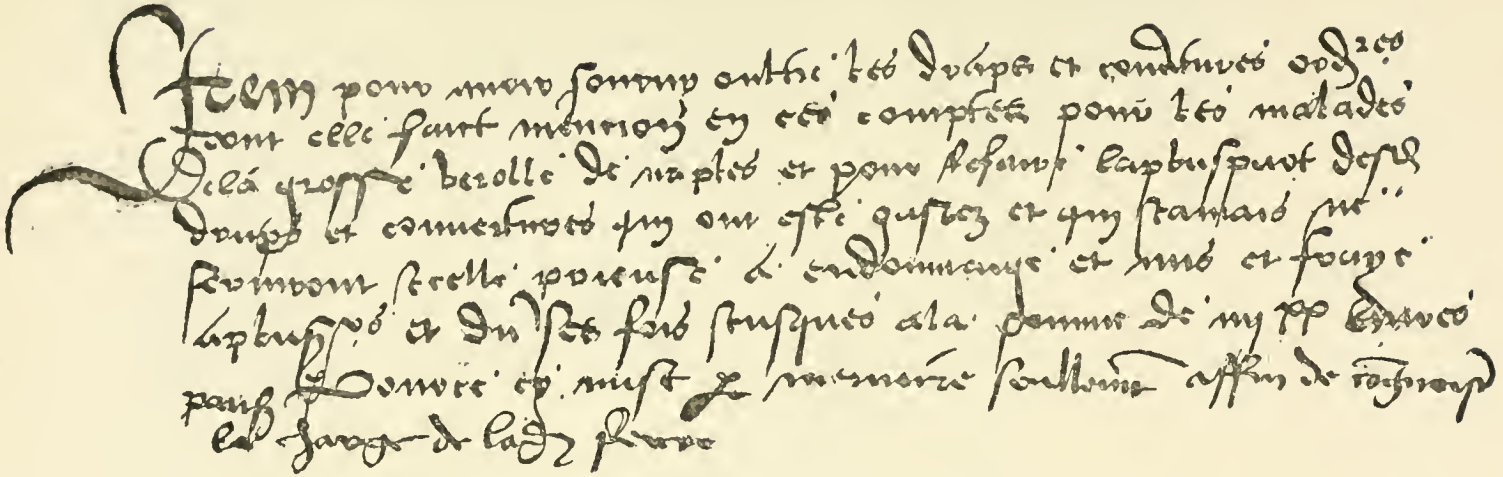

Extrait du XIX*e registre de la coll. des comptes de l'ancien Hôtel-Dieu, fol. 64, v°.*

(Voir la lecture page 6.)

procédaient avec pompe à sa « mise hors du siècle », et les angoisses du malheureux, forcé d'entendre l'office des morts sous un voile funéraire, étaient peut-être pour lui plus affreuses encore que le supplice incessant de ses infirmités.

Mais si le prêtre, en répandant de la cendre sur sa tête, lui rappelait qu'il n'était plus en ce monde qu'un cadavre vivant, le lépreux trouvait du moins plus d'une consolation dans sa retraite. Le peuple le considérait comme un être sacré, un « élu » mystérieusement touché par le doigt du Seigneur : les lépreux étaient tous les « malades de Dieu, les chers pauvres de Dieu ». Un ordre de chevalerie avait été fondé pour défendre et soigner ces protégés de saint Lazare ; les princes les plus puissants tenaient à honneur de leur rendre visite et la piété publique pourvoyait amplement à leurs moindres besoins (1).

(1) Ce qui montre mieux que tout le reste le bien-être matériel dont on jouissait dans les maladreries, c'est le contrôle qu'il fallait exercer pour empêcher les vagabonds, les mendiants de profession de s'y introduire et d'y vivre à l'aide de subterfuges et de simulations habiles. — Voir à la Bibliothèque Nationale (*Dpt des Manuscrits, n. 18,605*) un curieux arrêt de la Chambre Royale rendu en 1673 contre les individus *qui habitent induement les léproseries*.

Tout autre, nous l'avons vu, était le sort de ceux qu'avait frappés le mal de Naples. Les pauvres de la rue du Sépulcre eussent succombé, dans leur cloaque, faute de secours, si l'évêque de Paris ne se fût ému de leur détresse. C'est son nom que l'on trouve sur les registres du Conseil, chaque fois qu'il est question d'agir en leur faveur. C'est lui qui le premier (1) s'occupe d'eux pour eux-mêmes, compatit à leurs maux, veille à leur guérison. C'est lui qui, devant la Cour, se fait l'avocat de leur misère et réclame les subsides les plus indispensables pour leur venir en aide. Lui-même, dans ce but, abandonne l'argent libre de son greffe, invite les couvents à apporter leurs offrandes et propose d'accorder pardons et indulgences pour stimuler la générosité des fidèles.

Mais les efforts de l'évêque ne peuvent suffire à la tâche. En dépit des astrologues, qui persistent à prédire la disparition prochaine du fléau (2), l'exten-

(1) Arch. Nat. Xia. Registres du Parlement XL, fol. 141, v.

(2) V. Pierre Maynard, de Vérone. *Tractatus de morbo gallico*, cap. 3, (1516). — Au XVe et au XVIe siècles, l'influence des maléfices sidéraux sur l'éclosion, la marche et la disparition des maladies était universellement admise. Aussi les pre-

sion de la vérole prend des proportions telles, que la grange du faubourg, depuis longtemps trop étroite pour ses hôtes, ne peut véritablement plus les contenir.

Dès lors, ils rentrent dans Paris et envahissent l'Hôtel-Dieu, se confondant avec les autres malades, « vivant dans les mêmes salles, couchant dans les mêmes lits que les fiévreux et les blessés ». Bientôt, les réclamations se font entendre. Dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville, les administrateurs ou gouverneurs de l'hôpital protestent, alléguant les « vols et désordres que ces sortes de gens commettent ». En réalité, la raison principale, celle que le Prévôt des marchands donne sans détours l'année suivante à la Chambre du conseil, c'est la crainte de voir la conta-

miers historiens de la syphilis purent-ils en placer sans conteste la cause primordiale dans la conjonction néfaste de certaines planètes. Cependant, dès les premières années de la Renaissance, quelques sceptiques n'accordaient déjà plus qu'une confiance très restreinte aux pratiques des astrologues. De ce nombre fut Jacques de Béthencourt, qui osa même plaisanter sur ce sujet si grave. Peut-être trouvera-t-on qu'il ne le fit pas sans esprit. « *Les astrologues*, dit-il, *rejettent la cause « de ce mal sur les influences sidérales, telles que la conjonction « de Mars avec Saturne. S'il en était ainsi, je croirais plus « volontiers pour ma part à l'influence néfaste de Vénus.* . ». Trad. Fournier, p. 34.

gion s'étendre au reste de la population de l'Hôtel-Dieu En 1505, le Parlement convaincu se décide enfin à d'importants sacrifices pour élever un établissement spécial. « Voyant, dit l'arrêt (1), que ces malheureux man- « quent de tout ce qui leur est nécessaire, qu'ils « traînent une vie misérable, qu'ils sont dans le plus grand abandon, la Cour ordonne qu'il sera con- « struit un hôpital spécialement destiné à cette maladie « et que le produit de toute espèce d'amendes pro- « noncées sera affecté à cette construction. »

Mais le projet avorte. Le 23 février 1507, deux chirurgiens jurés, visitant l'Hôtel-Dieu par ordre du lieutenant criminel, y constatent encore la présence d'une centaine de vérolés des deux sexes, sans pouvoir modifier aucunement l'état de choses (2). Nous voyons, en effet, dans un document de 1509, que les adminis-

(1) Arch. Nat. Xia.

(2) V. aux documents et pièces justificatives. — *Procès-verbal d'une visite des salles de l'Hôtel-Dieu; avis des chirurgiens délégués; noms des malades atteints du mal de Naples (19-23 février 1507).* — Cette pièce, mentionnée par Husson, dans l'Invent. sommaire des Arch. Hosp. ant. à 1790, a été publiée en entier par Chéreau dans l'*Union méd.* en 1868. L'original a disparu dans l'incendie de 1871.

trateurs cherchent toujours à se débarrasser, coûte que coûte, de ces tristes parias qui, sans gîte et sans ressources, traqués et chassés de toutes parts, persistent à demander asile dans la vieille maison de la Cité (1).

Il nous sera difficile de franchir avec eux le seuil de l'édifice : car les anciens syphiliographes, pour tout le reste si prolixes, se taisent comme d'un commun accord dès qu'il s'agit de la thérapeutique et du régime nosocomiaux. Ce silence fâcheux vient de ce que nos auteurs, absorbés par les soins de leur pratique privée, faisaient fi de l'Hôtel-Dieu où le premier médecin venu, nommé à la faveur par les échevins de la ville et le chapitre de Notre-Dame, remplissait tant bien que mal un rôle fort effacé devant l'omnipotence des gouverneurs et des religieuses. Annihilé et humilié, le médecin d'hôpital fréquentait peu son service et ne s'intéressait que d'assez loin aux réalités de la clinique. C'était du reste chose admise : on ne

(1) Registres de l'Hôtel-Dieu, 1509. « *Une povre femme* « *malade de la maladie dicte de Napples et pour la renvoyer en* « *sa maison VI, s. t.* — *A ung autre mallode d'icelle maladie* « *qui vouloit loger par force donne II s. pour s'en retourner.* »

pensait pas à demander à son zèle plus de deux visites par semaine; et encore ces visites n'avaient-elles guère d'autre objet que de présider au renvoi des malades convalescents ou guéris (1). Dans de telles conditions, les trésors d'enseignements qu'eût pu fournir l'hôpital à la science se trouvaient gaspillés et perdus. Cherchons cependant quelles pouvaient être à Paris, d'une façon générale, les méthodes en usage dans le traitement de la vérole au commencement du XVIe siècle.

(1) Brièle. Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu 1869.

CHAPITRE II

I. *La cure de Vif Argent.* La confrérie de Saint-Côme. Les médecins. Les empiriques. Boniment d'un barbier du faubourg Saint-Germain, au commencement du XVIe siècle. — Les onguents mercuriels. Triomphe de la polypharmacie. — Médication adjuvante. Les grands électuaires, le mithridate et le catholicon. La thériaque à l'Hôtel-Dieu de Paris.

II. Les Sudorifiques. *La cure du saint bois.* Grandeur et décadence du gaïac. — L'étiologie du mal de Naples se dégage. Contagion directe. *Le mal vénérien.* Jacques de Béthencourt. — Influence des idées religieuses sur le traitement de la vérole. Carêmes et purgatoires. L'oraison de saint Damien. La messe de saint Job. La chapelle de Saint-Fiacre aux environs de Meaux. Pèlerinages au tombeau de saint Meen, en Bretagne.

I. En fuyant, comme Galien, devant l'épidémie, la Faculté avait laissé le champ libre au zèle des chirurgiens. La confrérie de Saint-Côme n'eut garde de perdre une occasion si belle, et se mit à soigner le

mal de Naples, d'abord tout uniment avec le feu, l'arsenic et l'eau-forte, puis avec le mercure que les Arabes prescrivaient depuis des siècles dans le traitement de la psore et des dartres (1).

La panique calmée, les médecins reparurent et trouvèrent bon, sans doute, l'emploi du vif argent, puisqu'ils le continuèrent. Mais une nuée d'empiriques, de charlatans et de bateleurs avait fondu, pendant l'orage, sur la ville, faisant aux hommes de l'art la plus effrontée concurrence. Le vulgaire, on le devine, s'engoua rapidement de tous ces « guérisseurs de rencontre » qui, s'ils ne rendaient pas la santé, vendaient au moins l'espérance. Or, dans ces mains inhabiles, les remèdes les meilleurs se changèrent en poisons : le vif argent surtout, administré à tout venant sans règle ni mesure, détermina bientôt de désastreux effets. Le peuple, prompt à confondre l'abus avec l'usage, jugea le médicament responsable des accidents signalés, sans comprendre que le mal venait de ces industriels ignares auxquels il accordait si aisément sa confiance. Les médecins, pour la plupart, tentèrent de réagir contre le préjugé général ;

(1) V. Hallopeau. *Du Mercure*. Th. agrég. 1878.

mais des malins en profitèrent. On vit alors, en plus d'un point de Paris, des chirurgiens, des barbiers faire fortune en débitant des pommades garanties sans mercure : au reste, gens sans scrupules, tout décidés d'avance à reprendre le métal pour peu que le client fît mine de le souhaiter, et posant en principe que le meilleur des remèdes est celui qui se vend le plus.

La Bibliothèque nationale possède, sur ce sujet, un document bien curieux remontant aux premières années du XVIe siècle. C'est la réclame d'un maître barbier et chirurgien qui, par l'aide de Dieu « sans frotter d'oignements et sans suer », se faisait fort de guérir avec son élixir, et même à la rigueur sans lui, tous les accidents de la vérole. Le morceau vaut la peine d'être reproduit en entier :

« Plaise vous sçavoir qu'il y a aux faulxbourz Sainct Germain
« des prez ung maistre barbier et sirurgien qui est bien expert
« et bien experimenté et qui a faict plusieurs belles cures et
« beaux expérimens en la ville de Paris et ailleurs, qui avec
« l'aide de Dieu garist de toutes malladies procedentes de la
« grosse verolle curable, sans grever nature ne faire violence
« aux patiens. Et aussy garist le dit maistre de plusieurs aultres
« malladies segrettes et aultres qui ne sont pas icy déclarez. Et

« le dit maistre garist par bruvaiges, sans frotter d'oignements
« et sans suer. Et sy le dit maistre garist bien aussy par suer
« et par frotter d'oignements qui vouldra. Et aussy qui vouldra
« estre traicté pour faire la diete, le dit maistre la fera faire
« honnestement. Et premierement garist le dit maistre de
« gouttes nouées ou à nouer, de nerfs retraictz et de vieilles
« ulceres, dartres à la main ou en aultre lieu, chancre en la
« gorge ou en la bouche ou au palais, avecques les cartillages
« alterez. Ou s'il y a quelque personnaige qui ait trou au
« palais et que à raison du dit trou le personnaige parle du
« nez, vienne par devers le dit maistre, et avec l'aide de Dieu
« il pourra bien parler. Le dit maistre demeure aux faulxbourcz
« Sainct Germain des Prez. . . . . vis à vis (?) d'un
« patissier, et entre. . . . . (1) »

Les charlatans de notre époque, cependant si féconds en expédients de toute espèce, ont-ils rien inventé qui surpasse ce vénérable prospectus?

Quelle que fût la méfiance du public, la méthode mercurielle n'en demeura pas moins le remède par excellence. Jacques de Béthencourt, l'auteur du premier livre publié à Paris sur la vérole (2) nous a laissé

(1) Bibl. Nat. (Réserve Te. XVIII, 665.) Nous devons la connaissance de cette plaquette à M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibl. Nationale.

(2) J. de Béthencourt. *Nouveau Carême de Pénitence et Purgatoire d'expiation à l'usage des malades affectés du mal français* ou *mal vénérien*. Imprimé à Paris, chez Nicolas Savetier,

d'intéressants détails touchant la cure d'hydrargyre telle qu'elle se pratiquait au commencement du XVIe siècle.

Par un temps doux et tiède, le malade saigné et congrûment purgé, était mis dans une chambre bien close et chauffée sans relâche. Là, deux fois par jour, à l'aurore et le soir, on le frottait devant le feu, sur les bras et les cuisses avec l'onguent confectionné suivant l'art. L'opération faite, on couchait le patient sous d'épaisses couvertures, en l'entourant de gros sachets d'orge chaude pour provoquer la diaphorèse : expulser au plus tôt toute l'humeur peccante, tel était en effet le problème à résoudre. Mais pour y parvenir un régime sévère était indispensable. Les viandes de bœuf et de porc, les poissons, les volailles, les œufs même étaient considérés comme nuisibles. Le menu devenait donc forcément très restreint. Il ne comportait guère que quelques viandes blanches, les raisins secs et l'orge : l'orge surtout qu'Hippocrate et Galien déclaraient détersive, humectante et tonique.

rue des Carmes, à l'Homme des bois, 1527. Cet ouvrage, très rare, a été traduit pour la première fois en français et annoté par le P^r. A. Fournier. (Collection choisie des vieux syphiliographes, 1871.)

Les érosions de la langue, des lèvres et des joues, l'ébranlement des dents, le ptyalisme intense, la fétidité de l'haleine, conséquences trop fréquentes du procédé iatraleptique (1) n'empêchaient pas de faire durer la cure une semaine, sinon plus : et il était fréquent de voir les vérolés y revenir à trois et quatre reprises (2).

Les onguents mercuriels, comme la plupart des remèdes en honneur à cette époque, constituaient des mélanges prodigieusement complexes. On était à l'âge d'or de la polypharmacie, et notre imagination appauvrie peut à peine concevoir la débauche effrénée de recettes et de formules à laquelle se livrait, il y a

(1) Cf. Fracastor :

..... Liquefacta mali excrementa videbis
Assidue sputo immundo fluitare per ora,
Et largum ante pedes tabi mirabere flumen
Ora tamen fœda erodent ulcuscula. .

(Syphilidis L. II.)

(2) En Allemagne, c'était bien autre chose. Le malade, maintenu près d'un mois dans une étuve très chaude, se faisait chaque jour de deux à quatre onctions sur la tête, les membres, l'ombilic et le rachis. Le chevalier Ulric affirme, et on peut le croire, que cette pratique barbare laissait survivre à peine un malheureux sur cent.

quatre cents ans, la fantaisie des apothicaires. En ce qui concerne le mercure, les corps les plus divers lui étaient associés pour augmenter, éteindre, conserver, lénifier ses qualités essentielles. L'aloès, la litharge, la myrrhe, l'aunée, le mastic, l'aigremoine, la fumeterre, le nard, l'élaterium, le soufre vif, le camphre étaient les plus communs des ingrédients employés. On se servait aussi volontiers de l'oliban, de l'opium, du styrax, de la térébenthine, de la céruse, du beurre de mai, du matricaire, du staphysaigre et de l'euphorbe. Mais la graisse de vipère, la moelle d'ours et de blaireau, les vers de terre frits dans l'huile ou macérés dans le vin, les grenouilles broyées toutes vivantes, (1) enfin, par-dessus tout, la graisse d'homme jouissaient d'une réputation supérieure et donnaient avec le vif argent une riche série de produits sans pareils. Cuisine immonde, drogues fantastiques plus dignes en vérité du chaudron des sorcières que du mortier d'un patron d'officine.

En même temps que le mercure, et parfois à sa place, les médecins prescrivaient comme topiques les fumi-

(1) « C'est aux grenouilles que l'on attribuait principalement « les effets salutaires de l'emplatre de Vigo, lequel pendant « longtemps porta le nom d'*emplâtre de ranettes* ou d'*emplâtre « de grenouilles*. » A. Fournier, notes à Jean de Vigo, p. 64.

gations d'orpiment, les gargarismes d'alun, les décoctions de roses, de chèvrefeuille et de plantain, les collutoires au vin de grenades, etc., etc. Pour l'usage interne, ils tenaient en réserve ces grands électuaires dont la pharmacopée se glorifiait jadis. C'étaient et le mithridate et le diaphœnix et le catholicon (1) et l'extraordinaire thériaque qui s'attarde encore aujourd'hui dans le codex.

La thériaque devait être assez souvent prescrite aux vérolés de l'Hôtel-Dieu, car elle était particulièrement en honneur dans la maison. M. Brièle a même trouvé dans les archives de l'Assistance publique la trace d'un singulier usage. A certaines époques de l'année, l'hôpital préparait en grand l'électuaire, puis on informait le public, et la merveille était exposée pendant toute une semaine devant la porte principale.

(1) Si l'on en croit la Satire Ménippée, le catholicon était encore très populaire, sous la Ligue, dans le traitement de la maladie vénérienne. Sur leurs tréteaux de la cour du Louvre, les charlatans mis en scène par les auteurs du pamphlet vantent le catholicon comme un remède infaillible, non seulement dans la jaunisse, la boulimie, la caque-sangue et la gratelle, mais encore contre la vérole. C'est ce que dit très clairement, par exemple, la chanson de l'empirique espagnol. (V. Satire Ménippée. (Éd. des bibl.) Jouaust, 1880, p. 30 et 91.)

Là se tenait un des apothicaires qui, en présence des administrateurs délégués, faisait connaître à la foule des curieux la composition du fameux remède et ses propriétés admirables.

La squine, le sassafras, la salsepareille et les autres sudorifiques comptaient aussi de nombreux partisans. Mais de tous les bois exotiques, le plus célèbre fut incontestablement le gaïac trouvé, dit la légende, aux Indes Occidentales par Gonzalve d'Oviédo, gentilhomme espagnol qui, ne pouvant guérir sa maladie en Europe, était allé chercher un remède en Amérique. Le bois de gaïac, si justement abandonné de nos jours, obtint une vogue immense à son apparition et faillit détrôner le mercure. Les médecins le vantèrent comme le seul vrai spécifique : le peuple l'appela *arbre sacré, saint bois :* les poètes du temps le chantèrent à l'envi(1), les malades en rendirent grâces

(1) *Fracastor. Livre III.* « Sous les feux ardents du cancer, au sein d'une mer immense où se plonge le char de Phébus, au déclin du jour, s'étend une île étroite et longue que les navigateurs espagnols abordèrent les premiers et qu'en souvenir de leur patrie ils appelèrent Hispaniola. Cette terre est semée d'or; mais ce qui, plus que l'or, en fait la richesse, c'est l'arbre précieux auquel les naturels du pays ont donné le nom de Gaïac. » Trad. Alfred Fournier.

au ciel (1) : les marchands le vendirent jusqu'à 7 écus d'or la livre. A Paris l'enthousiasme fut peut-être un peu moindre, car Jacques de Bethencourt dans son curieux petit livre conserve la préséance au mercure (2). Cependant le saint bois était fort estimé, et sa préparation suivant le rite indien prenait toute l'importante d'une solennité véritable. La liqueur, précieusement conservée, était administrée d'après des règles minutieuses dont la plus importante avait trait au régime. Trois ou quatre onces de pain et quelques raisins secs devaient suffire au malade pour sa nourriture quotidienne jusqu'à la fin de la cure, qui ne durait pas moins de quarante jours.

Quelle était la raison de ces rigueurs extrêmes? Ici la tradition ne pouvait pas faire loi; car, si certains passages tirés des Aphorismes prescrivaient l'abstinence dans une foule de cas plus ou moins analogues, d'autres textes du même livre la repoussaient comme dangereuse : Hippocrate disait à la

(1) « Si c'est à Dieu qu'il faut rapporter également la somme « des biens et des maux qui nous arrivent, que ne lui devons-« nous pas pour la faveur de nous avoir accordé le gaïac? Le « bien ici ne prévaut-il pas sur le mal? » (Ulric de Hutten, loco cit., p. 42.)

(2) Voir le dialogue entre le gaïac et le mercure à la suite du carême de pénitence.

fois oui et non. Aussi, les médecins, dans la diététique vénérienne, s'inspiraient-ils surtout de considérations d'un autre ordre : On avait cru d'abord, tant sa propagation se faisait vite, que le poison pouvait se transmettre à distance par l'air et par l'haleine. Mais, à cette idée fausse était bientôt venue se joindre la notion plus exacte d'une contagion directe, issue presque toujours de relations sexuelles. Cette doctrine se dégage de la façon la plus nette dans l'opuscule de Torrella (1) écrit au château de Blois en 1499; et la ballade assez leste de Jean Droyn d'Amiens (2) montre qu'en 1512, c'est-à-dire plus de dix ans avant que Béthencourt créât le terme de *mal vénérien*, l'étiologie commune de la vérole de Naples n'était déjà plus un mystère pour personne. Le malade était donc un pécheur, un coupable qu'il fallait à la fois guérir et châtier (3) : d'où ces jeûnes prolongés,

(1) *Dialogus de dolore cum tractatu de ulceribus in pudendagrâ evenire solitis.* Gaspard Torrella, évêque de Sainte-Juste et médecin du pape Alexandre VI, avait accompagné César Borgia à la Cour de France, au commencement du règne de Louis XII.

(2) V. Astruc. Edition latine. T II.

(3) « Le mal ne se résout jamais que sous l'influence d'une « médication qui impose au corps le châtiment de son impu- « reté, et à l'âme la punition de ses fautes. » J. DE BÉTHENCOURT.

ces carêmes de pénitence, ces purgatoires d'expiation inventés par nos pères comme pour rendre à plaisir pénible et dangereux l'emploi du plus nul des remèdes. Mais nombre de malades, jugeant ces pénitences au moins prématurées, préféraient de beaucoup se traiter en douceur et « sans grever nature », comme disait le barbier du faubourg Saint-Germain. Ils comptaient pour le reste sur la clémence divine, qu'ils ne se faisaient pas faute d'implorer.

L'oraison de saint Damien, récitée par un prêtre en présence du malade et du médicament, était, dit Torrella, d'une efficacité reconnue (1). Il faut savoir que saint Damien, chirurgien, était le second patron du collège de Saint-Côme. Pour des motifs tout différents, saint Job jouissait aussi d'une grande réputation. On peut voir sa lamentable image au frontispice du livre de Jehan Chéradame imprimé vers 1520 à Paris (2); un missel de Venise datant de la même époque donne une

(1) « *Si quis vero faceret dicere hanc orationem ab aliquo « devoto presbytero, dictâ missâ pro infirmo super medicinam « suscipiendam, in præsentiâ infirmi, virtutes medicinæ auge- « rentur et celerius curaretur infirmus.* » Torrella. TRACTATUS CUM CONSILIIS CONTRA PUDENDAGRAM.

(2) Jehan Chéradame, Hypocrates. (Bibl. de l'Ecole de méd. n° 6306.) V. Turner, p. 475.

messe de saint Job *contra morbum gallicum* (1). Citons aussi les vers de J. Lemaire (2) :

> Et ne sait-on pour ses clous déclouer
> Bien bonnement à quel saint se vouer.
> Néanmoins aucuns par grâce souveraine
> Ont imploré madame sainte Reine (3)
> Les autres ont eu recours à saint Job...

Saint Fiacre et saint Meen (ou Mein) n'étaient guère moins invoqués. L'une des chapelles les plus connues de saint Fiacre se trouvait dans la Brie, près de Meaux : on allait là vénérer ses reliques dans l'espoir d'obtenir la guérison du mal de Naples. Le sanctuaire de Saint-Mein était situé en Bretagne, à Saint-Jean de Gaël, dans le diocèse de Saint-Malo. Les vérolés s'y rendaient chaque année en grand nombre pour implorer l'intercession du saint en visitant son tombeau. Ils devaient porter pendant le pèlerinage deux grandes mains en étoffe, l'une sur

(1) Grünbeck. De la Mentulagre. Notes de Corlieu.

(2) J. Lemaire. *Conte d'Atropos et Cupido* (1527.)

(3) Sainte Reine de Flavigny, en Bourgogne, avait surtout la spécialité de guérir miraculeusement la teigne. (V. *Sauval, Hist. et recherches*, t. Ier, liv. v, p. 525.)

la tête, l'autre sur la poitrine (1). Ce signe distinctif, allusion peu discrète et d'un goût détestable, au nom de saint *Mein*, leur patron, avait du moins l'inestimable avantage de les tenir à distance des autres voyageurs.

(1) « *Hujus sancti corpus in Britannia existit in maximâ « veneratione. Peregrini hoc morbo infecti ut ab aliis éritent « duas manus ex panno laneo confectas et magnas portant, unam « in capite, aliam in pectore* ». Torrella. DIALOGUS DE DOLORE... IN PUDENDAGRA.

CHAPITRE III

L'Hôpital de la Trinité (maison de la Croix-de-la-Reine). L'Hospitalité de nuit à Paris au XIIIe siècle. Les religieux Premontrés. Arrêt du Parlement affectant l'Hôpital de la Trinité à « l'hebergement des infectez et vérolez » (1535). — Résistance générale. Les Vénériens et les confrères de la Passion.

L'Hôpital Saint-Eustache, ancienne léproserie (maison Pierre Godin, 1489, Hôpital Saint Agnès, 1548.) Arrêt du Parlement interdisant l'Hôtel-Dieu aux « malades de vérolle » et enjoignant aux gouverneurs de l'hôpital Saint-Eustache de les recevoir sans délai (1537). Les marguilliers de Saint-Eustache à la barre du Conseil. Triomphe du Bureau de l'Hôtel-Dieu.

L'Hôpital Saint-Nicolas. En 1540 les vénériens quittent la rue Montorgueil pour aller à Saint-Nicolas. Conduite scandaleuse des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu. Faiblesse du Parlement. L'Hôpital Saint-Nicolas tombe en ruines.

Projet d'Hôpital à l'*Ourcine* ou *Lurcynes*, dans le faubourg Saint-Marceau.

Malgré les plaintes continuelles de ses administrateurs, l'Hôtel-Dieu soigna pendant plus de trente ans

la vérole. Ce fut seulement en 1535, vers le milieu du règne de François 1er, que le Parlement reprit le projet d'un hôpital spécial. Il existait alors dans le faubourg Saint-Denis un édifice bizarre élevé au XIIIe siècle, hors des murs de Paris, par deux gentilshommes étrangers pour servir de refuge aux voyageurs indigents quand ils n'arrivaient devant la ville qu'après la fermeture des barrières. Cette sorte d'hôtellerie, nommée d'abord *Maison de la Croix-de-la-Reine* et plus tard *Hôpital de la Trinité*, avait été confiée aux Prémontrés d'Hermières (1). Ceux-ci, lors des Croisades, y hébergeaient souvent les bandes de pèlerins qui, revenus de Palestine, cheminaient de ville en ville, représentant pour une obole, devant la foule émerveillée, les événements de l'Histoire juive et les mystères des Saints-Lieux. Peu à peu, ces troupes nomades, devenues sous Charles VI les Confrères de la Passion, accaparèrent l'hôpital qui, grâce à la faiblesse des religieux, se trouva un beau jour transformé en théâtre (2).

(1). L'Hôpital de la Trinité, situé primitivement en dehors de Paris, puis enfermé dans l'enceinte, par suite des agrandissements successifs de la Ville, se trouvait rue Saint-Denis, près la rue Greneta, quand il fut démoli sous la Révolution

(2). Cf. Histoire du théâtre français par les frères Parfait (1735) T. I. p. 50.

Depuis près de deux siècles, les *confrères* associés aux *enfans sans souscy* y jouaient paisiblement drames sacrés et soties, au grand plaisir des Parisiens, quand, en 1536, le Parlement s'avisa de rendre à la maison sa destination charitable (1). On arrêta que désormais les pauvres affligés de maladies contagieuses seraient reçus et soignés dans les salles basses de l'Hôtel, tandis que les vénériens prendraient la plus grande pièce. Mais les maîtres du logis avaient compté sans

(1). « La court, ouy le rapport des commissaires par elle commis sur le faict des pauvres de cette ville de Paris, a ordonné et ordonne que pour la commodité et aisance des malades, les deux salles de la Trinité de cette ville de Paris en la grand rue Sainct-Denis, dont la haute est celle ou on a accoutumé joüer farces et jeux, seront prins et appliquez : c'est à sçavoir la dicte haute salle à l'hebergement des infectez et verollez et la basse salle pour l'hebergement et retrait de ceux qui sont mallades de teignes, du mal que l'on dict S. Min, S. Fiacre et autres malladies contagieuses. Et à en faire la délivrance seront contraincts tous ceux qu'il appartiendra, et que pour ce seront à contraindre, par toutes voyes et manieres deues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles. Et a enjoinct et enjoinct icelle Cour aux lieutenant criminel et advocat du roy en chastelet M. François Goiet eux transporter ès dictes salles, icelles visiter et faire visiter par gens à ce connoissant et adviser de ce qui sera nécessaire pour l'hebergement des pauvres mallades de la qualité susdicte, pourveu leur rapport par escript ordonner par la dicte cour ainsy qu'il appartiendra par raison. » Archives Nat. — Registre du Parlement Xia. (14 janvier 1535 A. S.)

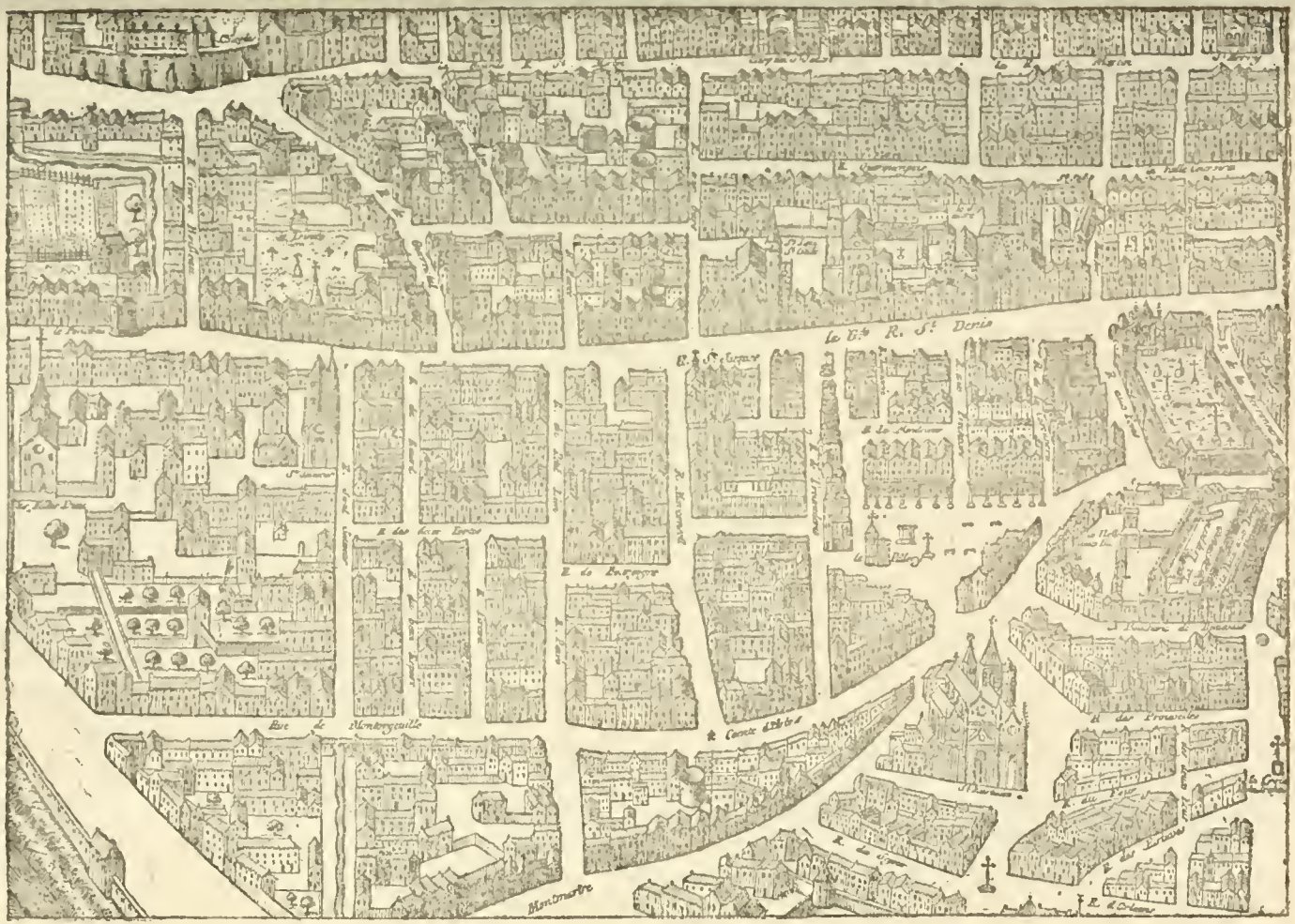

D'après le plan de tapisserie 1512-1547

leurs hôtes. Les comédiens résistèrent; le peuple prit pour eux fait et cause, réclamant avant tout ses spectacles, et le Parlement n'osa point passer outre (1).

Les commissaires chargés des intérêts de nos malades jetèrent alors les yeux sur un petit hôpital de paroisse formant l'angle des rues *Montorgueille* (Montorgueil) et *Quiquetonne* (Tiquetonne) (2). La maison, qui datait du

(1) Quatre ans après, il revint à la charge et, cette fois, sut forcer les comédiens à partir. La maison reçut, à dater de cette époque, des orphelins des deux sexes (*enfants bleus*) qu'on employa jusque sous Henri II, à la fabrication des tapisseries de haute lisse. C'est ainsi que l'Hôpital de la Trinité, après avoir été, pendant le moyen âge, le berceau de la scène française, devint, à la Renaissance, l'origine des Gobelins. (V. Paul Lacroix *Les arts industriels au XVIIe siècle.*) — Sauval, (Histoires et antiquités T. 1. p. 508.) — Jaillot, (Recherches sur Paris. T. II. quartier Saint-Denis.) — Lebœuf et Cocheris, (Hist. de la ville et du diocèse de Paris.) — Quant aux confrères de la Passion ils occupèrent d'abord l'Hôtel de Flandre, dans la rue Coq-Héron. Puis, en 1548, ils achetèrent, rue Mauconseil, au coin de la rue Française, des terrains faisant partie de l'ancien Hôtel de Bourgogne; d'où le nom donné au théâtre qu'ils élevèrent et qui devait être si fameux dans l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV.

(2) Arrêt du Parlement renouvellant la défense faite (aux malades de verolli) d'aller a l'Hotel-Dieu et enjoignant aux gouverneurs de l'Hopital Saint-Eustache de les recevoir Arch. Nat Reg. du Conseil X. 1 a. (Vendredy, 3 mars 1535. a. s.) — Voir aussi aux Archives Nat. un dossier de pièces de procédure relatives à la Maladrerie Saint-Eustache, carton S. 4872

règne de Philippe V, avait été d'abord destinée aux lépreux. Transformée et rebâtie en 1500, elle était sous la garde des marguilliers de Saint-Eustache lorsqu'on parla d'en faire un hôpital de vénériens.

Les marguilliers, mandés à la barre du Conseil, représentèrent en vain que l'hôpital, appartenait exclusivement à la paroisse, qu'il était le bien propre des pauvres de Saint-Eustache. Le Parlement, excédé, somma les marguilliers d'obéir (1) et, sans autre forme de procès, se fit ouvrir les portes de la Maladrerie. Le bureau de l'Hôtel-Dieu gagnait enfin sa cause : mais son triomphe fut modeste, car la dépense entière demeura à sa charge (2).

(1) Sommation aux marguilliers de Saint-Eustache, gouverneurs de l'hôpital de cette paroisse de recevoir les malades atteints du *Mal de Naples* renvoyés de l'Hôtel-Dieu. (Arch. nat. loco. cit. 13 févr. 1538.)

(2) Voir entre autres documents les comptes de l'Hôtel-Dieu de 1538.

« A Guillaume Richier, marchant à Paris, XX livres X.s.t. c'est assavoir XIIII livres X.S. pour dix couctilz de Bretagne, au pris de XXIX.S.T. pièce, le tout livré à l'ospital Saint-Eustache pour loger et coucher les vérolez qui étaient gisans au dit Hostel-Dieu et illec les avoir faict guerir aux despens dudit Hostel-Dieu, et ensuyvant l'arrest de la cour de Parlement sur ce donné. »

Ce n'était pas assez au gré de Saint-Eustache qui restait décidé à refuser tout secours aux malades vénériens. Les marguilliers, battus devant le grand Conseil, reprirent insensiblement l'offensive et firent tant et si bien qu'en 1540, les vérolés passèrent au petit hôpital de la paroisse Saint-Nicolas.

Cette combinaison, qui devait tout arranger, devint le point de départ de difficultés nouvelles; car on pense bien qu'à leur tour les administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas protestèrent. De son côté, l'Hôtel-Dieu ne se faisait aucun scrupule de refuser aux malades de l'hôpital Saint-Nicolas les subsides annuels qu'il s'était engagé à fournir (1): de là récriminations et querelles dont les interminables détails importent peu à l'histoire. Le seul point curieux dans tous ces démêlés, c'est l'attitude des magistrats. Le Parlement, si fier de ses prérogatives dans la gestion des affaires politiques, se montrait le plus souvent d'une faiblesse incroyable dès qu'il était question d'édilité et de police.

Au commencement du règne de François II, les bâtiments de l'hôpital Saint-Nicolas tombaient littéra-

(1) « Les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu sont réprimandés pour ne pas entretenir le linge, etc., des malades de Saint-Nicolas. » Reg. du Parlement, 30 janv. et 13 févr. 1540.

lement en ruines, et le désordre des affaires, la pénurie du Trésor retardaient indéfiniment la création d'une maison nouvelle projetée depuis longtemps rue de l'Ourcine ou Lurcynes au faubourg Saint-Marceau (1). Ainsi, plus de soixante ans après l'apparition de la vérole en France, à l'époque même où s'immortalisaient Fernel et Thierry de Hery, les vénériens indigents erraient encore sans un gîte dans Paris.

(1) Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les vénériens seront reçus et soignés à l'Hôpital de Lourcines. « Sur la requête du Procureur général du Roy, la Chambre au tems des vacations a ordonné et ordonne que les pauvres gens vérollés qui se présentent au Bureau des pauvres et à l'Hostel Dieu de ceste ville, où ils sont couchés ès mêsmes licts que d'aultres qui ne sont atteints de ceste maladie, seront mis à l'hospital de Lurcynes estânt au fauxbourg S. Marceau que nagueres souloit tenir M. Pierre Galandius pour y estre nourris, logez, pensez et medicamentez de la dicte maladie, et pour ce faire sera le dict lieu de Lurcynes, ensemble le revenu d'icelluy saisy et mis en la main du Roy et au régime et gouvernement d'iceux establis commissaires pour en rendre comptes, le tout par manière de provision et jusqu'à ce qu'aultrement ait été ordonné. » (Arch. Nat. Xia, n° 1591, fol. 374, V.)

CHAPITRE IV

I. Le Grand Bureau des pauvres, sa fondation par François Ier. *Les Petites-Maisons* (Hôpital Saint-Germain). Disparition de la Lèpre, coïncidant avec l'extension du Mal de Naples. Les vérolés aux Petites-Maisons. La peine du fouet.

II. La syphilis au XVIe siècle. — Symptomatologie de la vérole, d'après les écrivains de la Renaissance. La Pelade, signalée seulement en 1540. Elle devient en peu de temps un des principaux signes du mal. — Thérapeutique de la vérole. — *Le Mercure*; la friction: les emplâtres; les fumigations de cinabre; les lotions de sublimé; les injections de vif argent. Le mercure à l'intérieur; poudre angélique, pilules de Barberousse et de Rondelet. — *Les bois sudorifiques*. Ce que pensait Montaigne du gaïac. L'Antimercurialisme. Jean Fernel. Thèse de Paulmier.

III. Démêlés de l'Hôtel-Dieu avec les Petites-Maisons au sujet des malades vénériens. — La misère dans Paris après les guerres de la Fronde. L'Hôpital général. La syphilis à la Pitié, à la Salpêtrière, à Bicêtre. La maison de Scipion. Opinion de la Faculté sur le traitement de la vérole dans le cours de la grossesse. Les vénériens aux Petites-Maisons pendant le XVIIIe siècle.

I. — Sous les Valois, Paris possédait, indépendamment de quelques hôpitaux de Paroisse, deux grandes institutions de bienfaisance qui se partageaient la surveillance et le soin des mendiants, tant malades que valides : c'étaient l'Hôtel-Dieu et le Grand Bureau des Pauvres. Nous connaissons déjà l'Hôtel-Dieu, refuge consacré de la souffrance et de la misère du peuple, maison neuf fois séculaire, comblée par la munificence royale de donations et de privilèges, et dont les gouverneurs exerçaient droits et charges avec une liberté souvent voisine de la licence. Quant au Bureau des Pauvres ou Aumône Générale, sa fondation, plus récente, remontait seulement au règne de François Ier. Le 7 novembre 1544, des Lettres Patentes avaient attribué au Prévôt des marchands et à quelques notables « la superintendance de la Communauté des pauvres », que le Parlement s'était réservée jusqu'alors. Cette création fixe une date mémorable dans l'histoire de Paris, car l'Aumône Générale, après s'être annexé la plupart des établissements charitables, devait survivre aux causes qui l'avaient fait naître, traverser sans rien perdre les tempêtes de nos révolutions municipales et

politiques, et devenir enfin cette administration gigantesque, ce Ministère des pauvres qui s'appelle aujourd'hui l'Assistance publique.

Au point de vue plus restreint qui nous occupe ici, l'édit de François Ier allait être également d'une importance considérable. En effet, le grand Bureau des Pauvres fut bientôt mis en demeure de recueillir les vénériens que les Paroisses et l'Hôtel-Dieu continuaient à se renvoyer sans pitié. Les malades furent enfermés dans l'Hôpital Saint-Germain, récemment élevé par le Bureau des Pauvres sur les débris de la vieille Maladrerie du faubourg. Cette fois encore, ainsi qu'à Saint-Eustache et à Saint-Nicolas, les vérolés prenaient la place des lépreux disparus. Ce n'est pas l'incident le moins curieux de l'histoire de la médecine à l'époque de la Renaissance, que cette rareté croissante de la lèpre au fur et à mesure que la vérole est mieux connue ; et l'on conçoit le parti qu'ont pu tirer d'un argument de cette valeur les maîtres qui professent que la syphilis n'est qu'une variété de la lèpre des croisades (1).

(1) V. Desprès, Traité théorique et pratique de la syphilis, 1873.

L'Hôpital Saint-Germain se trouvait rue de Sèvres, sur la paroisse Saint-Sulpice, « en la justice et censive de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés ». Il était, disent les documents de l'époque, « segrégé de voisins » et formé « *de petites loges et eschoppes, de neuf ou douze pieds en carré chascune* (1) ». De là, le nom de Petites-Maisons sous lequel il fut bientôt connu. Quand les vénériens y entrèrent, en 1559, ils y trouvèrent une compagnie nombreuse de teigneux, d'aliénés, d'épileptiques, d'impotents de toute espèce, rebut de

(1) « Henry, par la grâce de Dieu..... sçavoir faisons que « comme pour nourrir avec certain bon ordre et police un « grant et merveilleux nombre de pauvres, qui mendient ordinairement parmy les rues, maisons et églises de notre ville « de Paris, cappitale de notre royaulme, quelque aumosne que « on leur distribue par chascune sepmaine, ayant été pratiquez « plusieurs bons moyens, tant pour notre Court de Parlement « que par les commissaires par elle commis sur le faict et police « des dicts pauvres et finablement estre treuvez, ainsy que les « dicts commissaires nous ont faict entendre, que il est très « nécessaire de bastir et construire ung ou deux nouveaulx « hospitaulx, en certains lieulx spacieulx de notre dicte ville et « faulxbourgs, segrégez de voisins, pour illec loger et nourrir « les dicts pauvres mendians en petites loges et eschoppes de « neuf ou douze pieds en carré chascune, selon les pourtraicts, « desseings et modelles qu'ilz en ont faict faire et présenter à « nostre dicte Court, laquelle a treuvé ladicte entreprise très- « bonne et l'a permis et accordé soubz nostre bon plaisir. Pour « ce est-il que donnons en mandement. » *Arch. Assist. Publ.* (*Petites-Maisons, liasse n° 4*). *V. Berty et Tisserand. — Région du Bourg Saint-Germain.*

l'Hôtel-Dieu et de la cour des Miracles. Un maître chirurgien, nommé par le Bureau, remplissait les fonctions de gouverneur et dirigeait, en outre, le service de santé. Deux prêtres, logés dans l'hôpital, y célébraient chaque jour les offices. Enfin, quatre portiers veillaient à la police, simplifiée, du reste, par l'existence de deux cachots à l'usage des pensionnaires indociles.

Telle était la maison qui allait abriter pendant plus de deux siècles les pauvres de Paris « entachés de vérole ». Durant cette longue période, les vénériens n'ont pas d'histoire, mais ne sont pas, hélas! pour cela, plus heureux. Le règlement de l'Hôtel-Dieu, qui faisait des malades les maîtres du logis, n'était nullement du goût du Grand Bureau des Pauvres. Mieux que personne les vénériens purent l'apprendre, car le régime, déjà si dur pour tous, sut se prêter pour eux à des dispositions toutes spéciales. On leur donna le fouet comme à des galériens. Ils ne pouvaient être admis dans les *loges* sans une correction préalable, et on les fustigeait encore, à la fin du traitement, avant de les rejeter dans la rue. Ces mesures, si stupidement cruelles, étaient aux yeux de la

foule un châtiment religieux, nécessaire au même titre que les carêmes d'expiation, pour apaiser l'ire céleste ; mais elles étaient surtout, dans l'esprit du Bureau, un châtiment politique, imaginé au profit de l'Hôpital. Les adminisirateurs espéraient, en effet, que la plupart des malades, plutôt que de subir le supplice ridicule de la flagellation, tenteraient de se passer de secours aussi chèrement payés et de soigner eux-mêmes leurs ulcères en secret. Libre à eux de répandre la contagion au dehors, pourvu que l'Hôpital fût débarrassé de leur présence. L'hygiène publique en était là dans ce Paris des Valois que Rabelais trouvait pourtant « une bonne ville pour y vivre ».

Inaugurée aux Petites-Maisons, la peine du fouet pour la vérole s'acclimata vite dans Paris, et la police du Prévôt ne la jugea pas indigne d'elle : les pauvres convaincus d'être en puissance du mal furent fustigés dans les custodes ou sur les places publiques (1).

(1) Le supplice du fouet était infligé publiquement dans les carrefours par l'exécuteur de la haute justice qui, à chaque station, frappait le condamné sur ses épaules mises à nu. On fustigeait avec des verges, des lanières de cuir ou des scorpions, sorte de ferules garnies de pointes de fer. La peine du fouet *sous la custode* ne notait pas d'infamie ; elle était appliquée sans témoins sous la porte de la prison par les mains du geôlier.

Ambroise Paré, témoin de ces scènes sauvages, en parle sans amertume, comme d'une chose admise et parfaitement naturelle (1). N'était-on pas à l'époque où tout vagabond pris à mendier par la ville (2) devait être livré aux verges du bourreau ?

Si le vent qui soufflait d'Italie faisait renaître partout les lettres, les sciences et les arts, on en était encore, pour les lois et les mœurs, aux sombres jours du moyen âge. En fait, depuis l'apparition du mal de Naples à Paris, la situation sociale des victimes qu'il faisait ne s'était guère améliorée. Quand ils rentrèrent dans le faubourg Saint-Germain pour aller occuper ces Petites-Maisons de la rue de Sèvres qui devaient être si longtemps, suivant le mot de Ricord, la Bastille des vérolés, les misérables purent s'imaginer sans peine qu'ils allaient revoir les granges de la rue du Sépulcre et qu'on était revenu au règne de Charles VIII.

(1) A. Paré. Edition Malgaigne. T II, p. 530.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (Bibl. nat. L. 30, b. 20).

II. — Et cependant, si la terreur du peuple et la sévérité des lois vis à vis des malades étaient toujours les mêmes, l'intensité première du fléau s'était sensiblement atténuée. Soit que le principe morbigène, auquel Jean Fernel donnait déjà le nom de virus, se fût véritablement affaibli, soit plutôt que les bienfaits d'une thérapeutique moins outrée se fissent déjà sentir, la syphilis ne se montrait plus que rarement sous la hideuse livrée que lui avaient connue ses premiers historiens.

Il est du reste un autre point qu'il importe aussi de faire valoir pour expliquer une transformation si rapide.

Les médecins, témoins de l'épidémie du XVe siècle, avaient regardé la vérole comme une espèce pathologique récente ou du moins inconnue jusqu'alors, et, en tous cas, distincte par sa nature de toutes les autres affections vénériennes, — gonorrhée, chancres simples, végétations et le reste, — décrites depuis l'antiquité. Or, peu à peu, grâce sans doute à leur étiologie semblable, à leur coïncidence fréquente et à leur caractère commun de contagiosité, la plupart de ces maladies se

confondirent et constituèrent une entité nouvelle, factice évidemment, mais moins grave, somme toute, que la syphilis véritable, puisqu'on faisait entrer dans le cadre de celle-ci un groupe d'accidents exclusivement locaux, destinés à s'éteindre sur place et incapables d'infecter l'organisme. Ces doctrines désastreuses, qui depuis Brassavole et Vella régnaient dans les écoles italiennes, furent consacrées à Paris par Le Cocq, de Héry, Pierre Deschamps et Fernel.

Chose curieuse et bien faite pour prouver que, même au milieu des systèmes les plus faux, l'observation patiente, rigoureuse et sincère porte toujours ses fruits : tandis que la nosographie de la vérole s'égarait de plus en plus dans la confusion des espèces vénériennes, le chapitre des symptômes s'enrichissait chaque jour de vérités précieuses et de notions définitives. Aussi, quand vint le jour où, après l'écroulement des théories identistes, l'Ecole du Midi éleva sa doctrine sur des bases plus solides, fut-il possible d'utiliser, presque sans en rien perdre, les pierres désagrégées mais intactes de l'édifice détruit.

Les immenses progrès réalisés dans notre siècle en syphiliographie ne doivent donc pas nous faire perdre

de vue que la plupart des accidents spécifiques, si bien connus maintenant, ont été signalés, pour ne pas dire décrits par les médecins de la Renaissance. A l'époque où parut le fameux livre de Fernel, on connaissait déjà les caractères fondamentaux de la diathèse (1), sa longue incubation (2), l'évolution de ses périodes, ses métamorphoses continuelles, ses longs sommeils (3), ses réveils soudains et trop souvent terribles, sa transmission congénitale (4). On savait parfaitement que les premières lésions se montrent à l'endroit même où a eu lieu le contact impur (5) et qu'elles sont remarquables par leur « dureté calleuse » (6). Il n'était

(1) *Béthencourt 1527 ; « Le mal vénérien est une diathèse »* (Carême de pénitence. loc. cit. p. 49).

(2) *In primis mirum illud erat, quod labe receptâ,*
Sæpe tamen quater ipse suum compleverat orbem
Luna, priusquam signa satis manifesta darentur
Fracastor. Syphilidis lib. I.

(3) *Béthencourt*. p. 54.

(4) *Béthencourt*. « ce mal toutefois peut être héréditaire » loc. cit. p. 35.
Paracelse. « Le mal Français naît de Vénus où se transmet héréditairement » 1529.

(5) *Torrella* (1497). *Béthencourt* p. 37, 38

(6) *J. de Vigo* (1514). *P. Maynard* (1818).

point de barbier ou de charlatan si ignare qui ne pût énumérer les grands symptômes du mal, depuis les exanthèmes et les lésions muqueuses jusqu'aux ulcères profonds de la face, de la gorge ou des membres (1). Les douleurs nocturnes siégeant dans les jointures, les muscles et les os (2). la céphalée (3). les tubercules, les gommes (4). les « morphées squameuses au creux des mains et des pieds (5) », les exostoses et la carie des os (6). la nécrose du nez (7), l'ozène (8) et les perforations palatines (9) étaient comprises dans le groupe des manifestations communes, on pourrait dire banales. La syphilis du foie, de l'encéphale, de

(1) Voyez le prospectus du barbier parisien, p. 33.

(2) *Grünbeck* (de Mentulagrâ) 1496.

(3) *Fracastor*.

(4) *Béthencourt*. loco citato p. 41.

(5) *Thierry de Hery*. Méthode Curat. (1552) p. 39.

(6) *J. de Vigo* (1514). — *Rabelais*. Gargantua.

(7) *Béthencourt*. « Quelques malades ont vu de la sorte leur nez s'aplatir complètement, certains même ont été forcés d'avoir recours à un nez postiche » loco cit. p. 46.

(8) *Th. de Héry* p 35.

(9) V. page 33.

la trachée, de l'œsophage (1); les lésions spécifiques de l'oreille (2), la fièvre (3), la cachexie syphilitique (4) se trouvent indiquées par les plus vieux auteurs. Les adénopathies vénériennes (5) sont mentionnées par Nicolas Massa et Le Cocq; la paralysie, l'épilepsie syphilitiques, par Thierry de Héry; l'alopécie, par Frascator.

Ce dernier signe, longtemps inaperçu, prit tout à coup, vers la fin du règne de François Ier, une impor-

(1) Grünbeck, loc. cit. — Béthencourt loco citato p. 39, 43. 46, 52.

(2) Falloppe. De morbo gallico. Cap. XXXIII.

(3) Nicola Massa (1532) De morbo gallico. Cap. VII. — Fracastor. De morbis contag. C. II.

(4) Béthencourt loco cit. p. 46.

(5) Les adénopathies vénériennes ont été remarquablement comprises par les anciens syphiliographes. Malgré la confusion du chancre simple et de la vérole, l'importance de la suppuration, quant au pronostic, ne leur avait pas échappé. « *Il paraît très souvent des ulcères malins et il vient des pustules autour des parties honteuses... Cela est suivi de tumeurs aux aines qui emportent le mal si elles suppurent* » N. Massa. De Morbo gallico. Lib. I. Cap. VII. — « *Quelquefois le virus se jette sur les aines et tuméfie les glandes; si la tumeur suppure c'est souvent un bien... Cet ulcère s'appelle bubon; d'autres le nomment* POULAINS. A. Le Cocq 1540 *De ligno sancto non permiscendo.* Cap. 1. « *Et encore que les ulcères soient consolidés et qu'il y reste certaines duretés principalement à la verge, cela dénonce une vérole à curer : et apparaissent tumeurs aux aines, qui s'en retournent dedans le corps sans suppurer* » A. Paré. T. 2. 531.

tance surprenante. « Depuis près de six ans, écrivait Fracastor en 1546 (1), le mal français s'est encore modifié. Les pustules sont plus rares, les douleurs plus légères, et, en revanche, les gommes à beaucoup près plus fréquentes. Mais un phénomène bien étrange, c'est la chute des cheveux, des sourcils et de la barbe. Cet accident donne aux malades une physionomie ridicule. » Jusqu'à la fin du siècle, l'alopécie ou *pelade* (2) fit d'étonnants progrès. Nombre de gens, dit Sauval, l'historien de Paris « se virent alors tondus bien joliment et sans rasoir. » C'est ainsi qu'Henri III perdit sa chevelure (3). La pelade finit par être si fré-

(1) Fracastor. (De contagionibus et contagiosis morbis). — V. aussi Falloppe. « *Jam est transactus 40 annus quo non radimur ob vituperium nostrum, antea non erat defluvium pilorum et radebamur* » *De morbo gallico.*

(2) Depuis Bazin le terme de Pelade, très restreint dans son sens, désigne exclusivement, pour les dermatologistes français, l'*alopécie en aires* de Sauvage (*Porrigo décalvans* de Willan). V. *E. Besnier* in *Kaposi* T. 2, p. 164 et *Hardy*. Dict prat. T. 26. p. 405).

(3) « Henri III eut cette maladie de même que son aïeul, ce qui lui fit perdre les cheveux. La perruque n'était pas (ou n'était plus) connue en France. Le roi se vit réduit à prendre une calotte où ses cheveux étaient cousus, mais si mal faite qu'il la couvrait toujours de sa tocque, sans l'ôter devant qui que ce fût, non pas même devant sa mère, sa femme, ni les ambassadeurs. » Sauval. *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris. T. II.*

quente dans le cours de la vérole, que peu à peu le symptôme servit à désigner la maladie tout entière (1). Dire de quelqu'un qu'il avait la pelade devint une métaphore trop claire pour n'être pas injurieuse. La satire Ménippée n'emploie pas d'autre mot quand elle fait allusion aux mésaventures galantes de Mayenne, le fougueux lieutenant de la Ligue. (2)

Quoique les médecins soient encore loin de s'entendre sur l'alopécie spécifique, au point de vue de sa pathogénie, nous savons aujourd'hui ce qu'il faut en penser cliniquement. Abstraction faite des syphilides ulcéreuses qui atteignent profondément le cuir chevelu et le transforment plus ou moins en tissu cicatriciel, la chute des poils, dans la vérole, peut être regardée comme un incident peu sérieux : la guérison spontanée est la règle. Il n'en est pas moins vrai que dans sa nouveauté, la pelade inspira les plus vives inquiétudes ; aussi chercha-t-on vite des remèdes pour la combattre. De toutes les drogues bizarres qui vinrent alors grossir la matière médicale, déjà si étonnante, la plus

(1) Mémoires du duc de Nevers. T. II. p. 100. (Bibl. nat. L. 23 a 13.)

(2) *Satire Ménippée*. (Ed. Jouaust.) p. 91, 289, 302.

célèbre, sans contredit, fut la pommade à la taupe, patronnée par Rondelet et par Ambroise Paré (1).

Mais, sauf quelques détails, la thérapeutique vénérienne varie peu dans le cours du XVIe siècle. Le vif-argent et les sudorifiques se partagent toujours la faveur des malades et servent sans cesse de thème aux disputes des médecins. Pour la majorité du public, pour les bourgeois et le menu peuple, le mercure, malgré ses nombreux détracteurs, reste le grand antidote, et la friction, forte ou faible, est encore son mode d'emploi préféré. Quand maître Antoine Le Cocq, homme docte et expert, mais courtisan médiocre, reçoit l'invitation de se prononcer sur la vérole du roi François Ier : « *Frottetur*, s'écrie-t-il, c'est un vilain qui a gagné la vérole ; *frottetur* comme un autre et comme le dernier de son royaume, puisqu'il s'est gâté de même manière (2). » L'arrêt d'Antoine Le Cocq,

(1) « *On cognoist ladite pelade quand on voit deperdition de poil à la teste, barbe et sourcils. Elle est plustost curée par l'onction que par la diette. Rondelet escrit que pour faire renaistre le poil, faut prendre une taupe, la faire bouillir et en frotter la partie.* » A. Paré loc. cit. T. II p. 534.

(2) Lettres de Guy Patin T. III, p. 119. (éd. Reveillé-Parise). Le témoignage de Guy Patin n'est pas un sûr garant de l'authenticité de l'anecdote, mais il montre que la friction mercu-

pour être un peu risqué dans ses considérants, n'était pas, dans le fond, aussi sévère qu'on pourrait le croire, car la méthode hydrargyrique avait subi d'heureux adoucissements. On était revenu de ces procédés barbares qui, non contents d'expulser de l'organisme les humeurs corrompues et malignes « allaient encore souvent, selon la périphrase aimable de Thierry de Hery, jusqu'à séparer l'âme du corps ». D'ailleurs, dès cette époque, l'art des indications commence à se montrer. Avant de faire un choix entre les différentes méthodes d'administration du mercure, les praticiens sérieux pensent à l'état des forces et au tempérament de leurs malades ; à l'ancienneté plus ou moins grande du mal ; à la marche et au siège des

rielle était considérée par l'Ecole comme un traitement violent et brutal dont usaient surtout les vilains. Quant à François Ier, si la légende de la belle Ferronnière est assez peu vraisemblable, il est du moins certain qu'il a eu, comme Charles-Quint, la vérole. Au dire de Brantôme, il aurait même infecté la reine Claude dont les nombreux enfants moururent du reste pour la plupart en bas âge. On sait que François Ier avait horreur du mercure; son remède favori était la décoction de bois de genièvre (Voy. Rondelet. Liber de morbo italico). Quoi qu'aient pu en penser tous ses contemporains, rien ne prouve que le roi soit mort de la vérole. Il résulte au contraire des recherches publiées par Dechambre, Cullerier et Corlieu qu'il aurait succombé à une affection de l'urètre compliquée de fièvre urineuse et de lésions perinéales.

lésions. Ambroise Paré, après vingt autres, dit nettement dans son livre : « La manière de curer la vérole, qui est l'onction ou friction, est la plus certaine et nécessaire à la cure de ceste maladie ; non toutefois en toutes les espèces, ni disposition d'icelles, ni en tout temps (1). »

Nous mentionnerons seulement les emplâtres d'hydrargyre, qu'on appelait alors les « vicaires » de la frotte, et qu'on appliquait sur le corps en cuirasse, en bracelets ou en semelles; les fumigations de cinabre, peu en honneur à Paris, et réservées partout aux cas graves; les lotions de sublimé(2), vantées par A. Ferrier, médecin de la reine Catherine de Médicis: enfin, les injections à base de vif-argent, fatalement introduites dans la thérapeutique lorsque la gonorrhée fut annexée à la vérole. Mais l'événement qui, à cette époque, domine toute l'histoire du mercure, c'est la vulgarisation de son emploi à l'intérieur. Tout d'a-

(1) A. *Paré*, loco cit. T. II.

(2) « *On composait les lavages mercuriels de drogues dessicatives, raréfiantes, discussives et de mercure sublimé (c'est à dire de sublimé corrosif, dont on faisait dissoudre deux onces dans cinq ou six livres d'eau distillée* » A. Ferrier. Traité de la Vérole, L. I. Ch. XIII. cité par Astruc. T. 2. p. 153. (Ed. F.)

bord, l'idée fait grand bruit. Les disciples fervents des dogmes galéniques persistent à soutenir, sur la foi de l'oracle, que l'hydrargyre n'est qu'un violent poison; ils invoquent aussi Dioscoride, « lequel en un chapitre qu'il a fait de l'argent-vif, dit que, pris par le dedans, il ronge et cave au moyen de sa gravité et pesanteur ». Mais à l'anathème de Galien, les novateurs répondent que le médecin de Pergame n'a jamais expérimenté le mercure, et qu'il l'avoue lui-même dans son Traité des simples; à Dioscoride ils opposent Avicenne; à tous ceux qui prétendent que le mercure ronge et perfore l'intestin, ils citent les observations de Jean de Vigo (1) et de Matthiole (2). La plupart même vont jusqu'à s'appuyer sur les récits extraordinaires de Marianus Sanctus et d'Antonius Musa (3). On prescrit donc aux vénériens l'usage interne du vif-argent. Sous le nom de poudre angélique, le précipité rouge est le premier sel de mercure ab-

(1) *J. de Vigo.* Pratica in arte chirurgica copiosa. Lib. 2. Cap. XX.

(2) *P. A. Matthiole*, de Sienne. De morbo gallico opusc. (1535.)

(3) « Marianus Sanctus pour confirmation de son dire raconte l'histoire d'une femme qu'il affirme avoir veu prendre pour quelque intention et à plusieurs et diverses fois une livre et

sorbé par la voie stomacale. Plus tard, on lui préfère l'hydrargyre en nature. C'est ainsi que le mercure entrait dans les fameuses pilules dont Barberousse, roi d'Alger, envoya, paraît-il, la recette à son allié François Ier. Mais les pilules de Barberousse, qui faisaient merveille chez les Turcs, n'eurent pas chez nous le même succès. Le bruit se répandit que le premier chrétien qui avait osé en prendre une était tombé raide mort : ce qui donna à penser aux malades. On revint à la poudre angélique. Cependant, en 1560, le mercure cru reparut, sous une autre étiquette, dans les pilules de Rondelet; et l'on peut dire que, depuis lors, les pilules de mercure à l'état métallique ont toujours eu large place dans nos formulaires médicaux.

Quant au gaïac et aux sudorifiques, ils semblaient perdre de leur prestige. Thierry de Héry, qui fut,

demy d'argent vif, qu'elle rejettoit par bas sans aucune lésion. — Antonius Musa (Brassavole) dit qu'il a de coustume de donner argent vif à boire aux enfants estant demy morts à l'occasion des vers et lumbris. Un évesque de ce royaume affirmoit que luy estant Ambassadeur du Roy à Venise se trouva un serviteur apothicaire qui pour dérober son maistre avaloit l'argent vif et se retirait en quelque lieu à l'écart le rejettoit par le siège sans aucun mal. » Th. de Hery, *loc. cit.*, p. 76.

dit-on, le spécialiste le plus répandu de son temps(1), déclarait sur la fin de ses jours, que jamais il n'avait rencontré de malade « perfectement guéri avec seule décoction ». Aussi ne voyait-il dans la méthode sudorifique que l'auxiliaire du mercure. Un grand nombre de médecins et de chirurgiens de Paris partageaient son avis sur ce point (2). Plus d'un sans doute, se

(1) Thierry de Hery, dont l'habileté et la science eurent au XVIe siècle tant de réputation, avait été d'abord, comme Ambroise Paré, garçon aide barbier à l'Hôtel-Dieu de Paris. Plus tard il exerça dans les armées du roi, puis se rendit à Rome et étudia longtemps à l'hôpital Saint-Jacques-le-Majeur, l'art de soigner les maladies vénériennes, d'après les règles tracées par Bérenger de Carpi. De retour à Paris, Thierry de Hery s'y fit bientôt connaître par une foule de cures heureuses et amassa une fortune jugée considérable pour l'époque. On raconte à ce propos que, visitant un jour la basilique de Saint-Denis, il alla s'agenouiller devant une tombe royale. Un moine qui passait s'approcha et lui dit : « Relevez-vous, mon frère; c'est le roi Charles VIII qui dort sous cette pierre; et il ne faut s'agenouiller que devant les saints. » — « Je le sais, répondit le barbier ; mais j'ai pour Charles VIII une dévotion toute spéciale, car en nous rapportant la vérole d'Italie il a fait ma fortune ». (V. le moyen de parvenir. 1586.) — Son livre sur la vérole. (*Méthode curatoire de la maladie vénérienne par Thierry de Hery, lieutenant du premier barbier chir. du Roy, 1552*), obtint un vif succès à son apparition et mérita l'honneur d'être mis à profit par Paré qui l'a intercalé presque textuellement dans le seizième livre de ses œuvres. (V. *Ed. Malgaigne.* T. II p. 526-602).

(2) Th. de Héry. *loc. cit. p.* 72.

demandait, comme Montaigne (1), si l'origine lointaine des bois sudorifiques ne faisait pas tout leur mérite, et si, portés aux Indes, notre persil et nos choux n'y trouveraient pas le même accueil que le gaïac et la squine à leurs débuts en Europe.

Cependant, le saint bois et ses succédanés comptaient encore bien des fidèles. La *cure par sudorifiques*, réputée moins active, mais aussi moins dangereuse que le traitement mercuriel, avait la préférence des classes riches et des malades pusillanimes ou peu pressés. Les compagnons de Henri III étaient, pour la plupart, des buveurs de gaïac. Suivre le régime se disait, à la Cour, dans le langage courant, *suer une diète* (2).

A la tête des médecins ennemis du mercure, il faut placer Jean Fernel, l'une des plus grandes personnalités scientifiques de l'époque, le représentant le plus illustre de l'école de Paris sous la maison de Valois. Le grand nom de Fernel doit nous arrêter un instant. Son œuvre, au même titre que celle de Scaliger, de

(1) Montaigne. Essais. L. II. Chap. XXXVIII.

(2) Voy. les Mémoires de Marguerite de Valois et le Journal de Henri III, par Pierre l'Estoile.

Paracelse ou de Servet. pourrait être donnée comme un exemple frappant des tendances encyclopédistes qui caractérisent l'esprit inquiet du XVIe siècle. Fernel. dans sa carrière, parcourut tout le cercle des connaissances humaines; et, mathématiques ou belles lettres, astronomie ou médecine, il sut aborder tout avec même bonheur. Dans sa jeunesse, c'est la philosophie qui le séduit. Il ouvre un cours à Sainte-Barbe, et bientôt le charme souverain de sa parole, sa dialectique lumineuse, la profondeur et la hardiesse de ses vues attirent au pied de sa chaire une foule enthousiaste (1). Plus tard, l'étude des phénomènes célestes le captive et l'absorbe, mais les pratiques puériles des astrologues et des devins, qui fourmillent dans Paris et jusqu'au fond du Louvre, ne peuvent le satisfaire : il aspire à s'élever jusqu'à la connaissance des vérités fondamentales et des lois qui régissent l'univers : et voilà que tout seul, avec un cadran de bois et une roue de chariot, il détermine les dimensions du globe en trouvant la mesure d'un arc de méridien (2). Enfin, moins par attrait que par résignation aux vœux de sa famille,

(1) V. *Quicherat*. Hist. de Sainte-Barbe. T. I.

(2) Goulin. Mém. litt. et crit. (1777.)

il s'adonne à l'art de guérir. Là encore il est vite hors de pair. Savant et praticien, il voit venir à lui la gloire et la fortune. Il soigne Diane de Poitiers (1), devient médecin du roi ; mais, dédaignant la cour qui le réclame, il poursuit ses travaux et entreprend de reviser la pathologie tout entière. Or, la maladie nouvelle, la vérole, est toujours le sujet de discussions interminables. Fernel, à son tour, s'en occupe, et le traité (2) qu'il écrit passe pour le monument le plus remarquable qu'ait édifié, à la Renaissance, la syphiliographie française. Après avoir fait table rase des opinions reçues sur la pathogénie de la vérole, telles que l'intempérie du foie, la suppuration du sang, l'épaississement des quatre humeurs, Fernel, le premier, pose dans son livre, ce principe, que le mal vénérien résulte *forcément* d'une contagion directe et que cette contagion se fait par l'intermédiaire d'un *virus*. Que savons-nous de plus aujourd'hui ? Mais il faut distinguer deux parties dans l'ouvrage. La première, celle qui traite des causes et des symptômes, révèle à

(1) S'il faut en croire Sauval, la duchesse d'Etampes, syphilisée par François Ier, fut aussi la cliente de Fernel, qui « *la guérit avec le temps, en lui faisant prendre du lait d'ânesse.* »

(2) Fernel. *De luis venereæ curâ perfectissimâ Liber.*

chaque page, malgré plus d'une erreur, le clinicien consommé. La seconde, consacrée à la thérapeutique, n'est qu'un réquisitoire violent contre l'usage du mercure; et ici le parti pris, les préjugés, la passion rendent Fernel injuste et aveugle. Sa logique faiblit, ses arguments deviennent des invectives, sa claivoyance l'abandonne. Pour ne citer qu'un exemple, l'observation qu'il rapporte, comme preuve convaincante des méfaits de l'hydrargyre, est un assez beau cas d'intoxication saturnine.

Une cause aussi mauvaise était perdue d'avance. Les efforts de Fernel ne purent la sauver. La fin du XVIe siècle vit donc le triomphe du mercure et la thèse de Paulmier, soutenue en 1595 (1), fut le dernier écho de ces luttes bruyantes dont l'Ecole de Paris avait retenti si souvent depuis que les médecins traitaient le mal de Naples.

Fernel venait de mourir lorsque les vénériens furent envoyés rue de Sèvres; ils n'eurent pas d'autre hospice jusque vers le milieu du XVIIe siècle.

(1) Thèse quodlibetaire de Pierre Paulmier. *Hydrargyrum non est luis venereæ alexipharmacum*, anno 1595. (F. M. P. Theses Medicæ, n° 1) 1393.

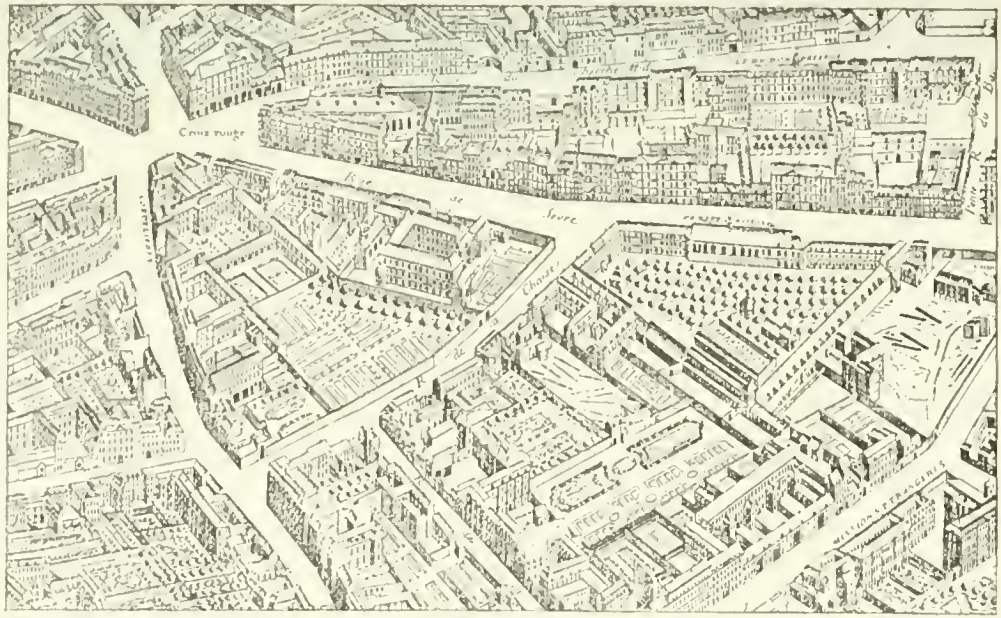

D'après le plan de Bretez dit PLAN DE TURGOT (1734)

Dans le contrat passé en 1559, on avait stipulé que l'hôpital des Petites-Maisons soignerait seul à l'avenir tous les pauvres atteints d'affections vénériennes, et que, de son côté, l'Hôtel-Dieu lui paierait une redevance de 240 livres tournois. Or, les engagements pris, ce fut à qui les éluderait. Tandis qu'aux Petites-Maisons les administrateurs du Grand Bureau des Pauvres s'ingéniaient à éloigner les malades, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu prétextaient cent raisons pour ne pas acquitter les arrérages de la rente. On a même prétendu que le Bureau des Pauvres n'avait touché l'indemnité promise qu'à partir du règne de Louis XIII ; mais rien n'est moins exact. Il suffit, pour le voir, de consulter les registres de l'ancien Hôtel-Dieu (1).

(1) Collection de documents pour servir a l'Histoire des Hop. publ. par *Brièle*.

« A Jehan Mérault, trésorier et recepveur général de la communaulté des povres de la Ville de Paris, la somme de « ii cens IX liv. tournois pour treize mois eschuz le douziesme « moys a cause de vingt livres tournoys par moy, auquy a été « ordonné par provision suivant certain arrestz de la court du « Parlement du XXVIIe jour d'octobre mil cinq cent soixante-« neuf payé au Gouverneur de la dicte communaulté des « povres pour faire penser et médicamenter les malades de « vérolle qui se présenteront au dict Hostel Dieu ».

1570-1572

III. — Après les troubles de la Fronde, la misère dans Paris était devenue extrême. Tirelaines affamés, mercandiers, malingreux, capons, coupeurs de bourses, ouvriers sans travail, militaires sans solde, paysans ruinés par la disette et par la guerre, pauvres de toute espèce, « n'ayant plus que leur âme parce qu'elle ne pouvait être vendue » (1), infectaient les faubourgs et la Ville. Les mémoires de l'époque estiment à quarante mille hommes, sinon plus (2), cette armée de vagabonds qui n'attendait que le signal pour saccager Paris dans une Jacquerie nouvelle.

Ce fut alors que Mazarin, s'appropriant l'idée de Pomponne de Bellièvre, prit enfin un parti. Sur sa proposition, le 27 avril 1656, un édit de Louis XIV ordonna de créer « un Hôpital général pour le renfermement des pauvres (3) ». Le château de Bicêtre, la Pitié, le Refuge, la Maison de Scipion et le Petit Arsenal qu'on appelait aussi la Salpêtrière, devinrent la

(1) *Omer Talon*. Mémoires, (T. 8.) — Voy. *Boucher*. La Salpêtrière (1656-1790).

(2) *Feillet*. La misère au temps de la Fronde et Saint-Vincent de Paul.

(3) Voy. *P. Jourdan*. Histoire de l'Hôpital-Général (1676).

propriété de l'institution nouvelle (1). Un des nombreux articles de l'édit de fondation excluait formellement de l'Hôpital-Général tous les mendiants atteints de maladies vénériennes. Mais c'était là se bercer d'illusions trop grossières. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés que la Pitié, Bicêtre et la Salpêtrière regorgeaient de syphilitiques (2). Il fallut aviser. D'après la tradition du Grand Bureau des Pauvres, on fustigea d'abord les malades, hommes et femmes ; puis on les dirigea sur les Petites-Maisons. Il fut de plus convenu, en 1658, que chaque femme conduite à la Salpêtrière serait examinée au moment de son entrée. Toutes ces précautions devaient être inutiles. Malgré ses répugnances, l'Hôpital-Général fut contraint de céder et garda la plupart des malades vénériens. Le Grand Bureau des Pauvres en bénéficia; mais il voulut aller trop vite. En 1659, la maison de Scipion, dans le faubourg Saint-Marceau (3), logeait un certain

(1) *Guillier*. Histoire de N.-D. de Pitié 1612-1882.

(2) *Cullerier*. Notes sur les Hôpitaux établis à Paris pour traiter la maladie vénérienne (an XI).

(3) La maison de Scipion, aujourd'hui boulangerie de l'Assistance publique (rue du Fer à Moulin) avait été donnée, en

nombre de filles et femmes enceintes. Une quinzaine de ces femmes ayant été reconnues atteintes de maladies honteuses, l'Hôpital-Général les envoya d'office au Grand Bureau des Pauvres. Celui-ci refusa de les admettre en donnant comme raison que le traitement de la vérole, dans le cours de la grossesse, était préjudiciable à l'enfant. Pour vider un conflit qui menaçait de s'éterniser, les deux administrations en cause finirent par consulter la Faculté de Médecine, et les docteurs réunis déclarèrent qu'aucun inconvénient ne pouvait résulter du traitement des femmes avant leur délivrance. Cette décision est fort intéressante par le point de doctrine qui s'y trouve fixé (1). Quoi qu'il en soit, le Grand Bureau des Pauvres s'inclina devant l'arrêt de l'École et admit aux remèdes toutes les femmes grosses qui se présentèrent.

1656, à l'Hôpital-Général. Elle garda longtemps le nom de son premier possesseur, Scipion Sardini, gentilhomme italien, qui s'était enrichi dans le fermage des impôts, sous le règne de Henri III. C'est ce même Sardini que visait le distique dont parle Pierre l'Estoile :

Qui modo Sardini, nunc jam grandia cœte,
Sic alit Italicos Gallia pisciculos.

(1). Cf. Corlieu. L'ancienne Faculté de Paris.

Un document authentique (1) prouve que sous Colbert, les Petites-Maisons donnaient encore l'hospitalité à « cent pauvres malades de la grosse vérole » et dépensaient pour eux, par année, une somme de 5,000 livres. Cette situation se prolongea pendant le XVIIIe siècle : mais un rapport de Tenon (2) montre qu'à la fin du règne de Louis XVI, le nombre des lits occupés par les syphilitiques dans l'Hôpital du Fau-

(1) État abrégé de la dépense annuelle des Petites-Maisons (1664). « Les Petites-Maisons contiennent 500 pauvres vieilles gens caduques, 120 pauvres malades de la teigne, 100 pauvres malades de la grosse vérolle, 80 pauvres folz, inssencez. Il y a un medecin et un chirurgien, chacun au gage de 150 livres; le pansement des pauvres malades de la grosse vérolle coûte 5,000 liv. Pour les chemises que l'on donne aux pauvres vérollés, fondation de Mad. Périn, 120 livres. »

« Fait le 17 Févr. 1664, pour Monseigneur de Harlay, procureur général du Roy. »

(Bibl. Nat. Manuscrits, 18,606.)

(2). Tenon, (*Premier memoire sur les Hôpitaux de Paris*, p. 10). Hôpital des Petites-Maisons, rue de Sèvres, faubourg St-Germain : 7 lits à des gardes françaises atteints du mal vénérien ; 7 lits à des gardes suisses atteints du même mal; 18 lits réservés à des particuliers qui ont contracté la maladie honteuse.

bourg Saint-Germain avait diminué des deux tiers (1). La plupart des malades étaient soignés à Bicêtre.

(1) La Révolution transforma l'Hôpital. Un règlement de l'an X en fit sortir les vénériens et les fous et affecta définitivement l'édifice aux veufs âgés et infirmes. Ce fut ainsi que les *Petites-Maisons* devinrent les *Petits-Ménages*. La chapelle convertie en prison, sous le régime de la Terreur, ne fut rendue au culte qu'en 1817. Sous la Restauration, les loges des aliénés furent en grande partie démolies, puis des travaux divers exécutés successivement firent disparaître peu à peu les constructions du seizième siècle. Les Petits-Ménages eux-mêmes ont été transférés sous le second empire à Issy; la maison a été abattue pour faire place à un square et il ne reste plus rien aujourd'hui de l'antique léproserie St-Germain.

CHAPITRE V

I. *Bicêtre.* Son origine remonte au XIIIe siècle. Ses transformations successives. En 1657 la maison est donnée à l'Hôpital général. La syphilis prend droit de cité à Bicêtre.

La Salpêtrière. La prostitution à Paris au XVIIe siècle. L'infirmerie de la Salpêtrière est le premier hôpital spécial réservé aux filles publiques (1684). — Les vénériens disséminés dans les maisons de l'Hôpital-Général sont envoyés à Bicêtre (1690).

II. Le château de Bicêtre et les superstitions populaires. Les habitants de Bicêtre. Les prisonniers, les fous, les malades. Affreuse situation des malades à Bicêtre. Une page du journal de Barbier. Récits de Cullerier et de Parent-Duchâtelet. Les vénériens à Bicêtre. Le logement, les lits, le régime. *Les grands remèdes.*

I. — Le château de Bicêtre, qui succéda aux Petites-Maisons comme hôpital des vénériens et qui actuellement donne asile aux vieillards pauvres et infirmes, est de tous les domaines de l'Assistance publique celui dont l'origine remonte le plus loin. « En 1286, dit Maxime

du Camp, dans une de ses études sur Paris) (1). Jean de Pontoise, évêque de Wincester, acheta du chapitre de Notre-Dame une grande métairie qu'on appelait alors Grange-aux-Queux et y fit bâtir une maison de plaisance qui fut le manoir de Gentilly. Acquis par Amédée V, de Savoie, ce domaine, par suite d'arrangements particuliers, devint la propriété de Jean d'Orléans, duc de Berry qui, reprenant les constructions à demi-ruinées, y éleva un château magnifique dont le donjon surveillait Paris. Pendant la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, ceux-ci s'emparèrent du manoir, y mirent le feu et le détruisirent en partie. Tel qu'il était en 1416, le duc de Berry le légua à son premier possesseur, au chapitre de Notre-Dame, en échange de quelques prières et de deux processions. Nul n'entretint plus le vieux château qui se transforma en une véritable caverne de voleurs. Ce repaire de brigands était assez redoutable pour qu'on fût obligé de lui donner assaut et de l'enlever à main armée en 1519. Rentré en 1632 dans les apanages royaux, il fut rasé de fond en comble par Richelieu qui le fit rebâtir dans la forme que nous

(1) M. du Camp, Paris, ses fonctions, ses organes. T. IV.

lui voyons aujourd'hui, l'érigea en commanderie de Saint-Louis et le destina à servir d'asile aux officiers devenus invalides par suite de leurs blessures. Un moment, vers 1648, on y déposa des enfants trouvés, puis, en 1657, Louis XIV, qui avait déjà formé le projet de bâtir un hôtel spécialement réservé aux Invalides, réunit la commanderie au système de l'Hôpital-Général et la consacra aux pauvres, aux femmes de mauvaise vie, aux fils insoumis, aux vagabonds et aux voleurs. Ce château, qui a eu tant de destinations différentes, c'est Bicêtre. »

Nous avons vu dans le chapitre qui précède que l'administration de l'Hôpital-Général, après avoir vigoureusement lutté pour se débarrasser des mendiants vénériens, s'était vue contrainte à la longue de céder devant le nombre. Les malades entrèrent donc dans ses diverses maisons, d'abord furtivement et par pure tolérance, puis bientôt sans mystère, au grand jour. En 1661 les médecins de Bicêtre inscrivirent hardiment, sur la liste des drogues à recevoir dans l'année, trente livres de mercure pour soigner environ deux cent cinquante malades (1). La syphilis prit ainsi droit de cité dans l'hospice.

(1) Cullerier. Notes hist. sur les hôp. vénériens. An XI.

Il en fut de même à la Salpêtrière, qui, depuis l'ordonnance de 1684, était officiellement (1) la geôle des filles publiques. Il fallut bien traiter les prisonnières malades, et, en dépit de tous les règlements antérieurs, on aménagea pour elles un réduit dans un coin de l'édifice. Parent-Duchâtelet fait remarquer à ce propos que l'infirmerie improvisée à la Salpêtrière en 1684 est le premier hôpital qui ait été exclusivement destiné au traitement des prostituées (2). On se fera, ajoute-t-il, une idée de l'état sanitaire des femmes de débauche restées libres dans Paris, lorsqu'on saura que la certitude de la fustigation ne les arrêtait pas, et que pour être renfermées à la Salpêtrière, seul local où elles pussent recevoir quelques soulagements aux maux qui les dévoraient, elles se faisaient arrêter comme mendiantes, bien que la mendicité ne fût pas leur ressource habituelle.

En 1688 le local réservé au traitement des « femmes gâtées » était déjà devenu insuffisant. Les médecins de la Salpêtrière exposèrent au procureur

(1) V. Ordonnances Royales, 20 avril 1684. Cf. Régnard, *le Légataire universel*, acte III, scène IX.

(2) Parent-Duchâtelet. *De la prostitution dans la ville de Paris. T. II p. 165.*

général cette situation si grave et demandèrent des secours immédiats. Mais il fallut attendre deux années l'intervention des magistrats. Pendant ce temps, les malades entassées à la Salpêtrière périssaient en grand nombre dans le dénûment le plus complet. Enfin, en 1690, le Parlement décida que les vénériens des deux sexes, disséminés jusqu'alors dans les établissements de l'Hôpital-Général, seraient dorénavant rassemblés et soignés à Bicêtre.

II. — Hôpital et prison à la fois, le château de Bicêtre, avec sa population de trois mille âmes, fut pendant près de deux siècles le réceptacle infect de l'écume de Paris, la synthèse effrayante de ses misères, de ses infirmités et de ses vices. La superstition populaire avait fait déjà depuis longtemps de Bicêtre une sorte de lieu maudit dont il n'était parlé qu'avec crainte. On ne pouvait, disait-on, approcher de ses murailles ni même traverser la plaine environnante sans s'exposer à un malheur (1).

(1) Voir à la Bibl. Nat. (L. K. 7) une curieuse brochure intitulée : *La chasse donnée aux épouvantables esprits du Château de Bicestre, près la ville de Paris, avec les étranges tintamarres et effroyables apparitions qui s'y sont toujours vues.* — Paris, J. Brunet 1634; *in-8°*.

Plus encore qu'aux Petites-Maisons, la promiscuité y était absolue. Les forçats enchaînés y attendaient leur départ pour le bagne à côté d'enfants orphelins. Les prisonniers d'État y côtoyaient les galeux; les vénériens s'y trouvaient enfermés avec les fous et les épileptiques. Les sexes même, au dire de Pastoret, y étaient confondus comme les âges.

On devine ce que devait être le régime de la maison. Les misérables qui l'habitaient s'en fussent cependant contentés, mais les gardiens le réduisaient encore. « On soustrayait aux vénériens la majeure partie de la viande que leur accordait l'Hôpital; on remplaçait cet aliment par du fromage et du beurre, on leur distribuait le même bouillon que celui qu'on donnait aux pauvres non malades, auxquels on n'accordait qu'environ une livre de viande par semaine. » Les révoltes n'y étaient pas rares; mais la maréchaussée se chargeait de rétablir promptement l'ordre. Voici ce qu'on lit dans les Mémoires d'un bourgeois de Paris qui, vers le milieu du règne de Louis XV, notait au jour le jour les menus faits de son époque :

(1) Parent Duchâtelet. *Loco Citato, p. 171.*

« Le 22 septembre, on retrancha le pain à Bicêtre: au lieu d'une livre on ne leur distribua pour leur journée qu'une demi-livre de pain avec du gruau cuit dans l'eau. Ces malheureux murmurèrent, forcèrent les portes et firent une sédition qui dura la journée et obligea d'envoyer des détachements suisses et français qui sabrèrent et tirèrent sur quelques-uns. . . . . Cela fut apaisé, et le lendemain, on dit qu'on en a pendu (1). » Le chroniqueur ajoute, comme oraison funèbre : « Il est triste de faire périr des hommes qui demandent du pain, mais on est bien forcé de faire des exemples. »

Cette raison suffisait aux Parisiens d'alors, qui ne voyaient dans la « renfermerie » de Bicêtre qu'une des nécessités de la civilisation. Mais était-ce aussi pour l'exemple qu'on torturait les malades et les fous ? Les malades internés à Bicêtre grelottaient, couverts de fange, dans des cellules grillées, étroites et humides, où n'arrivait jamais un rayon de soleil. Ils n'étaient pas soignés individuellement; deux fois seulement la semaine, ils comparaissaient dans leur cage, devant

(1) Journal de Barbier. T. II, p. 264 (1740).

le chirurgien, toujours accompagné de quatre fusiliers qui protégeaient sa visite(1). « Ils vivaient là, dit Pariset, à la merci des infirmiers, et ces infirmiers étaient des malfaiteurs qu'on avait tirés de la prison. Les aliénés étaient chargés de fers et garrottés comme des forçats. L'injustice de ces cruels tourments les transportait d'indignation : et le désespoir et la rage achevaient de troubler leur raison égarée, leur arrachant jour et nuit des hurlements qui rendaient plus effrayant le bruit de leurs chaînes (2). »

Les vénériens n'étaient pas mieux traités. Cullerier, dont les notes ont été pour nous une source précieuse de renseignements, entre à ce sujet dans des détails très précis.

Le nombre des malades, comparé à l'étendue des salles où on les enfermait, est à peine vraisemblable. Il n'y avait qu'un lit pour huit postulants : les malheureux devaient donc se relayer jour et nuit pour pouvoir prendre quelque repos. Les draps, les couvertures

(1) E. Trélat. Journal des progrès des sciences médicales, 1827, p. 207.

(2) Pariset. Eloge de Pinel. Académie de médecine (1827). Bibl. Faculté de méd. 32764).

n'étaient que des haillons tout imprégnés du pus qui suintait des ulcères. « Les traversins n'étaient pas couverts de toile, et la tête des malades reposait sur un coutil souillé des émanations sales et putrides de ceux qui les avaient précédés pendant des années. » Le sol disparaissait sous une couche épaisse d'immondices. Dans ces salles obscures, les fenêtres restaient toujours closes. On les avait clouées « parce qu'elles se fussent brisées en les ouvrant; beaucoup étaient murées, ce qui avait transformé des salles de malades en cachots de criminels » (1).

C'était alors l'usage, dans la plupart des hôpitaux, de traiter les maladies par séries toutes les fois qu'on le pouvait : ainsi, à l'Hôtel-Dieu on n'opérait les calculeux que deux fois dans l'année (2). Il n'était donc

(1) Dans les hôpitaux militaires, les vénériens étaient bien mieux soignés. Voici, en effet, ce que dit une Ordonnance Royale, de 1747, sur le service de santé des armées : *Tous les malades attaqués du mal vénérien seront non seulement placés dans une salle particulière destinée à leur traitement, ainsi qu'il est porté sur l'article III du Titre IV précédent, mais le contrôleur et le chirurgien-major veilleront à ce que les linges et autres effets destinés à leur usage soient lessivés séparément.* — Bibl. nat. Manuscrits (18,605).

(2) C. Brièle. Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris. (Un méd. 1869).

pas étonnant que les vénériens de Bicêtre fussent admis seulement tous les deux mois à la cure. Mais, comme on ne prenait à la fois que cinquante hommes et cinquante femmes, les moins favorisés étaient forcés d'attendre. C'étaient ceux qui n'avaient ni protecteurs ni argent; ils languissaient des semaines et des mois, quelquefois même plus d'une année avant de passer aux *Grands Remèdes*. Il n'y avait d'exception que pour les nourrices et pour ceux qui, à cause de la gravité de leur état, étaient apportés sur un brancard. « Comme on transportait de la même manière à l'Hôtel-Dieu ceux qui tombaient gravement malades dans les salles de Bicêtre, la route en était toujours couverte, ce qui faisait un spectacle pénible à voir et hideux, car les brancardiers, sous le prétexte de réclamer des secours pour les malades, découvraient les plaies de ces malheureux et, s'arrêtant à chaque pas, les exposaient dans cet état aux regards des passants (1). »

Le nom pompeux de *Grands Remèdes* cachait tout

(1) Parent-Duchâtelet. II. p. 177.

simplement la friction d'hydrargyre telle qu'elle se pratiquait au commencement du XVIe siècle. (1)

Le traitement, dit Parent-Duchâtelet, était le même pour tous; il devait durer six semaines, ni plus ni moins; c'était la règle. Ce temps expiré, les malades guéris ou non, étaient obligés de déguerpir; il ne pouvaient plus rien réclamer.

« Quand le nombre des expectants était trop considérable ou quand les plaintes devenaient trop graves, voici ce qui arrivait : on accordait aux malades dix, douze ou quinze jours de traitement, on les renvoyait ensuite pour en recevoir d'autres qu'on traitait de la même manière; ils n'étaient admis de nouveau qu'après huit ou dix mois » Ce procédé expéditif s'appelait le *Blanchiment*.

C'est aussi dans le dépôt de l'Hôpital-Général que se faisaient les essais de tous les spécifiques proposés. Nous avons relevé aux Archives Nationales près de cinquante demandes adressées, dans l'espace de dix ans, au sécrétariat du Roi, pour obtenir l'autorisation

(1) Sanchez. Parallèle des divers traitements des maladies vénériennes, 1765. — Jourdan. Traité complet des maladies vénériennes, 1826.

d'expérimenter de nouveaux remèdes sur les vénériens enfermés à Bicêtre (1).

Il serait aujourd'hui difficile de se faire une idée de la gravité de la vérole, telle qu'elle se montrait là. La mortalité était considérable. D'après les notes de Cullerier, sur quatre cents malades, il mourait chaque année près de soixante hommes et plus de cent femmes. Parmi celles-ci, les prostituées étaient particulièrement atteintes. Déjà tout épuisées par la débauche et les privations quand elles passaient de la Salpêtrière à Bicêtre, elles étaient incapables de supporter le traitement. Celles qui par hasard pouvaient en triompher ne retournaient jamais à la Salpêtrière qu'avec « les dents branlantes, les gencives ulcérées et la langue en lambeaux ».

Le sort des vénériens à Bicêtre avait eu rapidement son contre-coup dans Paris. Pour éviter les grands remèdes, il n'était rien que les malades ne fussent décidés à tenter. Les traitements connus devenaient insuffisants ; il fallait du nouveau. Si les médecins se morfondaient, en revanche les charlatans ne chômaient

(1) Arch. Nat. Oc. (1772-1782). Citons, entre autres, l'approbation du Rob anti-syphilitique du sieur Laffecteur (3 août 1780).

guère, et jamais ces derniers n'avaient été plus nombreux. Sous le règne de Louis XIV, l'audace de tous ces commerçants était telle, qu'elle faisait l'étonnement d'un Anglais, sir Martin Lister, lequel, après la paix de Ryswick, avait accompagné, comme médecin, l'ambassadeur de Guillaume III à Paris. « La grande « affaire ici, dit Lister, dans la relation de son « voyage (1), c'est la vérole, maladie qui, à Paris, a « contribué jusqu'à un certain point à la ruine de la « médecine, comme à Londres. Ces traitements secrets « ont mis en pratique de misérables petits animaux de « toute sorte et leur ont donné lieu d'insulter des « familles une fois qu'ils ont été au fait de leur mal- « heur. C'est pour cette raison qu'à Paris, comme « chez nous, les charlatants amassent rapidement, en « traitant en secret ces tristes accidents, des fortunes « que n'obtiennent jamais les médecins eux-mêmes. »

. . . . . .

« Je m'amusais à lire sur les murs, en tous lieux « de la Ville, mais surtout dans le faubourg Saint-

(1) Voyage de Lister à Paris en 1698. Traduit et publié par la Société des bibliophiles, Paris, 1873.

« Germain, les affiches de ces charlatans imprimées en lettres grandes comme la main :

« De par le roi.

« Remède infaillible et commode pour la guérison « des maladies secrètes, sans garder la chambre... »

Une autre :

« Par permission du roi.

« Manière très aisée et très sûre pour guérir, sans incommodité et sans que personne s'en aperçoive, « les maladies vénériennes. »

Une autre :

« Par privilège du roi.

« L'antivénérien du médecin italien, pour toutes « les maladies vénériennes, quelles qu'elles puissent être, sans aucun retour et sans garder la chambre. « Il est très commode et le plus agréable du monde. »

Une autre :

« Remède assuré du sieur de la Brune, par privi-

« lège du Roi, et sans qu'on soit contraint de garder « la chambre, etc

« Tout le monde ici s'en mêle et veut avoir son « spécifique pour cette maladie : apothicaires, bar- « biers, femmes, moines ; et quelques recherches « que j'aie pu faire, je n'ai pas trouvé qu'ils aient « d'autre remède que nous. »

Dans cette tourbe d'exploiteurs, « de fricasseurs de pauvres gens », le seul nom qui mérite être sauvé de l'oubli est celui de Boile (1), dont tout Paris parla pendant une saison. Pour lancer sa méthode, le personnage posait en axiome que toutes les maladies, y compris la vérole, sont dues à la présence d'animalcules dans les humeurs. Ces parasites funestes devant être détruits par l'intervention d'animalcules plus robustes, il suffirait, on le comprend, de forcer les ennemis à se mettre en présence pour supprimer d'un coup la cause même du mal. Mais comment opérer ? Comment se procurer le parasite secourable et comment l'introduire dans l'organisme en souffrance ? C'était le secret du maître, et personne n'eût osé lui en demander la confidence. Il possédait cependant dans son laboratoire un immense microscope qui

(1) Astruc, T. II.

montrait au public, libéralement convié, les divers parasites extraits, séance tenante, du sang même des malades. Mais ceci n'était rien ; il fallait voir l'action du spécifique : ces petits êtres si agiles sur les lamelles de verrre où ils étaient recueillis, disparaissaient soudain et comme par enchantement dès qu'on laissait tomber sur la préparation quelques gouttes d'une liqueur saturée d'animalcules contraires. Boile fit bientôt fureur, et put remplir ses coffres en gorgeant ses clients de drogues mystérieuses. Mais le microscope le perdit. On s'aperçut, un beau jour, que l'instrument avait un double fond, que les lamelles de verre étaient préparées à l'avance, et que tous les parasites, bienfaisants ou nuisibles, n'étaient qu'une vue de l'esprit. Sans insister, le drôle plia bagage et rentra dans le néant.

Le monde médical rit beaucoup à l'époque du parasite de la vérole et de son trop ingénieux inventeur. Mais qui oserait dire aujourd'hui que cet étrange empirique n'a pas eu un instant, dans un éclair de génie, la vision confuse d'une vérité fondamentale dont la révélation se fera peut-être un jour? Quand les médecins de Saint-Louis découvrirent que l'arachnide de la psore, si bien décrit par Galès, n'était autre

que la mite du fromage, on les eût, à coup sûr, grandement étonnés en affirmant quand même le parasitisme de la gale. Et cependant, à quelques années de là, un obscur étudiant leur démontra sans réplique, dans les salles même de l'hôpital, l'existence du véritable acarus.

III. — Les dernières années du XVIIIe siècle virent s'accomplir de grands changements à Bicêtre. Après le 14 juillet 1789, les prisonniers d'Etat en sortirent. Plus tard, les filles publiques furent émancipées à leur tour. Pinel, malgré les menaces du comité de salut public, fit tomber les chaînes des fous, traités jusqu'alors en bêtes fauves, et son émule Cullerier, chargé des vénériens, éleva, lui aussi, ses misérables clients *à la dignité de malades*. Mais déjà, avant lui, diverses tentatives avaient été faites en leur faveur. Vers 1750, Maréchal, premier chirurgien du roi, s'était employé à obtenir des secours aux malades de Bicêtre et avait réclamé pour eux de nouveaux bâtiments.

Maréchal était mort, et ses projets de réforme étaient bien oubliés, lorsque sous le règne de Louis XVI, en 1784, le ministre de Breteuil, visitant les maisons de l'Hôpital-Général, fut épouvanté de la

situation des vénériens à Bicêtre. Sans attendre davantage, il fit chercher pour eux un local séparé, et trouva, rue Saint-Jacques, le noviciat des Capucins, que les religieux venaient de quitter et qu'on se proposait de démolir.

Le domaine des moines fut d'abord morcelé. Quelques parcelles en furent distraites au profit des propriétaires riverains: l'hôpital Saint-Jacques et l'administration des carrières de Paris reçurent aussi plusieurs arpents. On ne garda guère pour l'établissement projeté que les constructions du couvent et la moitié du terrain. L'architecte Saint-Far fut chargé d'opérer la transformation, sous la surveillance de Colombier, médecin inspecteur des hôpitaux.

Les travaux furent menés avec activité; mais un incident survint, qui remit tout en question. Mme Necker, touchée de compassion pour les folles de la Salpêtrière, qu'on renfermait encore dans d'horribles cabanons, obtint d'améliorer le sort de toutes ces malheureuses et de les tirer de cet enfer. La maison de la rue Saint-Jacques fut aménagée à la hâte pour loger deux cents folles; elles y restèrent près de cinq ans. En 1792, la commission des hôpitaux, sollicitée par Cul-

lerier. les renvoya à la Salpêtrière, qu'on venait de réorganiser, et installa enfin tous les pauvres vénériens dans l'hôpital spécial promis depuis tant d'années. Les enfants et les femmes y entrèrent le 12 mars, les hommes à la fin d'août.

SECONDE PARTIE

L'HOPITAL DU MIDI

CHAPITRE PREMIER.

Un coin de Paris au XVIIIe siècle. La rue et le faubourg Saint-Jacques. — Testament de Gaudeffroy, seigneur de la Tour. — La famille de Gondi. — *Le Noviciat des Capucins*. Le monastère: l'église, le cloître, spécimens de l'architecture franciscaine. Les Religieux, leur règle. La médecine chez les capucins. Mme de Sévigné et *les pères Esculapes*. L'apothicairerie des moines. Les capucins du faubourg Saint-Jacques soignent, en temps de peste, les malades de Sainte-Anne. — Transfert du Noviciat à la Chaussée d'Antin. Projets du marquis de Breteuil. Le vieux couvent devient un Hôpital spécial pour les pauvres atteints d'affections vénériennes.

Avec ses deux longues files de cloîtres, de collèges et d'églises, la *grande rue Saint-Jacques* était, aux der-

niers siècles, la voie la plus vivante et la plus pittoresque de l'Université.

Sous le règne de Louis XVI, on y voyait encore, du côté de la rivière, l'élégante chapelle de saint Yves, patron des procureurs, et la petite église Saint-Benoit ; plus loin Saint-Jean-de-Latran et les chevaliers de Malte ; le collège du Plessis ; Saint-Etienne-des-Grès ; le collège Louis-le-Grand, élevé par les Jésuites sur l'emplacement des deux anciens collèges de Marmoutiers et de Clermont ; puis au delà du point où la rue devient faubourg, la communauté des religieuses Feuillantines ; l'église paroissiale de Saint-Jacques du haut-pas ; la jolie nef de Saint-Magloire où avait retenti la voix de Massillon ; les Bénédictins anglais, gardiens fidèles du tombeau de Jacques II ; le vieil hôtel Saint-André, séjour des Ursulines ; le cloître des Jacobins, bâti sur les ruines de la chapelle Saint-Jacques qui avait donné son nom à la rue ; les filles de la Visitation ; la maison du Carmel, où avait voulu vivre la duchesse de Longueville, et où était morte la Vallière ; le Val-de-Grâce, fondé par Anne d'Autriche ; enfin, sur la droite, tout au haut de la côte, le monastère de Port-Royal, et, de l'autre côté du faubourg, le plus modeste couvent du quartier, le Noviciat des

ECLE

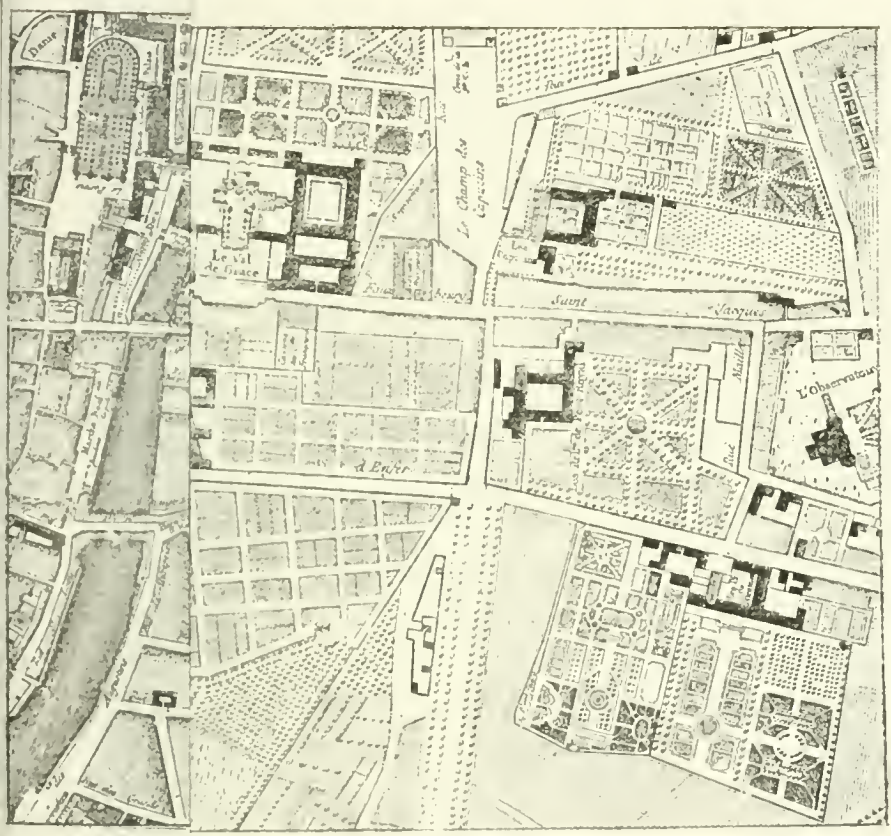
Le Val de Grace
Le Champ de Cepaire
Saint
Jacques
L'observatoire
Maillot
Rue
d'Enfer

LE QUARTIER SAINT-JACQUES ET LE NOVICIAT DES CAPUCINS AU XVIIIe SIECLE

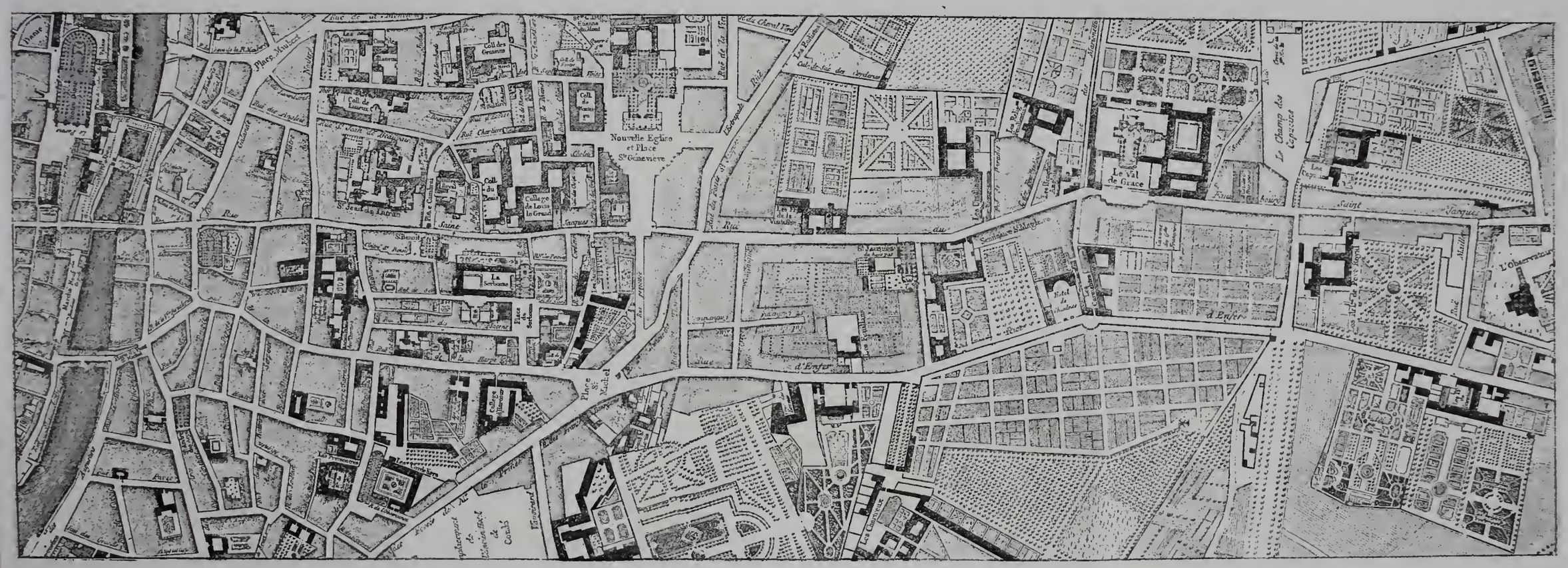

D'après le plan de J.-B. Jaillot (1775).

Capucins, dont M. de Breteuil, ainsi que nous l'avons dit, allait faire un hospice pour les pauvres atteints d'affections vénériennes.

Qu'on veuille bien nous permettre de retracer ici, le plus brièvement possible, l'histoire de cette maison et de ses premiers habitants.

Les Capucins, religieux réformés de Saint-François-d'Assise, avaient été amenés en France en 1566 par le cardinal de Lorraine, à son retour du Concile de Trente. Installés d'abord à Meudon, dans le château de leur protecteur, puis au village de Picpus, ils furent appelés dans la capitale sous le règne de Charles IX, par Catherine de Médicis, qui les logea près des Tuileries, rue Neuve-Saint-Honoré. La colonie prospéra vite, et depuis longtemps déjà, les moines, pour dégager leur monastère trop étroit, cherchaient le moyen d'en séparer le Noviciat, lorsqu'un héritage imprévu leur permit de réaliser ce projet.

Le 27 avril 1613, François Gaudeffroy, seigneur de la Tour, légua sur son lit de mort, « pour le salut de son âme, à la communauté des religieux Capucins

du royaume, sa maison, consistant en un corps d'Hostel, grange, cour, jardin à fruits et tout l'autre grand jardin », afin d'y faire bâtir un couvent. Il y joignit une somme de 15.000 livres et tous les meubles et immeubles qui resteraient à sa succession, dettes payées. Cinq mois après, le 11 septembre, Mathieu Molé, président au Parlement et syndic des religieux, prit, au nom de l'Ordre, possession du domaine.

Le *lieu de la Tour*, situé faubourg Saint-Jacques, vers le midi de la ville, couronnait la hauteur que contourne la Bièvre quand elle entre au milieu du quartier Saint-Victor. Le logis, dans un air vif et pur, au milieu d'un vignoble, dominait la région. Sur les flancs de la colline s'étageaient en pente douce, du côté du Sud-Est, de vastes jardins clos, dont les murs peu élevés laissaient voir, dans le vallon, la Bièvre, les moulins, ses teintureries fameuses, et au delà, la campagne fuyant à l'horizon. C'était un site agréable et une propriété de bon rapport; retraite douce et paisible, faite pour inspirer, loin des bruits du monde, le recueillement et la rêverie. Horace l'eût chantée comme sa villa de la Sabine: les moines, cependant, s'en contentèrent à peine, car ils avaient entrevu

plus et mieux. Mais la famille de la Tour menaçait d'attaquer le testament du défunt, et, pour éviter les ennuis d'un procès, les Pères avaient dû transiger(1). Bientôt, du reste, ils purent se consoler, car la Couronne leur concéda une coupe de bois dans la forêt de Caigne, et y ajouta même la somme de 3,000 livres (2).

Le premier soin des religieux dans leur nouvelle demeure fut de transformer la grange en chapelle provisoire, afin d'y célébrer les offices, jusqu'à ce qu'une âme charitable leur donnât les moyens d'élever un monument plus durable.

L'évêque de Paris, P. de Gondi, paya de ses deniers l'honneur de cette fondation pieuse. Son neveu, Jean de Gondi, alors abbé de Saint-Aubin et depuis

(1) Malingre, *Les Antiquitez de Paris*, 1640, p. 505.

(2) De plus, en 1617, Louis XIII accorda un demi-pouce d'eau au couvent; le don fut confirmé en 1635. La question de l'eau, dans ce terrain suspendu sur les catacombes, paraît avoir préoccupé les Pères dès le début de leur résidence dans le faubourg. L'Hist. de la Ville et du Diocèse de Paris par Lebeuf et Cocheris mentionne une plaquette publiée en 1618 sous le titre suivant : « *Invention admirable de faire monter jour et nuit l'eau d'un puits toute seule : nouvellement faite en un jardin des peres Capuchins* (sic) *du faubourg Saint-Jacques.* » Il ne nous a pas été possible de retrouver l'original.

Universitas
BIBLIOTHECA

premier archevêque de Paris, posa la première pierre de l'église conventuelle, consacrée quelques années plus tard, sous le vocable de l'Annonciation, par François de Harlay, archevêque de Rouen. L'édifice subsiste encore. Au dedans, la nef et le chœur ont été transformés de fond en comble pour les besoins de leur destination nouvelle; mais le vaisseau, dans ses lignes extérieures, est resté très visible, quoique masqué en un point par des bâtiments ajoutés depuis la sécularisation du couvent. L'ensemble en est aussi vulgaire que possible; le portail, les côtés, dépourvus par système de toute espèce d'ornements, affectent une simplicité qui n'a rien de grandiose (1). La nef était flanquée jadis de plusieurs chapelles latérales, mais seulement d'un côté. Ainsi le voulait l'usage dans les ordres mendiants (2).

(1) Grâce à M. Viollet-le-Duc, chef du service des monuments historiques, nous avons pu voir dans les cartons de l'Administration des Beaux-Arts, un croquis à la plume figurant, d'après Mariette, l'église des Capucins telle qu'elle était en 1619, c'est-à-dire peu de temps après son achèvement. C'est bien le même édifice, froid jusqu'à la tristesse, pauvre jusqu'à la nudité: les réparations qu'a subies le bâtiment en 1762 et en 1825 n'ont en rien modifié son aspect primitif. L'esquisse de Mariette est le seul dessin relatif aux Capucins du faubourg Saint-Jacques que nous ayons trouvé dans les bibliothèques parisiennes.

(2) *Almanach du voyageur à Paris*, 1783.

Le cloître (1), mesquin, sombre, étouffé comme un préau de prison, était digne de l'église qui, suivant la coutume des ordres monastiques, formait l'aile septentrionale du carré. Sous les portiques, ni statues, ni fresques, ni bas-reliefs. Seules quelques sentences tirées des saintes écritures se détachaient sur la blancheur des murailles. Le réfectoire et les dortoirs procédaient du même goût. Avec un superbe dédain de la forme, la règle impitoyable de saint François d'Assise retranchait de la demeure comme de l'habit des moines tout ce qui n'était pas strictement nécessaire. Or, la maison du faubourg Saint-Jacques eût pu passer sans peine pour l'idéal du genre. Misérable et sordide, manquant même de cette austère poésie qu'on sent si vivement chez les chartreux et les carmes, on pouvait presque en dire, comme de cet autre couvent de capucins, à la Zuecca de Venise, que tout y était calculé pour produire, dans le moindre espace donné, le plus de laideur possible.

Le monastère fut affecté dès le début au Noviciat de l'ordre pour la Province de Paris. Cinquante religieux

(1) Brice. T. II p. 434.

tant profès que novices, vivaient dans son enceinte (1). Les pères confessaient, prêchaient et célébraient chaque jour l'office dans leur église, en psalmodiant les longues heures canoniques, d'une voix sourde et plaintive, comme la prière des trépassés.

Les capucins visitaient aussi les malades et mêlaient volontiers aux consolations de la religion les secours moins utiles d'une thérapeutique fort goûtée néanmoins dans son temps (2). Madame de Sévigné fut leur fidèle cliente. Si sceptique dans ses lettres à

(1) Le domaine des capucins mesurait au moins vingt arpens. Ses deux entrées s'ouvraient sur le faubourg Saint-Jacques; le cardinal Pierre de Gondi avait fait élever de ce côté un petit pavillon où il aimait à habiter. Le clos bordait à l'Est la route de Gentilly (rue de la Santé) et s'étendait au Sud jusqu'à certain chemin creux qui descendait vers la Bièvre. Au Nord, passait un large cours planté d'arbres. Du côté de Saint-Marcel, le couvent limitait un terrain vague connu sous le nom de champ des capucins : c'est là que les gardes-françaises, passaient les déserteurs par les armes. A l'extrémité de ce champ sinistre se voyait une croix de pierre élevée vers la fin du XVIIe siècle, en expiation d'un sacrilège. — *Cf. Description historique de la ville de Paris par Piganiol de la Force. 1765., T. 6 p. 219. — Dictionnaire Hist. de la ville de Paris par Hurtaut et Magny. 1779. — Arch. Nat. Seine. Plans et cartes. III classe. pp. 951 et 1201.*

(2) Voir *le Mercure Galant* d'octobre 1679 (p. 6), où il est question de ces « remèdes doux et bienfaisans qui rendent les capucins si fameux. »

PLAN DU COUVENT DES R. R. P. P. CAPUCINS DE LA RUE SAINT-JACQUES (1753.)

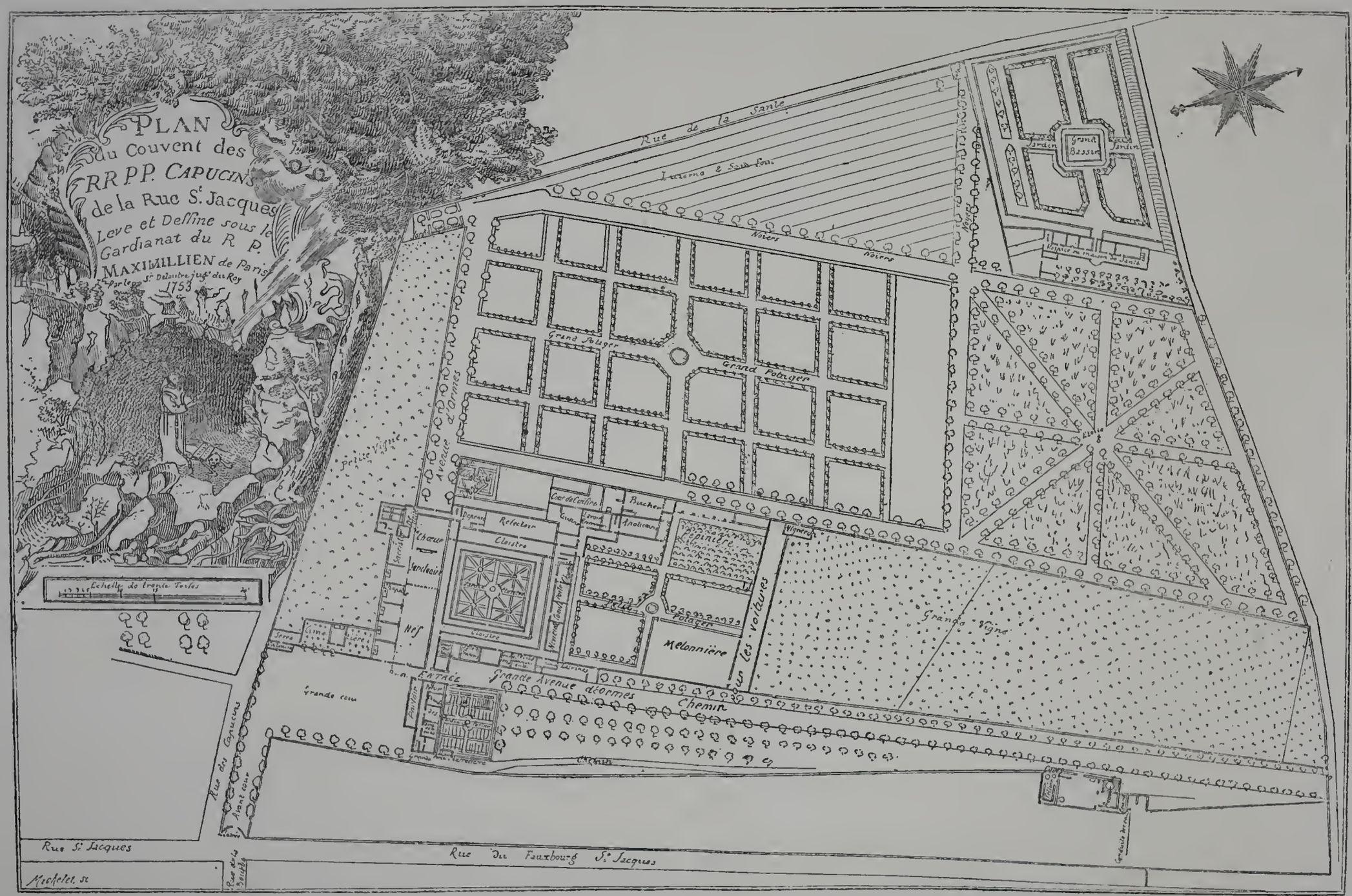

D'après le plan original appartenant à l'Hôpital du Midi.

l'égard des médecins qu'elle traite sans façons d'ignorants et de jongleurs, la judicieuse marquise montre une foi robuste dès qu'il s'agit des *bons pères* (1), des *pères Esculapes*, comme elle les nomme quelque part. Ceux-ci, grands donneurs de recettes et de remèdes, tenaient à la disposition du public, pour tous les maux imaginables, poudres, mixtures, onguents, breuvages et le reste (2), au grand scandale

(1) Mme de Sévigné (Collec. des grands écriv.) « *L'état de M. de Grignan ne me plaît guère : plut à Dieu que nos capucins fussent à portée de le traiter ! ce ne serait pas une affaire* » T. VII, p. 411. — « *Je vous prie de ne pas perdre cette eau des Capucins : c'est une merveille pour toutes les douleurs du corps, les coups à la tête, les contusions et même les entamures* » T. VI p. 92, — «*Je leur écrivis l'autre jour que ma jambe suait : ils me répondirent qu'ils le savaient bien, que c'était là le but de leurs remèdes et que j'étais entièrement guérie; ils m'ont envoyé d'une essence qu'ils appellent de l'émeraude qui guérit et console et perfectionne tout et sent divinement bon. Je me fais violence pour me taire de ces gens-là : ils ont envoyé un dernier remède à ma belle-fille, après lequel ils n'ont plus rien à dire, mais comme ils ne sont point charlatans et qu'ils ne promettent rien, ils ne sont point embarrassés quand ils n'ont pas tout le succès qu'ils désirent.*» T. VII p. 411.

(2) La jolie collection de faïences décorées que conserve avec soin la pharmacie du Midi provient-elle, comme on le suppose, de l'apothicairerie du couvent? Nous ne le croyons pas; car les religieux en émigrant à la chaussée d'Antin, n'avaient rien dû laisser de ce qui était transportable. Ces pièces curieuses n'au-

de la Faculté (1) dont les moines riaient sous cape.

Qu'il leur soit pardonné: car ils savaient montrer en temps d'épidémie ce dévouement héroïque qui fut toujours la gloire des ordres religieux. Nos capucins du faubourg Saint-Jacques s'occupaient avec prédilection des pestiférés de Sainte-Anne, comme les récollets, leurs frères en Saint-François, des pestiférés de Saint-Louis (2). C'est pour reconnaître ces services que le bureau de l'Hôtel-Dieu accordait chaque année aux deux communautés toute la viande qui leur était nécessaire, pendant le carême, pour leurs malades (3).

raient-elles pas plutôt appartenu à la Maison de Port-Royal? On peut voir en effet sur le registre des comptes de l'hôpital des Vénériens, qu'en 1793, dans la vente des biens de Port-Royal, l'établissement qui venait de s'ouvrir acheta un certain nombre de vases pour sa pharmacie. — De tous les remèdes des Capucins il ne reste guère aujourd'hui que le baume bien connu qui porte encore le nom du R. P. Tranquille.

(1) Comment. manuscrits de la Faculté T. XVII fol. 242. «*Requête présentée à nos seigneurs du clergé,* etc.»

(2) Lamarre. Traité de la Police, 1705. T. I, p. 622.

(3). Le bureau de l'Hôtel Dieu possédait seul le droit de vendre de la viande à Paris pendant le temps du carême, et ce privilège n'était pas un vain mot. Témoin le boucher Gardy, qui, en 1659, fut condamné par le Châtelet à être attaché au carcan

Sous le Ministère Maurepas, l'agrandissement de Paris du côté du Nord-Ouest avait rendu nécessaire l'érection d'une église au centre de la population nouvelle. On demanda d'abord aux capucins des Tuileries d'émigrer à la Chaussée d'Antin pour y desservir la chapelle que réclamait le quartier. Mais il en coûtait aux religieux d'abandonner la plus vieille maison de l'ordre de Paris : aussi proposèrent-ils seulement de transférer le Noviciat (1). L'offre fut acceptée par le gouvernement qui, quelques mois après, chargea l'architecte Brongniard d'élever « l'église et les bâtiments propres à recevoir les religieux ». Le 17 septembre 1783, les capucins quittèrent le faubourg Saint-Jacques pour aller s'installer en grande cérémonie à la Chaussée d'Antin (2).

« avec une fressure de veau pendant au col » puis à être réintégré en prison, pour avoir vendu de la viande publiquement, en carême, dans une loge située sur l'enclos des Tuileries. *Invent. sommaire des Arch. Hosp. ant. à 1790, Husson. 1866. Hôtel-Dieu.*

(1) Archives Nationales. Gq. 549. nr 5.

(2) Supprimée sous la Révolution, la maison de la Chaussée d'Antin servit d'abord d'Hôpital, puis devint en 1802 le lycée Bonaparte. C'est aujourd'hui le lycée Condorcet.

On avait proposé d'abattre le couvent et d'ouvrir sur sa place un carrefour ; mais tout autre devait être la destinée de l'édifice. Nous avons vu plus haut comment le marquis de Breteuil avait eu la pensée de repeupler le Noviciat en y plaçant des pauvres des deux sexes atteints de maladie vénérienne. Après maints pourparlers, son projet l'emporta et l'Édit (1) de fondation de l'Hôpital fut enfin signé par Louis XVI en 1785.

(1) Arch. Nat. *Lettres Patentes en forme d'Edit portant établissement d'un nouvel Hospice pour les Vénériens.* Oi, 126. V. Appendices et pièces justif. p. 128.

CHAPITRE II.

L'Hôpital des Vénériens. — L'Hospice de Vaugirard (Hospice des enfants gâtés) est réuni à l'Hôpital des Vénériens. — Installation de la maison. Service médical; consultations gratuites. — Michel Cullerier. Il continue, aux Vénériens, l'œuvre d'humanité entreprise à Bicêtre. — Thérapeutique de Cullerier. La liqueur de Van Swieten. Expériences comparatives aux Vénériens et à Saint-Louis. — Pathologie de Cullerier. Il fonde la clinique des maladies vénériennes.

Les collaborateurs de Michel Cullerier: Mahon, Bertin, François Cullerier.

Le nouvel Hôpital, ouvert au mois de mars 1792, reçut non seulement les vénériens adultes envoyés de Bicêtre, mais encore les enfants de la maison de Vaugirard.

L'Hospice de Vaugirard ou *des enfants gâtés* avait été fondé en 1780, sous l'administration de Lenoir « pour les enfants nouveau-nés attaqués du mal vé-

nérien » (1). Jusqu'alors la syphilis infantile, bien qu'elle fût connue des plus anciens auteurs qui aient écrit sur la vérole, avait été odieusement négligée. Au dix-septième siècle, écrit Cullerier, on envoyait encore aux enfants trouvés, sans nulle précaution, tous les enfants des femmes syphilitiques mortes en couches à l'Hôpital. Ces petits malheureux infectaient fatalement les nourrices mercenaires qui leur étaient données et succombaient pour la plupart.

L'Hôpital-Général, a qui était échu l'établissement de Vaugirard, avait reçu en compensation des charges que lui créait cette institution nouvelle, les revenus de l'Hopital Saint-Jacques estimés à 25,000 fr. environ (2). Mais une gestion malheureuse avait rendu la subvention absolument insuffisante : la guérison d'un enfant revenait au chiffre à peine croyable de 3,000 fr. (3). L'Hospice de Vaugirard, quelque ruineux qu'il fût pour le Trésor public, était cependant appelé à rendre de grands services, si l'on en croit le rapport adressé

(1) Arch. Nat. (F, XV, 245).

(2) Arch. Nat. (Oi., 131, 11).

(3) Arch. Nat. (F., XV, 245).

en 1782 à Louis XVI : « *L'Hospice établi depuis quinze mois à Vaugirard, pour essayer de guérir les enfants nouveau-nés atteints du mal vénérien, offre des résultats si avantageux, que j'ai cru devoir les mettre sous les yeux de Votre Majesté. On en a sauvé plus d'un tiers par le traitement, tandis qu'à l'Hôpital des enfants-trouvés, pendant le même espace de temps, on n'a pu conserver que le dixième des enfants nés sains qui y ont été apportés* » (1). L'ancien couvent des capucins, transformé en hôpital, présentait pour l'époque un confortable peu commun et d'autant mieux apprécié que les horreurs de Bicêtre étaient encore présentes à tous les esprits. Cullerier, dans ses notes, se montre plein d'enthousiasme pour cette maison qui était en partie son ouvrage et dont il avait été nommé, dès le début, chirurgien en chef.

« L'Hôpital est divisé en trois départements : l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, le troisième pour les nourrices. Les deux sexes sont absolument isolés, tant pour les salles que pour les promenoirs; ils ne peuvent avoir de communication, ni par la vue, ni par la parole; les croisées sont garnies, du côté correspondant, de persiennes fixées, dirigées vers le ciel. Un grand chantier sépare les deux bâtiments.

(1) Arch. Nat. (F., XV, 245, n° 53).

On ne reçoit à l'Hôpital que des malades attaqués du ma vénérien ; ils y sont également reçus, quoique la vérole soit compliquée d'autres maladies. Il y a pour chaque sexe une salle particulière, dans laquelle on traite ceux qui ont en même temps la gale.

Toutes les cours ont un grand et libre courant d'air. Aucun des bâtiments n'est adossé à l'autre ; ils sont tous séparés par d'assez grandes cours, et plusieurs sont ouverts sur des jardins ou sur la campagne.

Les cours de service sont pavées, ce qui donne plus de facilité à les tenir propres. Les cours qui servent de promenade aux malades sont plantées, depuis 1793, de tilleuls qui donnent un ombrage sain et agréable : le milieu a été semé et entretenu de gazon.

Il y a une grande et belle salle de bains, dans le local des hommes, qui contient dix-huit baignoires, et une plus petite, dans celui des femmes, qui n'en contient que douze.

L'eau dont on se sert pour les bains, la cuisine et la pharmacie est de l'eau d'Arcueil ; elle arrive des réservoirs communs de l'Observatoire par un acqueduc qui se termine à l'hôpital Saint-Jacques, où il fournit l'eau nécessaire, et auquel s'adapte un conduit de plomb, qui va la verser dans un bassin couvert situé au-dessous du local des nourrices.

Le service de santé est fait par un médecin, par un chirurgien en chef, deux chirurgiens sous-chefs et cinq élèves ; par un pharmacien en chef et deux élèves. Le médecin est chargé du soin des nourrices et des enfants, de deux infirmeries : une chez les hommes, et l'autre chez les femmes, dans lesquelles sont admis les malades attaqués de maladies internes pendant leur séjour à l'Hôpital. L'un des chirurgiens sous-chefs accompagne le médecin et fait le service avec lui.

Le chirurgien en chef est chargé de la réception et du traitement des malades vénériens. L'autre chirurgien, sous-chef, et nommé par l'administration suppléant du chirurgien en chef, fait le service avec lui et sous sa direction.

La visite du chirurgien en chef commence à 6 heures en été, à 7 heures en hiver. Un élève en chirurgie et un élève en pharmacie écrivent en même temps les prescriptions, l'un, sur une feuille volante qui contient d'un côté les médicaments et de l'autre les aliments pour la facilité du service; l'autre sur un cahier qui est conservé pour rappeler le lendemain les ordonnances du jour; il y en a un pour les jours pairs et un autre, pour les jours impairs.

Les malades sont reçus un jour convenu chaque semaine. Le chirurgien en chef les visite dans un local destiné à cet usage; il donne un certificat de maladie, et l'administration autorise l'admission à l'hôpital sur le même certificat, qui est ensuite enregistré. Le chirurgien en chef donne des consultations aux malheureux qui se présentent en assez grand nombre (1).

Le traitement est tout gratuit; la dépense est payée par le produit de l'octroi de bienfaisance. Lors de la création de l'Hôpital des Vénériens, on avait affecté une somme de 90,000 livres pour les dépenses de chaque année. On agita beaucoup, dans ce temps, la question de savoir s'il y aurait un local pour les malades aisés, qu'on ferait payer; j'étais bien d'avis qu'un pareil établissement, isolé, serait très avantageux, et pour le gouvernement et pour les malades; mais j'ai toujours pensé qu'il serait impolitique d'avoir dans le même hôpital des pensionnaires payants et des indigents, parce qu'il pourrait arriver que la portion des indigents fut altérée en faveur des autres; parce

(1) « *Depuis neuf ans je donnais des consultations gratuites et souvent des médicaments. Le citoyen Duchanoy, administrateur, me proposa, à la fin de l'an VIII, de régulariser ces traitements. Dans l'espace de seize mois, j'ai traité 159 malades, et je n'ai dépensé, pour cela, qu'environ 30 livres; encore en est-il plusieurs qui ont été traités par les sudorifiques, médicament qui est cher depuis un an.* » Note de Cullerier.

que, dans le cas où la chose ne fût pas, on la soupçonnerait... (1). »

A l'Hôpital des Vénériens, Cullerier continua l'œuvre d'humanité qu'il avait entreprise à Bicêtre (2). Il

(1) Cullerier, *Notes historiques sur les Hopitaux Vénériens, an XI.*

(2) Il n'en fut pas toujours récompensé. « *A la fin de l'hiver an II,* écrit-il lui-même dans ses notes, *le chirurgien en chef renvoya un malade qui avait commis des malpropretés dans les salles et qui y avait jeté le trouble. Le malade fut porter plainte au Comité Révolutionnaire de la section des Amis de la Patrie, qui envoya des commissaires pour l'arrêter. Ce chirurgien, heureusement, était absent en ce moment. Averti à temps, il fut trouver l'Administration, qui se chargea de modérer le zèle du Comité Révolutionnaire; elle était alors composée des citoyens Danjou et Magendie; on leur a fait des reproches sur leurs opinions et sur leur administration. Je n'examine pas s'ils sont fondés; ce que je sais, c'est que le chirurgien leur dut la liberté, et peut-être la vie...*

En l'an V, des femmes furent conduites à la police correctionnelle, parce qu'elles avaient injurié et frappé leurs chefs, ainsi que plusieurs de leurs camarades très malades; le chirurgien en chef les avait renfermées dans un passage, en attendant l'arrivée du commissaire de police. Le Tribunal renvoya ces femmes absoutes, donna une mercuriale à l'inspecteur qui avait osé se plaindre d'avoir été injurié et frappé, et le commissaire du gouvernement près le tribunal écrivit au chirurgien en chef la lettre suivante :

« *Le Tribunal a entendu avec peine que vous vous permettiez* « *d'infliger des peines aux malades qui sont confiés à vos soins, il* « *a pensé que ce sont des actes arbitraires et tyranniques; il m'a* « *chargé, par son jugement, de faire cesser cet abus d'autorité.*

« *Je présume qu'il suffira de vous inviter à ne plus faire ce que* « *votre zèle vous a mal à propos suggéré.* — Signé Fialin. »

L'HOPITAL DES VÉNÉRIENS VERS 1830

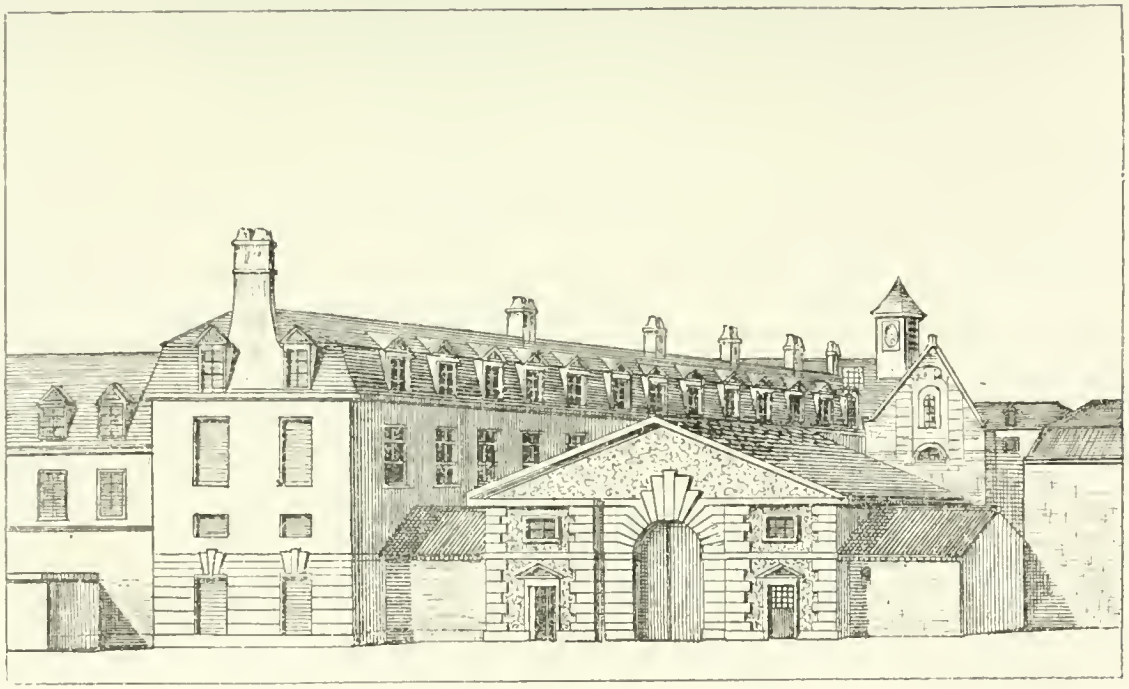

D'après une aquarelle appartenant à l'Hôpital du Midi.

s'appliqua d'abord à réformer le traitement et supprima les *grands remèdes* sans cependant abandonner le mercure, qu'il regardait comme le véritable spécifique de la syphilis (1) et comme un médicament sans danger quand on l'emploie avec prudence (2). Cette proposition, dit un de ses biographes (3), est une de celles que Cullerier défendit avec le plus de chaleur ; jamais il ne reconnut que le mercure fût capable de produire des convulsions et des attaques épileptiques, pas plus que de mener, ainsi qu'on le prétendait, à la phtisie et à l'aliénation mentale. Mais il eut à lutter plus d'une fois contre les réclamations intéressées de certains de ses confrères et les préjugés des malades. Il raconte lui-même dans l'article *Mercure* du dictionnaire des sciences, qu'à l'ouverture de l'Hôpital, les vénériennes, en arrivant de Bicêtre, trouvèrent, dans l'eau qui sortait des conduites de plomb neuf, quelques petites parcelles de ce métal. Quelqu'un s'écria qu'il y avait du mercure dans l'eau ; presque au même moment cent cinquante femmes tom-

(1) Dictionnaire des Sciences médicales, vol. XXXII, p. 461

(2) Dictionnaire des Sciences médicales, vol. LIV, p. 146.

(3) Trélat, *Journal des Progrès en Médecine*, 1827, t. II.

bèrent en convulsions ; les unes, dit Cullerier, par l'effet de la peur, les autres par celui de l'exemple.

Cette répulsion des malades pour le traitement hydrargyrique était entretenue par les vives polémiques qui se livraient à ce sujet dans le public médical. La liqueur de Van Swieten, préférée par Cullerier à toutes les autres préparations mercurielles, devint, dès les débuts de l'Hôpital des Vénériens, le point de mire des attaques. En 1793, un vulgaire praticien, qui n'eût pas demandé mieux que de prendre la place de Cullerier, le dénonça à la Commune comme empoisonneur. Plus tard, sous l'Empire, les discussions recommencèrent et firent assez de bruit pour que le Conseil des hôpitaux jugeât utile d'intervenir. On décida de faire des expériences comparatives, et soixante syphilitiques furent traités à Saint-Louis par l'ancienne méthode des frictions, pendant qu'aux Capucins, la solution de Van Swieten était administrée à un nombre égal de malades. Les résultats fournis par l'hôpital Saint-Louis parurent des plus remarquables : mais, en examinant les pièces du dossier, le chirurgien en chef de l'Hôpital des Vénériens s'aperçut que ses adversaires l'avaient battu avec

ses armes et prescrivaient aussi le sublimé dans leur service.

Malgré toutes les fatigues de sa pratique hospitalière (1) et les soins absorbants d'une vaste clientèle, Cullerier trouva le temps de publier beaucoup. Sans parler des mémoires et des nombreux rapports qu'il a fait insérer dans les recueils périodiques de la Société de Médecine, il a donné au dictionnaire en 60 volumes une série d'articles qu'on peut considérer comme l'exposé le plus complet de la pathologie vénérienne, telle qu'elle était comprise au commencement du siècle. Mais il fut avant tout professeur; il avait institué, à son entrée dans la maison de la rue Saint-Jacques, des conférences et des cours qui furent, pour l'époque, une grande innovation et qu'il continua jusqu'au moment des incidents qui survinrent à l'Ecole de Médecine sous la Restauration. Il eut ainsi l'honneur de fonder la clinique de l'Hôpital des Vénériens, et fut, à ce point de vue, le précurseur de Ricord. Au reste, son enseignement ne changea rien à la science.

(1) « C'est dans le cours de ses occupations et par leur fait « même qu'il perdit un œil. Il ouvrit un bubon : une partie « du pus atteignit cet organe et y détermina une ophtalmie « qu'on ne put borner à temps. » Trélat, *loc cit*, p. 267.

On peut s'en rendre compte en feuilletant ses écrits (1). Pour lui la syphilis et la blennorrhagie ont un principe identique; il y a cependant des écoulements non contagieux, mais en l'absence de caractères distinctifs, tous doivent être traités comme la syphilis.

Parmi les collaborateurs de Cullerier, à l'Hôpital des Capucins, il faut citer Mahon et Bertin.

Le premier, médecin de l'hôpital depuis sa fondation, fut chargé en l'an III lors de la réorganisation de l'Ecole de santé, du cours de médecine légale et d'histoire de la médecine. Il a laissé plusieurs ouvrages (2).

Bertin, qui prit sa place en 1802, à l'infirmerie des vénériens (3), fut comme lui professeur à l'Ecole; il

(1) Syphilis, blennorrhagie, mercure, or, platine, exostoses, alopécie. *In*. Dict. en 60 volumes.

(2) 1° *Observations médicales et politiques sur la petite vérole et l'inoculation*, traduites de l'anglais du docteur Blach (1788).

2° *Médecine pratique de Stoll*, Traduction (an *IX*).

3° *Médecine légale et police médicale* (œuvre posth. 1802, 3 vol).

4° *Histoire de la médecine clinique* et *Recherches sur l'existence, la nature et la communication des maladies syphil. chez les femmes enceintes, les nouveau-nés et les nourrices* (œuvre posth. 1804).

(3) Bertin. *Traité de la maladie vénérienne chez les nouveau-nés, 1812.*

remplaça Desgenettes et précéda Andral dans la chaire d'hygiène.

Depuis 1811, Cullerier se faisait aider dans son service par son neveu François Cullerier qui devint plus tard son gendre et le remplaça comme chirurgien en chef de l'Hôpital, après sa mort survenue le 3 janvier 1827.

Il y avait quatre ans que Cullerier n'était plus, quand le hasard des mutations appela aux Vénériens le plus jeune chirurgien du Bureau Central.

En annonçant aux élèves l'arrivée de leur nouveau chef qu'ils ne connaissaient guère, on leur apprit qu'il était né Français dans les Etats-Unis d'Amérique, qu'il avait été le protégé de Cuvier et l'élève de Dupuytren, qu'il avait exercé quelque temps en province avant de concourir à Paris, et qu'il s'appelait Philippe Ricord.

DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE I. — *Arrêt du Parlement de Paris sur les « malades de la grosse vérole »* (1496). — Archives nationales XIA. Registres du Conseil. XLL, fol. 74 et s.).

Aujourd'hui sixiesme mars, pour ce que en cette Ville de Paris y avait plusieurs malades de certaine maladie contagieuse nommée la Grosse Vérole, qui puis deux ans en ça a eu grant cours en ce Royaume, tant de ceste Ville de Paris, que d'autres lieux, à l'occasion de quoi estoit à craindre que sur ce Printemps elle multipliast, a esté advisé qu'il estoit expedient y pourveoir.

Pourquoi ont este mandez les Officiers du Roy en Chastelet, lesquels venus en la Court ont remonstré qu'ils avoient esté en la maison de l'Évesque de Paris pour y mettre provision, mais n'y estoit encore advisé parmi le tout pour les difficultez qui se trouvoient.

Si leur a ordonné la Court y pourveoir, et pour assister avec ledit Evesque, a esté commis M. Martin de Bellefaye, et moi Greffier (Pierre de Cerisay) en sa compagnie.

Et aprez ce que en la maison dudit Évesque avont communiqué ensemble, me a esté enjoint en faire l'Ordonnance, ce que ai fait selon les articles cy aprez enregistrez, laquelle Ordonnance par moi portée en Chastelet, et délivrée au Prévost de Paris, a esté mise à exécution et jusques cy bien gardée.

Pour pourveoir aux inconvénients qui adviennent chacun jour pour la fréquentation et communication des malades, qui font de présent en grant nombre en ceste Ville de Paris, de certaine maladie contagieuse nommée la Grosse Vérole, ont esté advisez, concluds et deliberez par Reverend Pere en Dieu Monsieur l'Evesque de Paris, les Officiers du Roy, Prevost des Marchands, et Eschevins de Paris, et le Conseil et avis de plusieurs grants et notables personnages de tous estats, les Points et Articles qui s'ensuivent.

Premierement sera fait cry publique de par le Roy, que tous les malades de ceste maladie de Grosse Vérole estrangiers, tant hommes que femmes, qui n'estoient demourants et residents en ceste Ville de Paris, alors que ladite maladie les a prins vingt et quatre heures aprez ledit cry fait, s'envoisent et partent hors de ceste dite Ville de Paris ès pays et lieux dont ils sont natifs, ou là où ils faisoient leur résidence quand cette maladie les a prins, ou ailleurs, ou bon leur semblera, sur peine de la hart. Et à ce que plus facilement ils puissent partir, se retirent ès portes Saint Denys et Saint Jacques, où ils trouveront gens deputez, lesquels leur

délivreront à chacun quatre sols Parisis, en prenant leur nom par escript et leur faisant défenses sur la peine que dessus, de non rentrer en ceste Ville jusques à ce qu'ils soient entièrement garis de ceste maladie.

Item. Que tous les malades de ceste maladie, estant de ceste Ville, ou qui estoient résidents et demeurants en ceste Ville, alors que ladite maladie les a prins, tant hommes que femmes, qui avont puissance de eulx retirer en maisons, se retirent dedans lesdites vingt et quatre heures, sans plus aller par la Ville, de jour et de nuit, sur ladite peine de la hart : Et lesquels ainsi retirez en leurs dites maisons, s'ils sont povres et indigents, pourront se recommander aux Curez et Marregliers des Parroisses dont ils seront, pour être recommandez, et sans ce qu'ils partent de leurs dites maisons, leur sera pourveu de vivres convenables.

Item. Tous autres povres malades de ceste dite Ville, hommes qui avont prins icelle maladie, eulx résidants, demourants ou servants en ceste Ville, qui ne avont puissance de eulx retirer en maisons dedans les vingt et quatre heures aprez le cry fait sur ladite peine de la hart, se retirent à Saint Germain des Prez, pour estre et demourer és maisons et lieux qui leur seront baillez et delivrez par les gens et deputez à ce faire, auxquels lieux durant ladite maladie, leur sera pourveu de vivres et autres choses à eulx necessaires, et auxquels l'on defend sur ladite peine de la hart de non rentrer en ceste dite Ville de Paris, jusques à ce qu'ils soient entièrement garis de ladite maladie.

Item. Que nul soit si hardi de prendre lesdits quatre sols parisis, s'il n'est étrangier, comme dit est, ou qu'il voulsist partir de ceste dite ville sans plus entrer jusques à ce qu'il soit entièrement gari.

Item. Et quant aux femmes malades leur sera pourveu de autres maisons et demourances, esquelles ils seront fournies de vivres et autres choses à eulx nécessaires.

Item. A esté ordonné que pour satisfaire audit cry, lesdits malades, qui estoient de ceste ville, ou qui estoient demourants en ceste ville à l'eure qu'ils ont esté prins de ceste dite maladie, seront mis en la maison, qui ja a été louée pour ceste cause à Saint-Germain des Prez, et où elle ne pourroit fournir, seront prins granges et autres lieux estant prez d'icelle, afin que plus facilement ils puissent estre pansez ; et en ce cas seront ceulx, à qui feront lesdites granges et maisons, remunerez et satisfaits de leurs louaiges par ceulx qui sont commis et députez à recevoir l'argent cueilli et levé en ceste ville de Paris pour lesdits malades, par l'Ordonnance desdits Evesques et Officiers du Roy et Prevost des Marchands; et à ce souffrir seront contraints reaument et de fait.

Item. Aprez ledit cry fait, sera pourveu par ceulx, qui sont commis à recevoir ledit argent, à ce qu'ils mettent deux hommes, c'est à sçavoir ung à la porte Saint-Jacques, et l'aultre à la porte Saint-Denys, pour en la présence de ceulx, qui seront commis par les Officiers du Roi et Prévost des Marchands, payer lesdits quatre sols Parisis, et prendre les

noms par escript de ceux qui les recevront, et leûr faisants les deffenses dessus dites.

Item. Sera ordonné par le Prévost de Paris aux Examinateurs et Sergents, qui ès quartiers dont ils ont la charge, ils ne souffrent et permettent aucuns d'iceulx Malades aller, converser ou communiquer parmi la Ville; et où ils en trouveront aucuns, ils les mettent hors d'icelle Ville, ou les envoient ou manent en prison pour estre pugnis corporellement selon ladite Ordonnance.

Item. Aprez ledit cry mis à exécution, soient ordonnez gens par lesdits Prevost et Echevins lesquels se tiendront aux portes de ceste ville de Paris, pour garder et deffendre qu'aucuns malades de ceste maladie ne entrent apertement ou secretement en ceste dite Ville de Paris.

Item. Soit pourveu par ceulx qui sont deputez à recevoir l'argent donné et aus mosné auxdits malades, à ce que à iceulx retirez esdites maisons soit pourveu de vivres et autres choses nécessaires soigneusement et en diligence, car autrement ils ne pourroient obeir auxdites ordonnances.

Piece II. — *Le Parlement attribue aux indigents rérolés une somme de soixante livres parisis provenant d'une amende.* — (Arh. nat. Registre du Conseil XL, fol. 124, recto.)

Ce jour, la Court a ordonné la somme de 60 livres parisis estre baillée et délivrée par M. Nicole Herbelot, Receveur des Exploits et Amendes de la Court de céans, à Sire

Nicoles Potier, et autres commis touchant le faict des malades de Naples, pour icelle somme estre employée és affaires et nécessitez desdits malades.

Vendredi 5 May.

Pièce III — *Remontrances de l'Évêque de Paris au Parlement.* (Arch. nat Reg. du Conseil XL, fol. 141, v.)

Aujourd'hui l'Evesque de Paris a remonstré que les malades de la Grosse Vérole, qui par ordonnance de la Court avoient été mis ès fauxbourgs de ceste Ville, y en avoit de garis en bien grant nombre, mais l'argent estoit failly, et y faisoit lon de petites aumosnes pour le present; s'il estoit le plaisir de la Court y faire quelque aumosne en pitié elle seroit bien employée : Et pour ce que des deniers ordonnez par la Court à employer en œuvres pitéables, ne estoit possible en recouvrer aucune chose, remonstrant à la Court qu'il y avoit en mon greffe XV ou XVI, escus depuis dix ans avoit, et ne savoit lon à qui ils appartenoient, si c'estoit le plaisir de la Court ordonnez qu'ils fussent distribuez ès povres malades, les delivrerois; ce qui a esté ordonné, et iceulx ai baillez à Me Jean Fournier, chanoine de Notre-Dame de Paris, lequel s'en est chargé.

Piece IV. — *Ordonnance du Prévôt de Paris.* (Arch. nat. section judiciaire. Registre bleu du Chatelet de Paris. fol. 3, verso).

« Cry touchant les Verollez.

Combien que par cy devant ayt esté publié, crié et ordonné à son de trompe et cry public par les carrefours de

Paris à ce que aucun n'en peust prétendre cause d'ignorance : que tous malades de la grosse vérolle vuidassent incontinent hors la ville et s'en allassent les estrangers ès lieux dont ils sont natifs, et les autres vuidassent hors lad. ville sur peine de la hart : Néantmoins lesd. malades en contempnant lesd. cris sont retournez de toutes parts et conversent parmy la ville avec les personnes seines, qui est chose dengereuse pour le peuple et la seigneurie qui à présent est à Paris. Len délend de rechief de par le Roy et Monsr. le Prevost de Paris, à tous lesd. malades tant hommes que femmes, que incontinent après ce présent cry ils vuident et se départent de lad. ville et forsbourgs de Paris et s'en voisent, sçavoir lesdits forains faire leur résidence ès pays et lieux dont ils sont natifs et les autres hors lad. ville et forsbourgs sur peine d'etre jectez en la rivière s'ils y sont prins le jour duy passé. Et enjoinct les à tous huissiers, quarteniers, et sergens prendre ou faire prendre ceux qui y seront trouvez pour en faire l'exécution.

Fait le lundy XXVe jour de Juing l'an mil IIII^c^ IIII xx et XVIII.

PIÈCE V. — *Procès verbal d'une visite des salles de l'Hôtel-Dieu. Avis des chirurgiens délégués ; noms des malades atteints du mal de Naples (Février 1507). — Cette pièce, mentionnée par Husson dans l'Invent. sommaire des Arch. Hosp. a été détruite dans l'incendie de 1871.* (V. *Union médicale*, 1868, p. 336.)

Nous, Philippe Roger et Gilles des Molins, cirurgiens jurez du Roy notre seigneur, certiffions que le mercredy XXIIIe de

ce présent moys de febvrier, mil cinq cens et sept; par le commandement et ordonnance de Monseigneur le lieutenant criminel, nous sommes transportés en l'Hostel-Dieu de Paris, pour illec seoir et visiter tous les malades estans couchés en icelluy. Ce que avons faict en la présence de Guillaume de Nourry, Claude de Vanif, Guillaume Roger, Thomas de Soutences, Guillaume Wally et Etienne Barat, aussi maistres chirurgiens jurés à Paris, et d'aucuns de Messeigneurs les gouverneurs dudict Hostel-Dieu, pour toutes les salles et offices de céans. Et en ce faisant y avons trouvé de plusieurs et diverses espèces de maladies; mais principalement nous sommes arrestés à prendre les noms et surnoms de ceulx qui sont audit Hostel-Dieu, malades de la maladie de Naples, que l'on appelle autrement la grosse verolle. Et avons faict rédiger par escript les noms, surnoms et diocèses dont ils sont natifs, dont les noms s'ensuyvent cy après. Dont d'iceulx malades, tant hommes que femmes, y en a qui ont de grands ulcères aux jambes et en diverses parties de leurs corps, les autres ont les gouttes, avecques duresses et éminences aux bras et jambes, qui les tourmentent jour et nuict. Laquelle maladie est contagieuse et dangereuse à communicquer et fréquenter; et notamment céans, pour la multitude des malades qui chascun jour y affluent, est nécessaire coucher autres malades avec lesdicts malades de Naples, dont il s'ensuyt et peut s'ensuyr grands inconvénients. Et est nécessaire de les mectre en autres lieux et séparés, où ils puissent estre pensés et secourus hors dudict Hostel-Dieu. Tesmoings nos seings manuels cy mis, les jour et an dessus dicts.

P. ROGER. Des MOLINS.

S'ensuyvent les noms et surnoms desdicts malades de la grosse vérolle :

Premièrement, en la salle Sainct-Denis : Loys Roncureau, natif du Mayne ; Richart Doriot, natif de Dompfront, en Normandie, *etc.*

A l'infirmerie dudict Hostel-Dieu : Charlotte Beauchelle, de Rouen ; Jehanne Morelle, native de Paris ; Michelle la Hermette, de Tours ; Gillette Catreligne, native de Paris ; Katherine la Gounalle, de Pantluis, *etc.*

En la salle Sainct-Denis, du renc devers l'eaue : Philbert, chef de ville, Estienne Boutigny, *etc.*

A la salle Saint-Thomas : Mathieu Turquoys, d'auprès Puisseletz, pres Estampes ; Rouland Berne, de Bretaigne ; Pierre Morame, d'aupres le mont Sainct-Michel.

S'ensuyt les noms et surnoms d'autres malades estant audict Hostel-Dieu, qui ont esté visitez par lesdicts cirurgiens ; lesquels sont sains et garis et s'en peuvent aller hors dudict Hostel-Dieu : Martin Le Gay, natif de la Chastre, en Berry, Guillaume Clivon, natif de Cléry ; Jehan Patault, d'Irouville, en Beausse ; *etc.*, *etc.*

PIÈCE VI. — *Ordonnance du Lieutenant de police sur la prostitution à Paris (1778).*

« Sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du roi, qu'après avoir porté une attention toute particulière sur ce

qui peut intéresser la sûreté des citoyens..... Il lui paraît également nécessaire de rappeler la rigueur des anciennes ordonnances contre les filles et femmes de débauche dont les excès et le scandale sont aussi préjudiciables à la tranquillité publique qu'au maintien des bonnes mœurs ; que le libertinage est aujourd'hui porté à un point que les filles et femmes publiques, au lieu de cacher leur infâme commerce, ont la hardiesse de se montrer pendant le jour à leur fenêtre, dont elles font signe au passant pour les attirer, de se tenir le soir sur leurs portes, et même de courir les rues où elles arrêtent les personnes de tout âge et de tout état ; qu'un pareil désordre ne peut être réprimé que par la sévérité des peines prescrites par les lois capables d'en imposer.

« Faisons droit sur ce réquisitoire du Procureur du roi,

« Article premier. — Faisons très expresses inhibitions et défenses à toute femme et fille de débauche de racrocher dans les rues, sur les quais, places et promenades publiques, et sur les boulevards de cette ville de Paris, même par les fenêtres, le tout sous peine d'être rasées et enfermées à l'hôpital, même, en cas de récidive, de punitions corporelles, conformément auxdites ordonnances, arrêts et règlements.

« Art. 2. — .....

« Mandons aux commissaires, etc., etc.

« *Signé :* Lenoir. »

16 novembre 1778.

Pièce VII. — *Edit de Fondation de l'hôpital des vénériens.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Par nos lettres patentes du mois de mai 1781, nous avions jugé de propos

de donner à l'Hôpital des enfants trouvés des marques particulières de la protection que nous devons à un établissement si utile, en unissant et incorporant à cet Hôpital tous les biens appartenant ci devant à l'Hôpital Saint-Jacques par les mêmes lettres et sur la représentation qui nous a été faite par les administrateurs de l'Hôpital-Général. Nous les avons autorisés à acquérir incessemment pour et au nom de l'Hôpital des enfants trouvés un lieu propre à recevoir et traiter convenablement à leur état tous les enfants qui, à mesure qu'ils seraient amenés en cet Hôpital, seraient jugés avoir apporté en naissant le germe du vice vénérien, l'Hôpital des enfants trouvés s'est conformé à nos intentions en se chargeant jusqu'à ce moment de l'hospice situé à Vaugirard ; mais sur ce qui nous a été représenté par les administrateurs de l'Hôpital-Général que le traitement gratuit administré en la maison de Bicêtre aux pauvres de l'un et l'autre sexe attaqués de la maladie vénérienne, devient insuffisant parce que le local destiné à cet objet permet à peine d'y admettre le tiers de ceux qui se font journellement inscrire pour y être traités, nous avons pensé qu'il était avantageux de réunir des secours si essentiels dans un même établissement moins éloigné de notre bonne ville de Paris. L'administration de l'Hôpital-Général, instruite de nos intentions, s'est aussitôt empressée de nous donner de nouvelles preuves de son zèle pour le soulagement de l'humanité, en arrêtant par une délibération prise au Bureau général tenu à l'Archevêché le 5 août dernier, que, dès que notre intention étant de les décharger de ces deux œuvres particulières, elle était prête à verser annuellement

dans la caisse du nouvel établissement une somme équivalente à la dépense dont elle se trouvait chargée jusqu'à present, tant pour les maisons de Bicetre que pour l'hospice de Vaugirard : et nous-mêmes en acceptant les offices de ladite administration nous nous sommes réservé de fournir de nos propres deniers, s'il y a lieu, le supplément des fonds nécessaires pour que le nouvel établissement formé par nos ordres puisse offrir en tous temps et sans aucun retard les secours nécessaires aux pauvres de tout âge de l'un et l'autre sexe qui seront jugés devoir être admis au traitement. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil qui a vu les lettres patentes du mois de mai 1781, ensemble l'expédition de la delibération du 5 août dernier, le tout ci-attaché sous le contrescel de notre chancellerie et de notre certaine science pleine puissance et autorité royale, nous avons statué et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Voulons qu'il soit incessemment forme dans un des faubourgs de notre bonne ville de Paris un établissement public dans lequel seront traités gratuitement les pauvres de tout âge de l'un et de l'autre sexe, attaqués du mal vénérien, et qui sont présentement admis et traités tant en la maison de Bicêtre qu'en l'Hospice de Vaugirard et que ledit Hospice soit et demeure réuni au d. établissement. Nous réservons de donner tels règlements que nous estimerons convenables pour le régime et administration intérieure du d. Hospice,

lesquels réglemens nous adresserons à notre Parlement en la forme ordinaire.

Art. 2.

A compter du jour où ledit établissement sera en état de recevoir les malades, il sera payé, conformément à la délibération de l'administration de l'Hôpital-Général, prise au Bureau général tenu le 5 août dernier et attaché sous le contresceel des présentes lettres, la somme de 90 mille livres, entre les mains de la personne que nous commettrons à cet effet, savoir, par le receveur charitable de l'Hôpital-Général, celle de 60 mille livres, et par le receveur de l'Hôpital des enfants trouvés, celle de 30 mille livres, le tout par chaque année et à raison d'un douzième par mois ; voulons qu'au moyen du payement desdites deux sommes aux époques qui viennent d'être déterminées, l'Hôpital-Général et celui des enfants trouvés soient et demeurent déchargés à perpétuité du traitement des pauvres et autres personnes attaqués de la maladie vénérienne, et qu'il ne puisse jamais être rien répété contre lesdits deux hôpitaux au delà de ladite fixation sous quelque prétexte que ce puisse être, et à quelque somme que la dépense du nouvel établissement puisse monter, notre intention étant de pourvoir, s'il y a lieu, au surplus de ladite dépense des fonds qui seront par nous à ce destinés.

Art. 3.

L'Administration de l'Hôpital général et des enfants trouvés sera libre d'adresser au nouvel établissement les nourrices,

nourriciers et leurs enfans qui pouroient etre infectés par les enfans trouvés confiés à leurs soins ainsi que tous les autres pauvres des maisons de l'Hôpital-Général qui seroient attaqués de cette maladie, et ce sur le certificat des chirurgiens desdites maisons voulons qu'en aucun cas les malades qui seront adressés par lesdites administrations, puissent être refusés ni éprouver aucun retard dans leur admission au traitement.

Art. 4.

Au moyen de la réunion cy dessus ordonnée de l'Hospice de Vaugirard représentatif de celui qui devroit être établi aux termes de nos lettres patentes du mois de mai 1781, nous déchargeons l'Hôpital des enfants trouvés de l'exécution des dispositions insérées à cet effet dans lesdites lettres patentes auxquelles nous avons seulement, quant à ce derogé et dérogeons en tant que de besoin; voulons pour le surplus qu'elles soient exécutées selon leur forme et teneur, et notamment en ce qui concerne l'union audit Hôpital des enfans trouvés de tous les biens et droits utiles ci devant appartenant à l'Hôpital Saint Jacques. Si donnons en mandement à nos aimés et féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils ayent à faire lire, publier et registrer, et le contenu es icelles faire exécuter selon leur forme et teneur, nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, aux copies desquelles collationnées par un de nos aimés et féaux conseillers secrétaires. Voulons que foi soit ajoutée comme à l'original. Car tel est notre bon

plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois de janvier de l'an de grâce 1785 et de notre règne le onzième.

Pièce VIII. — *Médecins, chirurgiens et administrateurs de l'Hôpital du Midi. (d'après les Almanachs Impériaux, Royaux et Nationaux.) An IV — 1885.*

An IV	Michel Cullerier *chirurgien*.	C. Mahon, *médecin*.
An V	id	id
An VI	id	id
An VII	id	id
An VIII	id	id
An IX	id	id
An X	M. Cullerier *chirurgien*,	C. Bertin *médecin*.
An XI	Boyeldieu, *agent de surveillance*,	M. Cullerier *chir*. C. Bertin, *méd*.
An XII	Boyeldieu, *agent de surveillance*.	M. Cullerier, *chir*. C. Bertin, *méd*.
1805	M. Cullerier *chir*.	Bertin, *méd*. Allut, *pharmacien*.
1806	id	id
1807	id	id
1808	id	id
1809	M. Cullerier *chir*.	Bertin, *méd*. Leblanc *chir*. *des nourrices*. Allut, *pharmacien*.
1810	M. Cullerier, *chir*.	Bertin, *méd*. Leblanc, *chir*. des *nourrices*. Allut, *pharmacien*.
1811	M. Cullerier, *chir*.	François Cullerier, (neveu) *sup-*

pléant. Bertin, *méd.*, Leblanc *chir. des nourrices.* Allut, *pharm.*

1812 M. Cullerier, *chir.*, François Cullerier *(neveu) suppléant.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourrices.* Allut, *pharm.*

1813 M. Cullerier, *chir.* François Cullerier, *(neveu) suppléant.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourrices.* Allut, *pharm.*

1814 M. Cullerier, *chir.* François Cullerier, *(neveu) suppléant.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourrices.* Allut, *pharm.*

1816 Thiénot, *agent de surveillance.* M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppléant.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourr.* Allut, *pharm.*

1817 M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourr.* Grancher *pharmacien.*

1818 M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourr.* Grancher, *pharm.*

1819 M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bertin, *méd.* Leblanc, *chir. des nourr.* Grancher, *pharm.*

1820 M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bertin, *méd.* Bard, *chir. des nourr.* Grancher, *pharm.*

1821 M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bertin, *méd.* Bard, *chir. des nourr.* Grancher, *pharm.*

1822 Grangé, *agent de surveillance.* M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bard, *chir. des nourr.* Gilbert, *chir. aide-major.* Bertin, *méd.* Grancher, *pharm.*

1823 Grangé, *agent de surveillance.* M. Cullerier, *chir.*,

F. Cullerier, *suppl.* Bard, *chir. des nourr.* Gilbert *chir. aide-major.* Bertin, *méd.* Grancher, *pharm*

1824 Grangé, *agent de surv.* M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, suppl. Bard, *chir.* des nourr. Gilbert, *chir. aid-maj.* Bertin, *méd.* Harveng, *ph.*

1825 Grangé, *agent de surv.* M. Cullerier, *chir.*. F. Cullerier, *suppl.* Bard, *chir des nour.* Gilbert *chir. aide-maj.* Bertin *méd.* Harveng, *phar.*

1826 Demauroy, *agent de surv.* M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier *suppl.* Bard. Gilbert. Bertin. Harveng.

1827 Demauroy, *agent de surv.* M. Cullerier, *chir.* F. Cullerier, *suppl.* Bard. Gilbert. Bertin. Harveng.

1828 Demauroy, *agent de surv.* F. Cullerier, *chir.* N..., *méd.* Bard, *chir. des nourr.* Gilbert, *aide-maj* Harveng, *pharm.*

1829 Demauroy, *agent de surv.* F, Cullerier, *chir.* N... *méd.* Bard, *chir. des nourr.* Gilbert, *aide-maj.* Harveng, *phar.*

1830 F. Cullerier, *chir.*. *chef*; Bard, *chir. nourrices*; Gilbert, *chir. aide-major* Harveng, *pharm.*

1831 Gersin, *agent de surveill.*; Cullerier, *chir. chef*; N...., *chir. nourrices.* Gilbert, *chir. aide-major.* Harveng, *pharm.*

1832 Cullerier, *chir. chef*; Ricord. *chir. nourrices.* Gilbert, *chir. aide-major.* Harveng, *pharm.*

1833 Cullerier. *chir. chef.* Ricord, *chir. nourrices.* Harveng, *pharm.*

1834 Vassan, *agent de surveill.* Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir. nourrices.* Berard jeune, *chir.* Harveng, *pharm.*

1835 Puche, *méd*; Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir. nourrices*. Manec, *chir*. Quévenne, *pharm*.

1836 Puche *méd*.; Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir. nourr*. Quévenne, *pharm*.

1837 Puche, *méd.*; Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir*. Foy, *pharm*.

1838 Puche, *méd.*; Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir*. Foy, *pharm*.

1839 Puche, *méd.*; Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir*. Foy, *pharm*.

1840 Bavoil, *directeur*. Puche, *méd*. Cullerier, *chir. chef* Ricord, *chir*. Foy, *pharm*.

1841 Puche, *méd*. Cullerier, *chir. chef*; Ricord, *chir*. Filhol, *pharm*.

1842 Puche, *méd*. Lenoir, *chir*. Ricord. *chir*. Grassi, *pharm*.

1843 Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis), *chir*. Grassi, *pharm*.

1844 Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis), *chir*. Grassi, *pharm*.

1845 Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis,) *chir*. Grassi, *pharm*.

1846 Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis) *chir*. Grassi, *pharm*.

1847 Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis), *chir*. Grassi, *pharm*.

1848-1849-1850 Liœuillard d'Avrigny, *directeur*. Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis), *chir*. Personne, *pharm*.

1851 Puche, *méd*. Ricord, *chir*. Vidal (de Cassis), *chir*., Personne, *pharm*.

1852 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Vidal (de Cassis), *chir.* Personne, *pharm.*

1853 Lapaume, *directeur.* Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Vidal (de Cassis), *chir.* Personne, *pharm.*

1854 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Vidal (de Cassis), *chir.* Personne, *pharm.*

1855 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Vidal (de Cassis), *chir.* Personne, *pharm.*

1856 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Cullerier, *chir.* Personne. *pharm.*

1857 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Cullerier, *chir.* Personne, *pharm.*

1858 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Cullerier, *chir.* Nouvion, *pharm.*

1859 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Cullerier, *chir.* Méhu, *pharm.*

1860 Puche, *méd.* Ricord, *chir.* Cullerier, *chir.* Méhu, *pharm.*

1861 Prieur, *directeur.* Cullerier, *chir.* Cusco, *chir.* Ricord, *chirurgien honoraire.* Méhu, *pharm.*

1862 Puche, *méd.* Cullerier, *chir.* Cusco, *chir.* Bourgoin, *pharm.*

1863 Galabert, *direct. compt.* Puche, *méd.* Cullerier, *chir.* Follin, *chir.* Bourgoin, *pharm.*

1864 Puche, *méd.* Cullerier, *chir.* Follin, *chir.* Bourgoin, *pharm.*

1865 Simonet, *méd.* Puche, *médecin honoraire.* Cullerier, *chir.* Foucher, *chir.* Bourgoin, *pharm.*

1866 Simonet, *méd.* Dolbeau; *chir.* Le Fort, *chir.* Bourgoin, *pharm.*

1867 Simonet, *méd.* Le Fort, *chir.* Panas, *chir.* Bourgoin, *pharm.*

1868 Joret aîné, *directeur.* Simonet, *méd.* Liégeois, *chir* Labbé, *chir.* Byasson, *pharm.*

1869 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Liégeois, *chir.* Byasson, *pharm.*

1870 Simonet. *méd.* Mauriac, *méd.* Liégeois, *chir.* Byasson, *pharm.*

1871-1872 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Marc-Sée, *chir* Byasson, *pharm.*

1873 Ventujol, *direct. compt.* Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Byasson, *pharm.*

1874 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1875 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1876 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1877 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1878 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1879 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1880 Braux, *direct. compt.* Simonet. *méd.* Mauriac. *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1881 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier *pharm.*

1882 Millon, *direct. compt.* Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1883 Simonet, *méd.* Mauriac, *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1884 Mauriac, *méd.*, N..., *méd.* Horteloup, *chir.* Prunier, *pharm.*

1885 Mauriac, *méd.* Du Castel, *méd.* Humbert, *chir.* Prunier, *pharm*

STATISTIQUE

DE

L'HOPITAL DU MIDI

D'APRÈS LES COMPTES MORAUX

DE

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

ANNÉES	ENTRÉES					DÉCÈS					DURÉE de SÉJOUR		PRIX de la JOURNÉE du Midi	PRIX MOYEN des HOPITAUX
	HOMMES	FEMMES	ENFANTS Garçons	ENFANTS Filles	TOTAL	HOMMES	FEMMES	ENFANTS Garçons	ENFANTS Filles	TOTAL				
1792	525	1094	»	»	1619	6	24	»	»	30	»		»	»
An IV	811	1345	»	»	2156	7	26	»	»	33	»		»	»
An IX	1128	1292	»	»	2420	29	30	»	»	50	»		»	»
1810	1544	1304	75	96	3019	55	82	2	3	142	1156 F.	59	1.34	»
1815	1479	1138	107	110	2834	21	22	43	37	123	47		1.35	»
1820	1259	1000	73	109	2441	23	24	52	29	128	77	79	1.33	»
1825	1229	1482	76	82	2869	19	20	23	20	82	49	49	1.37	»
1830	1486	1832	47	71	3436	22	29	18	30	99	44	22	1.35	»
1835	1926	1676	50	50	3723	9	25	»	»	34	41	45	1.39	»
1840	3730	»	»	»	3730	37	»	»	»	37	32	23	1.48	»
1845	2931	»	»	»	2931	19	»	»	»	19	36	18	1.48	»
1850	3159	»	»	»	3159	11	»	»	»	11	32	94	1.64	»
1855	3632	»	»	»	3632	34	»	»	»	34	29	»	1.88	2.20
1860	3620	»	»	»	3620	14	»	»	»	14	28	»	1.84	2.22
1865	4190	»	»	»	4190	41	»	»	»	41	25	»	1.88	2.58
1870	3608	»	»	»	3608	53	»	»	»	53	26	»	2.60	2.48
1875	4014	»	»	»	4014	8	»	»	»	8	22	»	2.76	2.60
1880	4843	»	»	»	4843	52	»	»	»	52	21	»	3.08	3.27

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE RICORD

MALADIES VÉNÉRIENNES ET SYPHILITIQUES

1° Traité pratique des maladies vénériennes et recherches critiques et expérimentales sur l'inoculation appliquée à l'étude de ces maladies. Paris, 1838.

2° Traité de la maladie vénérienne, par J. Hunter. Traduction par Richelot. Notes et additions de Ph. Ricord. Paris 1839.

3° Clinique iconographique de l'hôpital des vénériens.

4° Lettres sur la syphilis. (*Union méd.*) 3e édition 1863.

5° Leçons sur le chancre professées par le docteur Ricord chirurgien de l'hôpital du Midi, etc., rédigées et publiées par le docteur Alfred Fournier.

6° De l'emploi de l'iodure de potassium dans les accidents syphilitiques tertiaires (*Bulletin de thérapeutique*, 1839)

7° Considérations pratiques sur les accidents tertiaires de la syphilis constitutionnelle et sur leur traitement par l'iodure de potassium. (*Bulletin de thérap.* 1840.)

8° Emploi de l'iodure de potassium dans les symptômes syphilitiques tertiaires. (*Bulletin de thérap.* 1843.)

9° Traitement de la syphilis par l'iodure de potassium. (*Bulletin de thérap.* 1844.)

10° Considérations pratiques sur le chancre pour servir à la thérapeutique des affections syphilitiques. (*Bulletin de therap.* 1839.)

11° Du sarcocèle syphilitique, de l'induration des corps caverneux et du traitement de ces diverses affections. (*Bulletin de thérap.* 1840.)

12° Sur le traitement qu'il convient d'appliquer à l'ophtalmie blennorrhagique. (*Bulletin de thérap.* 1842.)

13° Quelques considérations sur la blennorrhagie en général et sur le traitement en particulier de la balano-posthite et de l'urétrite blennorrhagiques. (*Bulletin de thérap.* 1843.)

14° De la chlorose syphilitique et de son traitement. (*Bulletin de thérap.* 1844.)

15° Formules pour le traitement des maladies syphilitiques d'après la méthode de l'hôpital du Midi. (*Bulletin de thérap.* 1849.)

16° Bubon strumeux; nouveau mode de traitement par la cautérisation ponctuée. (*Bulletin de thérap.* 1855.)

17° Emploi de l'iodure de fer dans le traitement de la syphilis tertiaire et dans les cas de complication scrofuleuse. (*Bulletin de thérap.* 1857.)

18° Emploi du nitrate d'argent dans le traitement de la blennorrhagie de la femme. (*Acad. de Méd.*)

19° Mémoire sur l'action spéciale du copahu dans le traitement de la blennorrhagie uréthrale. (*Mémoires de l'Acad. de Méd.*)

20° Mémoire sur l'emploi du tartrate de fer et de potasse à hautes doses dans le traitement des chancres phagédéniques. (*Gaz. des Hôp.*)

21° Traitement abortif du chancre.

22° Mémoire sur des faits observés à l'hôpital des vénériens. (*Acad. de Méd.*)

23° Application spéciale du spéculum à l'étude des maladies vénérienne set à leur prophylaxie. (*Gaz. des Hop. et Bulletin de thérap.* 1836.)

24° Mémoire sur l'inoculation de la syphilis. (*Acad. de Méd.*)

25° Leçons orales sur les maladies vénériennes. (*Gaz. des Hôp.* 1839. *Trad. in the Lancet* 1840.)

26° Mémoire sur la filiation des symptômes de la syphilis. Indications tirées des différentes phases de la maladie par le traitement. (*Bulletin de thérap.* 1841.)

27° Recherches cliniques et analytiques sur la composition du sang dans la syphilis, conjointement faites avec M. Grassi pharmacien de l'Hôpital du Midi. (*Thèse de Mac-Carthy.*)

28° Mémoire sur la chloro-anémie syphilitique. (*Bulletin de thérapeutique.*)

29° Observations nouvelles sur la syphilis héréditaire. (*Gaz. des Hôpitaux.*)

30° Mémoire sur la blennorrhagie de la femme. (*Journal des connaissances médico-chirurgicales.*)

31° Mémoire sur la non identité de la blennorrhagie et du chancre. (*Acad. de Méd.*)

32° Mémoire sur l'épididymite blennorrhagique. (*Acad. de Méd.*)

33° Nouvelles observations sur le sarcocèle syphilitique et les tumeurs gommeuses des bourses.

34° Mémoire sur les affections vénériennes des testicules. (*Journal de chirurgie de Malgaigne.*)

35° De la nécessité de l'exploration des vésicules séminales et de la prostate, pour le diagnostic différentiel de certaines affections des testicules.

36° Mémoire sur l'ophtalmie blennorrhagique.

37° Mémoire sur les différentes variétés du chancre.

38° Mémoires sur le diagnostic différentiel des bubons.

39° Recherches sur l'induration des corps caverneux. *(Gaz. Hôp. 1830.)*

40° De l'inflammation des glandules de Cooper dans la blennorrhagie. *(Gaz. Hôp. 1840.)*

41° Recherches sur la rétraction musculaire dans la syphilis. *(Gaz. Hôp. 1841.)*

42° Diagnostic entre les douleurs hématoïdes secondaires et les douleurs ostéocopes tertiaires. *(Gaz. des Hôp. 1850.)*

43° Observations sur la paralysie de la face à la période secondaire et tertiaire.

44° Observations sur l'analogie des affections syphilitiques de l'iris avec les éruptions cutanées.

45° Mémoire sur la salivation mercurielle. *(Journal des connaissances médico-chirurgicales.)*

46° De la prophylaxie de la syphilis. *(Journal des specialités.)*

47° Recherches sur les neutralisants du virus avant et après l'inoculation.

48° De l'unité de la diathèse syphilitique comme règle générale. *(Bulletin de thérap.)*

49° Expériences importantes faites par P. Ricord sur lui-même touchant l'inoculation artificielle de la syphilis. *(Bulletin de thérap. 1843.*

Pièce X. *Arrêté du Conseil Général des Hôpitaux et Hospices, changeant la dénomination d'hôpital des vénériens en celui d'Hôpital du Midi.*

Le Conseil Général,

Ouï le membre de la Commission administrative chargé de la 2° division, qui expose que l'établissement affecté spé-

cialement au traitement des maladies syphilitiques a été désigné jusqu'à ce moment sous le nom d'Hôpital des Vénériens qui présente quelques inconvénients utiles à faire disparaître dans l'intérêt de la morale publique.

Considérant que la désignation d'Hôpital du Midi sous laquelle il est généralement connu ne blesse aucune convenance, laquelle peut s'appliquer à cet établissement malheureusement nécessaire, en remplacement de l'autre dénomination qui a cessé d'être exacte depuis la création d'une maison spéciale pour les femmes vénériennes sous le nom d'Hôpital de Lourcine.

ARRÊTE,

L'établissement affecté spécialement au traitement des maladies syphilitiques sous le nom d'Hôpital des Vénériens recevra à l'avenir le nom d'Hôpital du Midi dans tous les actes de l'Administration.

Le présent arrêté sera adressé en double expédition à la 2e division et en simple aux 1re, 2e, 3e, 4e et 5e divisions.

Fait à Paris, le 6 mai 1835.

Signé : ORFILA, *vice-président.*

PIÈCE XI. *Extrait du rapport présenté par le docteur Bourneville au Conseil municipal de Paris, le 25 mai 1880 sur l'hopital du Midi.*

L'hôpital du Midi est contigu à des maisons particulières du côté de la rue du Faubourg-Saint-Jacques et le long du boulevard Port-Royal, sur lequel il n'est libre qu'au niveau

de l'entrée principale. Il est isolé du côté de la rue de la Santé, ainsi qu'au Sud où il confine aux jardins de l'hôpital Cochin. Il serait très utile de le dégager, principalement sur le boulevard Port-Royal. La superficie totale de l'hôpital est de 23,163 mètres ; la surface construite de 3,865 mètres.

Le service de consultation comprend : 1° une *salle d'attente* obscure, s'ouvrant par une porte étroite sur le boulevard qui est en contre-bas. Elle contient des bancs pour 70 personnes ; or, il y en a souvent plus de cent à la consultation. — 2° une chambre exiguë au fond de laquelle se trouve un cabinet où couche le garçon de consultation. — 3° Le cabinet des médecins.

Les chambres consacrées aux malades payants occupent le premier et le deuxième étages du bâtiment de la consultation. Il n'y a pas de salle de réunion ; les malades restent dans leur chambre ou vont au jardin. Les fenêtres qui donnent sur la cour d'entrée sont pourvues de persiennes fixes : celles qui donnent sur le jardin sont grillées. Cette disposition donne à ces chambres l'aspect des cellules d'une prison (1).

L'hôpital comprend deux services de médecine et un service de chirurgie. Les salles sont désignées par des numéros. Il n'y a pas de rideaux aux lits. Les malades mangent dans les dortoirs. Il y a dans chaque division cinq appareils spéciaux placés dans les lieux d'aisances pour le lavage des organes génitaux.

(1) Des travaux actuellement en cours d'exécution vont transformer au grand avantage des malades, les salles de consultation et le service payant (1885).

Les malades indigents ont, pour préaux couverts, des baraques en planches; ils n'ont pas non plus de salle de réunion. Ils disposent d'une bibliothèque fondée par un legs du docteur Godard. Le traitement externe n'existe que sous forme de consultations.

Dans la salle d'opérations sont placées des vitrines renfermant 150 pièces anatomiques, moulées pour la plupart par M. Jumelin, aux frais et sur les conseils du chirurgien de l'hôpital, M. le Docteur Horteloup.

Imp. Paul Dupont. 2120.10.85

23.163 ms 00
19 016 40
Rue du Faubourg St. Jacques
Assistance Publique
Royal

PLAN DE L'HÔPITAL DU MIDI

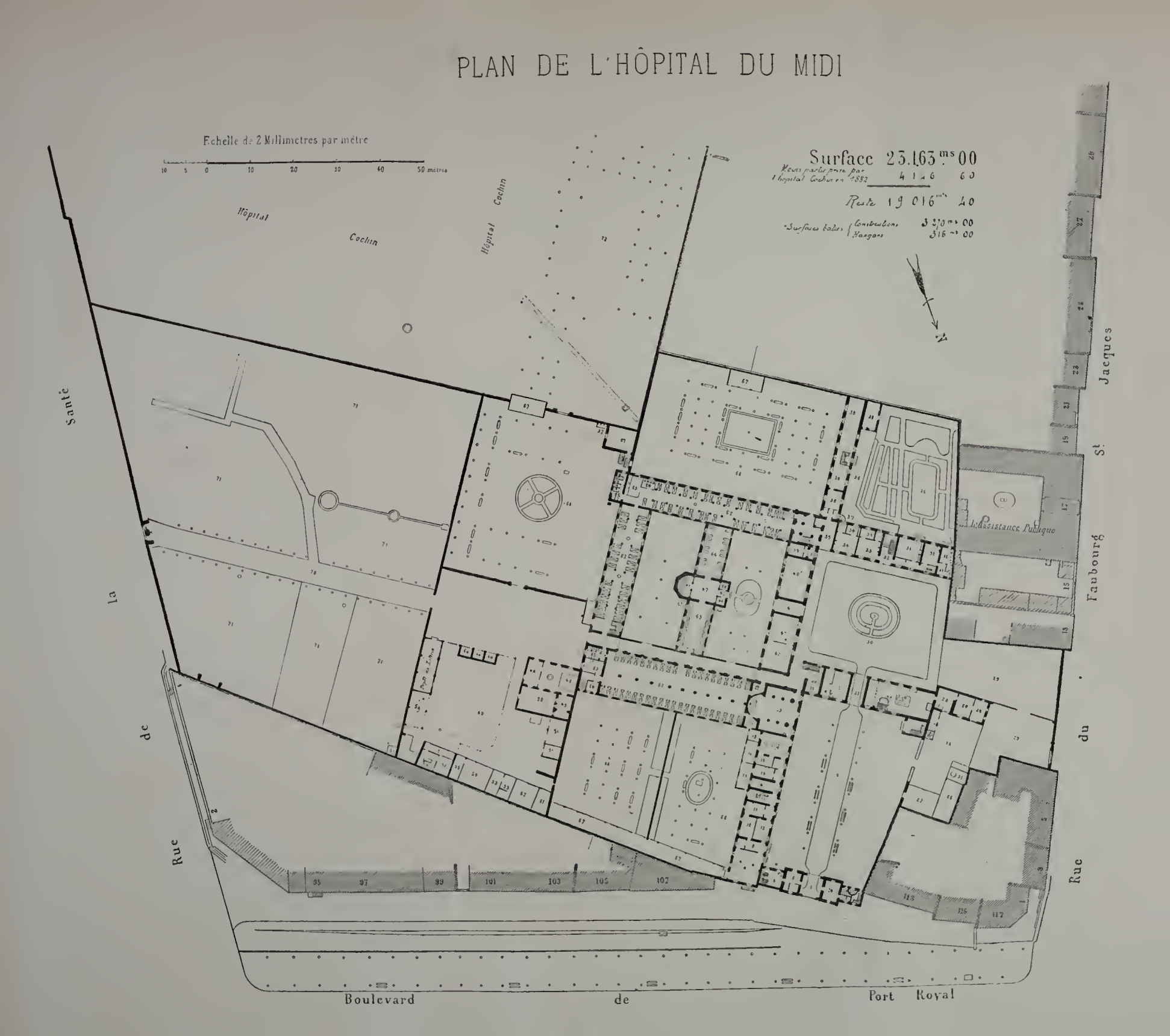

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

AVR 05 2002

339003 003088035b

CE PA 0989
.FEMS 1885
CCO PIGNOT, ALBE L'HOPITAL
ACC# 1294953